RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 16402
Numéro SIREN : 399 227 354
Nom ou dénomination : AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2019 sous le numéro de dépôt 54232

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 03-07-2019

N° DE DEPOT : 054232

N° GESTION : 1994B16402

N° SIREN : 399227354

DENOMINATION : AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE

ADRESSE : 61 rue Mstislav Rostropovitch 75832 Paris cedex 17

MILLESIME : 2018

Corporate Solutions

Rapport Annuel 2018

RAPPORT ANNUEL
- 2018 -

SOMMAIRE

	Pages
I. Rapport du Conseil d'Administration	3
II. Résolutions	23
III. Rapports des commissaires aux comptes	25
Comptes au 31 décembre 2018	32
Annexes aux comptes	36
. Annexe A : Informations sur le choix des méthodes utilisées	37
. Annexe B : Informations sur les postes de bilan et du compte de résultat choix des méthodes utilisée	56

AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE

(au 31 décembre 2018)

Le Conseil d'Administration

Doina Palici-Chehab	Présidente du Conseil d'Administration
Rob Brown	Directeur Général et Administrateur
Helen Browne	Administratrice
Bruce Hepburn	Administrateur
Jürgen Kurth	Administrateur
Gert-Hartwig Lescow	Administrateur
Corinne Vitrac	Administratrice

Direction Générale

Rob Brown	Directeur Général

À la suite de la création de la division AXA XL, décrite dans le présent rapport, il a été décidé de simplifier la structure du Conseil d'Administration : Jürgen Kurth, Corinne Vitrac, Bruce Hepburn et Gert-Hartwig Lescow ont démissionné au premier trimestre 2019. Noel Richardson, Directeur de la Gestion des Risques d'AXA XL, est devenu administrateur suite à la démission de Jürgen Kurth.
De plus, Rob Brown, Directeur Général et administrateur, a démissionné de son poste et a été remplacé par Julien Guénot.

En avril 2019, la composition du Conseil d'Administration était la suivante :

Doina Palici-Chehab	Présidente du Conseil d'Administration
Julien Guénot	Directeur Général et Administrateur
Helen Browne	Administratrice
Noel Richardson	Administrateur

Commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires	
PricewaterhouseCoopers	63 rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine

Chers Actionnaires,

Nous vous avons invités à une Assemblée Générale Ordinaire afin de vous présenter l'activité de votre Société et de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Dotée d'un effectif de près de 1 300 personnes et d'un réseau mondial couvrant jusqu'à 150 pays, AXA Corporate Solutions Assurance (« AXA Corporate Solutions ») est la filiale du Groupe dédiée aux grandes entreprises au titre des activités IARD, de la prévention des pertes, de la gestion des risques et du traitement des souscriptions et sinistres, ainsi qu'aux branches d'activité spécialisées (Marine, Aviation, Spatial) dans le monde entier.

AXA Corporate Solutions se classe parmi les établissements financiers les mieux notés, aussi bien en Europe qu'à l'échelle mondiale. Fitch en mai 2018 et Standard & Poor's en septembre 2018 ont confirmé la solidité financière du Groupe AXA et d'AXA Corporate Solutions en leur attribuant une notation de AA-.

AXA Corporate Solutions fournit une protection à des clients grands comptes, dont des prestataires de services et des groupes industriels de premier plan. Ces risques se situent dans toutes les régions où les clients d'AXA Corporate Solutions exercent leurs activités. La prépondérance de clients européens dans le portefeuille d'AXA Corporate Solutions fait de la zone Europe une région de forte concentration des risques de la Société.

Le résultat avant impôt de la Société augmente, passant de 40,3 millions d'euros en 2017 à 225,9 millions d'euros en 2018. Il en va de même pour le résultat net qui s'élève à 151,6 millions d'euros pour 2018 contre 88,6 millions d'euros en 2017.

Le résultat avant impôt 2018 a tiré parti d'un repli des catastrophes naturelles, d'une évolution favorable des sinistres sur exercices antérieurs et d'éléments exceptionnels au niveau des frais de gestion, dont des réductions de coûts.

Le marché a commencé à se durcir en 2018 suite aux pertes intervenues en 2017, principalement dans les Marchés spécialisés et, dans une moindre mesure, dans la branche Dommages.

Activités de recherche et développement : la Société n'a pas pris part à des projets de recherche et développement pour son propre compte.

Les montants indiqués dans les sections ci-après sont établis en norme comptable française.

En 2018, le Groupe AXA a acquis XL Group, un chef de file mondial de l'assurance et la réassurance IARD qui jouit d'une solide présence en Amérique du Nord, en Europe, sur le marché des Lloyd's et en Asie-Pacifique, pour un prix total de 12,4 milliards d'euros.
Une nouvelle division a été créée : AXA XL combine les opérations de XL Group, AXA Corporate Solutions, AXA Matrix et AXA Art.

2. GESTION DES RISQUES

Dispositif de contrôle interne

La Société a déployé un dispositif de contrôle interne visant, d'une part, à identifier les risques et incertitudes qui pèsent sur l'activité et, d'autre part, à mettre en œuvre les moyens permettant d'en assurer une maîtrise rigoureuse. Les principaux risques, notamment les risques d'assurance et de réassurance, les risques financiers et les risques opérationnels, sont recensés, quantifiés et suivis.

Le dispositif de contrôle mis en œuvre permet à la Société de répondre aux différents risques identifiés par :

- la définition de normes et de principes auxquels les collaborateurs doivent se conformer,
- l'existence d'instances et de procédures de gouvernance et de contrôles opérationnels,
- la mise en œuvre de politiques techniques adéquates en matière de souscription, de sinistres, de provisions et de réassurance,
- la sécurisation des processus de gestion.

Le dispositif de contrôle interne est placé sous la supervision du Comité d'Audit et fait l'objet d'audits réguliers.

Dans le cadre de la mise en place de Solvabilité II, la Société a encore renforcé son dispositif de contrôle interne :

- en développant davantage le projet transversal dédié aux contrôles internes sur chaque macro processus de la société et les tests associés
- en intégrant l'IFC (Contrôle Financier Interne) en tant qu'élément de l'équipe Contrôle Interne dans la fonction Gestion des Risques, ce qui permet d'assurer la conformité de l'approche de test adoptée et d'élargir le périmètre des contrôles

Cela a permis à la Société de renforcer son dispositif de gestion des risques pour l'ensemble des risques susmentionnés.

Gestion des risques financiers

De par les engagements pris envers ses assurés, la gestion du portefeuille d'actifs d'une compagnie d'assurance est nécessairement prudente.

Cette prudence prend plusieurs formes :

- Des études actif/passif sont menées régulièrement afin de déterminer l'allocation d'actifs la plus pertinente.

- La diversification en fonction de règles définies :

  - diversification des classes d'actifs : obligations, actions, immobilier,
  - diversification au sein de chaque classe : géographique, sectorielle,
  - diversification des valeurs au sein de chaque sous-classe. L'utilisation d'OPCVM permet de maintenir une bonne diversification.

- La gestion des actifs est encadrée par un processus définissant l'appétit au risque, qui vise à maîtriser la volatilité du résultat financier et les risques en termes de détérioration de la solvabilité et de la liquidité.

- Le Comité Exécutif détermine au moins une fois par an les limites pour chaque grande classe d'actifs au regard de la solvabilité, de la liquidité et du résultat comptable d'AXA Corporate Solutions.

Le portefeuille comprend une part élevée d'obligations, majoritairement des obligations d'État et des obligations d'entreprises de bonne signature, qui visent à garantir tout à la fois le rendement et la liquidité d'une grande partie du portefeuille.

Une partie des investissements en obligations d'entreprises de la Société est également réalisée via des OPCVM qui permettent, outre une plus grande diversification, une gestion plus dynamique.

L'utilisation des instruments financiers à terme se fait dans le cadre du Code des assurances, et en particulier l'article R 332-45 qui précise que l'utilisation de ce type d'instruments doit avoir pour objectif « une gestion efficace et prudente du placement ou du groupe de placements détenus ». L'usage de dérivés contribue ainsi à réduire globalement le risque actif/passif encouru à la fois par la compagnie d'assurance et par ses assurés.

Enfin, des équipes dédiées au sein du Groupe AXA sont chargées du suivi des actifs de la Société, que ce soit leur comptabilisation ou l'analyse de leurs performances, du résultat des actifs et de leur modélisation. L'émission d'un ordre d'achat ou de vente, son exécution, son contrôle et sa comptabilisation sont effectués par des équipes différentes.

S'agissant des risques financiers, les principales activités de la fonction Gestion des Risques sont les suivantes :

- Gouvernance : veiller à ce qu'une gouvernance appropriée soit en place et efficace dans le cadre du contrôle et du suivi des risques ;
- Quantification : le Groupe AXA a développé, dans le cadre de Solvabilité II, un Modèle Interne qui est utilisé par AXA Corporate Solutions. Ce modèle permet de quantifier les principaux risques financiers (liés aux taux d'intérêt, au taux de change, à l'immobilier, aux spreads, aux actions, à la volatilité des actions et des taux, au private equity, aux hedge funds, à l'inflation) sur une base trimestrielle et renforce le suivi de l'évolution de la structure des risques financiers ;
- Seconde opinion : l'équipe en charge de la gestion des risques financiers formule une seconde opinion sur tous les principaux nouveaux investissements et les études en matière de Gestion Actif-Passif (ALM).

Gestion des risques d'assurance

Au sein des risques d'assurance, les principales catégories de risques faisant l'objet d'une analyse et d'un suivi sont le risque de provisionnement, le risque de prime et le risque de catastrophe.

Tous les risques sont quantifiés dans le Modèle Interne d'AXA Corporate Solutions et s'intègrent donc dans un processus de gouvernance spécifique afin de garantir que le profil de risque de la Société est représenté de manière adéquate.

Il existe plusieurs procédures de suivi adaptées à chaque risque :

- Risque de provisionnement : les provisions techniques sont définies par le département technique, et une seconde opinion indépendante est réalisée par la fonction gestion des risques. Cette procédure d'escalade vise à réduire les différences identifiées si les deux opinions présentent d'importants écarts ;
- Risque de prime : des orientations sur les règles techniques et la tarification sont définies par les départements souscription et technique. La plupart des contrats sont élaborés sur mesure, mais selon des politiques de souscription et pratiques de marché précises, accompagnées d'un processus de validation adapté à la branche d'activité, au bureau/à la succursale de souscription et au niveau d'engagement (comité de souscription ou dispositif de délégation de souscription). Un Processus d'Approbation des Produits est appliqué avant le lancement d'un nouveau produit ou lorsqu'un examen du portefeuille est requis en termes de tarification, rentabilité ou conditions générales, qui inclut les avis des fonctions actuarielle et gestion des risques sur l'analyse réalisée ;
- Risque de catastrophe : les expositions mondiales d'AXA Corporate Solutions sont régulièrement contrôlées et analysées par la Société en vue de déterminer avec précision les capacités de réassurance à acquérir sur le marché pour atténuer les expositions aux risques.

Gestion des risques de réassurance

Dans le cadre de la gouvernance globale du Groupe AXA, AXA Corporate Solutions gère le risque de contrepartie des réassureurs auquel une partie de son portefeuille est exposée (participation à un Comité de Sécurité chargé d'évaluer la qualité des réassureurs et les engagements éligibles). Ce Comité est présidé par AXA Global Re, responsable de la négociation et de l'acquisition de l'ensemble des traités de réassurance non-vie pour le Groupe.

Plusieurs départements d'AXA Corporate Solutions participent à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de l'efficacité des programmes de réassurance afin de s'assurer qu'ils sont adaptés à l'activité souscrite et conformes à la politique de réassurance.

Le département gestion des risques formule une seconde opinion sur le programme de réassurance annuel, qui est examiné et validé chaque année par le Comité des Risques.

De plus, un suivi régulier est effectué sur le run-off et/ou la liquidation de positions.

Gestion des risques opérationnels

AXA Corporate Solutions a défini un cadre spécifique de gestion des risques et processus opérationnels en vue de contrôler les risques découlant de son activité. Ceux-ci font l'objet de procédures spécifiques adaptées aux différents types de risques.

Les risques opérationnels sont classés par type d'événement (fraude interne et externe, conditions d'emploi et sécurité au travail, clients, produits et pratiques commerciales, dommages aux actifs, interruption d'activité et panne système, exécution, livraison et gestion des processus) et quantifiés sur une base annuelle à l'aide du Modèle Interne d'AXA Corporate Solutions en vue de mesurer la perte potentielle maximale à laquelle la Société est exposée sur un horizon d'un an.

Des plans d'action d'atténuation sont définis pour les principaux risques.

En parallèle, un processus de collecte des incidents opérationnels permet de garantir la détection, l'analyse et le suivi des incidents opérationnels majeurs, améliorant ainsi l'identification, le reporting et l'évaluation des risques opérationnels.

D'autres processus et contrôles sont en place concernant les réclamations client, les prestataires de services et les activités informatiques.

3. RÉSULTAT

Chiffre d'affaires

En 2018, la Société a enregistré un chiffre d'affaires de 2,43 milliards d'euros contre 2,28 milliards d'euros en 2017, soit une hausse de 6,2 %. Les branches Aviation, Dommages, Automobile et Marine enregistrent une croissance de respectivement 13,7 %, 12,7 %, 4,4 % et 4,2 %, principalement portée par l'augmentation du nombre d'affaires nouvelles et des hausses tarifaires.
Les branches Responsabilité Civile (baisse de 0,8 %) et Construction (baisse de 1,9 %) ont enregistré un repli en raison des actions entreprises pour protéger la rentabilité.

Les affaires directes représentent 62 % du chiffre d'affaires.

Le tableau suivant présente le chiffre d'affaires brut par grande ligne d'activité :

(En millions d'euros sauf pourcentages)	2018		2017	
Dommages	776	32 %	689	30 %
Responsabilité Civile	533	22 %	537	24 %
Marine, Aviation	693	29 %	649	28 %
Automobile	210	9 %	201	9 %
Construction	156	6 %	159	7 %
Autres	59	2 %	50	2 %
TOTAL	**2 427**	**100 %**	**2 285**	**100 %**

Marge technique nette

La marge technique nette s'élève à 404,4 millions d'euros en 2018 contre 317,7 millions d'euros en 2017, soit une hausse de 26,9 %. Cette progression résulte principalement de la baisse des catastrophes naturelles ainsi que d'une évolution favorable de la sinistralité sur exercices antérieurs, essentiellement dans les branches Aviation et Responsabilité Civile.

La marge technique brute s'améliore de 97,4 millions d'euros, principalement du fait de l'impact des catastrophes naturelles et des événements naturels majeurs survenus en 2017 (198 millions d'euros) par rapport à un impact limité en 2018 (59 millions d'euros).

En 2018, l'évolution favorable de la sinistralité brute sur exercices antérieurs est principalement porté par les branches Responsabilité Civile et Aviation :

- Dans la branche Aviation, le règlement définitif d'un sinistre majeur historique et une évolution favorable des sinistres importants ;
- Dans la branche Responsabilité Civile, une décision favorable des tribunaux relative à deux sinistres importants et le règlement définitif d'un sinistre majeur historique permettant la reprise de provisions sur exercices antérieurs.

Le résultat technique de la cession en réassurance constitue une charge de 318,1 millions d'euros contre 307,4 millions d'euros en 2017.

Frais d'acquisition, d'administration et autres produits et charges techniques

Les frais généraux et commissions sont passés de 395,9 millions d'euros en 2017 à 395,7 millions d'euros en 2018, soit une diminution de 0,2 million d'euros. Le taux de frais s'établit à 17,0 % en baisse de 0,3 point par rapport aux 17,3 % de l'exercice précédent, principalement en raison de gains d'efficacité par les coûts.

Par conséquent, le ratio combiné s'améliore de 3,8 points à 99,6 %.

Produits des placements

Le produit net des placements s'élève à 217,2 millions d'euros en 2018, en hausse de 98,7 millions d'euros (+83,21 %) par rapport au montant de 2017 de 118,6 millions d'euros.

Cette hausse est principalement due à :

- Une hausse des revenus financiers de 5,6 millions d'euros résultant principalement d'une progression des résultats des fonds d'investissement, en partie contrebalancée par une baisse des revenus obligataires ;

- Une augmentation de 93,1 millions d'euros des plus-values nettes réalisées et des effets des taux de change, en raison d'effet de change plus favorables et d'une meilleure congruence monétaire en 2018 par rapport à 2017, et des plus-values réalisées sur les actions en 2018, en partie compensée par les moins-values réalisées sur les obligations en 2018 ;

- Aucune variation sur les dépréciations.

Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt en 2018 s'élève à -74,3 millions d'euros contre un produit de 48,3 millions d'euros en 2017.
Pour rappel, le produit d'impôt indiqué en 2017 comprenait une modification de 128 millions d'euros de l'estimation des impôts différés. En 2018, les montants constatés pour l'impôt courant et l'impôt différé sont respectivement de -51,9 millions d'euros et -22,3 millions d'euros. En 2017, les impôts courant et différé se sont respectivement élevés à -58,2 millions d'euros et 106,5 millions d'euros.

Résultat net

Le résultat net a augmenté de 88,6 millions d'euros à 151,6 millions d'euros en 2018.

4. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Affectation du résultat

Le montant disponible pour l'affectation se décompose ainsi :

- Résultat net de l'exercice	151 589 988,05 euros
- Report à nouveau avant affectation	470 136 805,75 euros
Total	**621 726 793,80 euros**

Nous vous proposons de l'affecter comme suit :

- Dividende	135 186 633,15 euros
- Report à nouveau après affectation	486 540 160,65 euros
TOTAL	**621 726 793,80 euros**

Vous trouverez ci-dessous les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents :

	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre d'actions	23 758 635	23 758 635	23 758 635
Dividende net par action	5,60 euros	4,63 euros	Néant
Dividende avec abattement	Néant	Néant	Néant
Dividende sans abattement	Néant	Néant	Néant

5. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES 2019

L'acquisition de XL Group aboutira à une création de valeur significative à long terme. Nous aspirons à devenir le partenaire le plus apprécié, reconnu pour fournir un service à la clientèle supérieur et des solutions innovantes aux risques les plus complexes de nos clients. La nouvelle division réunissant XL Catlin et AXA Corporate Solutions (ainsi qu'AXA Art et AXA Matrix) bénéficiera d'une implantation géographique étendue et d'équipes de classe mondiale à l'expertise reconnue.

Le 1er février 2019, les salariés européens et l'activité d'administration des polices d'assurance de la Société ont été transférés vers XL Catlin Services SE (XLCSSE).
Dans le cadre de ce transfert, la Société a adhéré à un accord-cadre de services existant de XL Group et a conclu un accord de mandat avec XLCSSE permettant à cette dernière de fournir à la Société tous les services précédemment fournis par les collaborateurs de la Société.

En 2019, nous intensifierons les initiatives de croissance, telles que le renforcement de la part de marché actuelle aux États-Unis et le développement dans les branches Spécialisées et Professionnelles. Nous nous appuierons sur l'envergure et les capacités combinées au travers de la création de nouveaux produits et de l'élaboration d'une stratégie pour passer de suiveur à leader. L'acquisition s'accompagne de très grandes opportunités de ventes croisées, comme l'accessibilité des produits spécialisés particuliers de XL aux clients d'AXA, et la distribution des produits d'AXA (tels que Flotte automobile, Engagements sociaux) aux anciens clients de XL. Nous estimons dans l'ensemble qu'il existe une véritable opportunité de nous adapter davantage à nos clients (et nos courtiers), tout en créant d'importantes synergies de revenus pour le Groupe AXA.

6. SUCCURSALES, FILIALES ET PARTICIPATIONS

Succursales

AXA Corporate Solutions exerce des activités dans plusieurs pays par l'intermédiaire de succursales situées : en Allemagne, en Autriche, en Suisse, en Australie, en Espagne, en Italie, au Royaume-Uni, à Singapour et à Hong Kong.

Filiales (au moins 50 % du capital est détenu par la Société)

(Seules les sociétés importantes font l'objet d'un commentaire)

AXA Corporate Solutions Brasil e America Latina Resseguros est une filiale d'AXA Corporate Solutions située à Sao Paulo dont le cœur de métier est d'apporter des solutions d'assurance et de réassurance à des moyennes et grandes entreprises, à la fois de manière directe et par l'intermédiaire de sa filiale à 100 %, AXA Corporate Solutions Seguros, en particulier dans les branches d'activité suivantes : Dommages, Engineering et Responsabilité Civile, ainsi que des spécialités telles que la Marine et l'Aviation. La Société opère au Brésil mais aussi en Amérique latine avec des activités au Mexique, en Colombie et au Chili.
En 2018, son chiffre d'affaires atteignait 86 millions d'euros, contre 101 millions d'euros en 2017 (en vision IFRS).

Le résultat net pour 2018 s'élevait à -14 millions d'euros, contre 5 millions d'euros en 2017 (en vision IFRS).

AXA MATRIX Risk Consultants est une filiale d'AXA Corporate Solutions. Forte de 160 ingénieurs et consultants à travers le monde, situés dans 11 entités, AXA MATRIX fournit des services d'ingénierie et de conseils en matière de risques opérationnels (principalement sur les segments dommages, responsabilité civile, risques naturels, marine, construction/infrastructure, interruption des activités).

AXA MATRIX allie une collaboration proactive et globale afin d'aider à identifier les risques actuels et à venir tout en fournissant des solutions pragmatiques pour optimiser et contrôler le risque :

- Audits des risques sur site ou en interne, fournissant des rapports sur les souscriptions, des estimations des pertes, des scénarios de risques, des recommandations,
- Rapports relatifs aux profils de risque et à leurs évolutions, solutions data et business personnalisées (systèmes de notation et de classement du site),
- Directives et documentation de formation,
- La gestion de projet pour assister le client dans la mise en œuvre des recommandations,
- Solutions pour les risques sur mesure et élaborées en collaboration selon les analyses des besoins et attentes des clients.

En 2018, son chiffre d'affaires atteignait 29 millions d'euros, contre 31 millions d'euros en 2017.
Le résultat net pour 2018 s'élevait à -1 million d'euros comme en 2017.

Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la Société)

Néant

Acquisition de participations importantes dans des sociétés dont le siège social se situe en France

Participations nouvelles : Néant
Participations antérieures dont la situation a évolué : Néant

Avis donné à une autre société par actions que la société détient plus de 10 % du capital social

Néant

Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser des participations croisées

Néant

7. DIVERS

Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers est le commissaire aux comptes titulaire de la Société.

Aucun mandat de commissaire aux comptes, titulaire ou suppléant, n'est à renouveler lors de la présente Assemblée Générale.

Répartition du capital social - achat et vente des actions en propre de la Société

Suite à la fusion entre AXA SA et AXA France Assurance SA, AXA SA détient 98,75 % du capital social et des droits de vote de la Société.

La Société n'achète et ne vend pas ses propres actions.

Actionnaires salariés

Le personnel salarié de la Société ne détient pas directement d'actions de la Société. En revanche, une politique d'actionnariat salarié est mise en œuvre au niveau du Groupe AXA.
Au 31 décembre 2018, les salariés et agents du Groupe AXA détenaient, au travers de fonds communs de placement ou assimilés et par détention directe d'actions ordinaires ou d'ADS, 5,19 % du capital social d'AXA et 6,37 % des droits de vote.

8. DELAIS DE PAIEMENT

Conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'assurance datée du 29 mai 2017, les informations présentées dans les tableaux ci-dessous n'incluent pas les transactions liées aux polices d'assurance et de réassurance.

	Article D.411 l-1 :Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice						Article D.411 l-2 :Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le					
	0 jours (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jours (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	1					54						
Montant total des factures concernées HT	1 917,30 €	6 614,67 €	16 480,00 €	5 052,43 €	285 150,70 €	313 297,80 €						
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice												
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
© Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L441-6 ou article L443-1 du Code de Commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement							Délais légaux : 60 jours date de facture					

9. RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'Article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau indiquant les résultats de la Société pour chacun des cinq derniers exercices est joint au présent rapport.

(en milliers d'euros, sauf résultats par action en euros)

EXERCICES CONCERNÉS NATURE DES INDICATIONS	2014	2015	2016	2017	2018
Capital en fin d'exercice					
A) Capital social	190 069	190 069	190 069	190 069	190 069
B) Nombre des actions ordinaires existantes	23 758 635	23 758 635	23 758 635	23 758 635	23 758 635
Opérations et résultats de l'exercice					
A) Chiffres d'affaires hors taxes	2 181 116	2 305 878	2 274 409	2 284 696	2 426 854
B) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	282 148	228 232	209 207	75 090	237 359
C) Impôt sur les bénéfices	121 231	25 749	21 151	-48 293	74 332
D) Participation des salariés due au titre l'exercice					
E) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	172 000	178 122	168 778	88 639	151 590
F) Résultat distribué	259 919	133 048	110 002	0	135 187
Résultats par action					
A) Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	6,77 €	8,52 €	7,92 €	0,00 €	6,86 €
B) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7,24 €	7,50 €	7,10 €	0,00 €	6,38 €
C) Dividende attribué à chaque action (hors avoir fiscal)	10,94 €	5,60 €	4,63 €	0,00 €	5,69 €
Personnel					
A) Effectif moyen des salariés	1 379 (1)	1 399 (2)	1 398 (2)	1 393 (2)	1 430 (2)
B) Montant de la masse salariale	82 283	83 791	86 361	89 779	98 983
C) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	45 415	55 964	48 101	60 938	55 968

(1) Effectif moyen de la France et des succursales Italie, Allemagne, Espagne, Singapour, Hong-Kong, Suisse, Australie et UK.

(2) Effectif moyen de la France et des succursales Italie, Allemagne, Espagne, Singapour, Hong-Kong, Suisse, Australie, UK et Autriche.

10. ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

Conformément à l'Article L.225-100-1 du Code de commerce, les informations relatives à l'analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires, sont précisées dans les comptes et les notes aux comptes de la Société, en plus des informations déjà précisées précédemment.

Ces informations sont donc présentées dans leur ensemble comme des indicateurs de performance clé de nature financière par rapport à l'activité spécifique de la Société.

RAPPORTS DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Depuis juillet 2002, AXA Corporate Solutions est dirigée par un Conseil d'Administration unitaire et les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées.

1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition et fonctionnement du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2018, le Conseil d'Administration d'AXA Corporate Solutions comptait sept administrateurs, dont trois ayant la qualité de membre indépendant. Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins deux fois par an et ses membres reçoivent les informations utiles à l'exercice de leur mandat préalablement à chaque réunion.
Pour mener à bien sa mission et préparer ses délibérations, le Conseil d'Administration est assisté d'un Comité d'Audit et d'un Comité de Rémunération, principalement composés d'administrateurs indépendants.

Le domaine de responsabilité du Comité d'Audit est défini dans la Charte du Comité d'Audit (*Terms of Reference*) qui est revue et approuvée chaque année par le Conseil d'Administration.
Le Comité d'Audit s'assure :
- du caractère adéquat et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne ainsi que du cadre de gestion des risques ;
- du processus de présentation de l'information financière et de l'intégrité des résultats publiés et des communications faites dans les comptes ;
- de l'efficacité, la performance et l'indépendance des auditeurs internes et externes.

Le Comité d'Audit examine également la conformité avec les limites de l'appétit au risque. Le Comité d'Audit rencontre les Commissaires aux Comptes et le Responsable de l'Audit Interne lors de sessions spécifiques.
L'examen des comptes par le Comité d'Audit est accompagné d'une présentation des Commissaires aux Comptes soulignant les points essentiels des conclusions de leur audit et les options comptables retenues. Le Comité reçoit également des présentations du Directeur de la Gestion des Risques et du Directeur Financier décrivant l'exposition aux principaux risques de la Société.
Le Directeur Financier, le Responsable de l'Audit Interne, le Directeur de la Gestion des Risques, le Directeur Comptable ainsi que les Commissaires aux Comptes de la Société participent à chaque séance du Comité d'Audit. Le Directeur de la Conformité participe également de façon régulière aux séances du Comité.

Le Comité de Rémunération examine la nomination et la rémunération des principaux cadres dirigeants de la Société. Il rend compte de ses actions au Conseil une fois par an.

Approbation du remplacement d'administrateurs et renouvellement des mandats d'administrateurs

À la suite de la création de la division AXA XL, il a été décidé de simplifier la structure du Conseil d'Administration : Jürgen Kurth, Corinne Vitrac, Bruce Hepburn et Gert-Hartwig Lescow ont démissionné en janvier et février 2019.

Nous vous proposons de ratifier la cooptation de Noel Richardson en qualité d'administrateur, en remplacement de Jürgen Kurth, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer, en 2023, sur les comptes du dernier exercice clos.
Noel Richardson occupe la fonction d'administrateur de la Société depuis le 11 février 2019.

Le mandat d'administratrice de Doina Palici-Chehab viendra à expiration à l'issue de cette Assemblée Générale. Nous proposons de renouveler son mandat pour six années supplémentaires. Son mandat viendrait à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer, en 2025, sur les comptes du dernier exercice clos.

2. DÉLÉGATION EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Nous vous rappelons que le Conseil a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2018 à augmenter le capital à sa seule initiative.

Délégation	Montant	Période	Utilisation
Délégation au Conseil d'Administration (conférée par l'Assemblée Générale du 11 juin 2018)	100 millions d'euros	26 mois	Néant

3. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Des jetons de présence ont été versés aux administrateurs en 2019, au titre de leur participation aux travaux du Conseil d'Administration en 2018.
À l'exception des jetons de présence, la Société ne verse aucune rémunération directe à ses mandataires sociaux.

Pour l'exercice 2019, nous vous proposons d'allouer 142 000 euros au titre des jetons de présence pour les administrateurs indépendants de la Société.

4. CONTRATS ENTRE UN MANDATAIRE OU UN ACTIONNAIRE DE LA SOCIETE ET UNE FILIALE DE LA SOCIETE

Néant

5. MANDATS ET AUTRES FONCTIONS EXERCEES PAR LES MANDATAIRES DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2018

Robert BROWN
Fonction principale : Directeur Général d'AXA Corporate Solutions jusqu'en mars 2019

Mandats et fonctions	Groupe AXA	Autres
Administrateur	AXA Corporate Solutions Assurance (SA) (France) AXA Corporate Solutions Services UK Limited (Royaume-Uni)	●Centurion Safety Products Ltd (Royaume-Uni) ●Felsted School Trustee Ltd (Royaume-Uni)
Directeur Général	● AXA Corporate Solutions Assurance (SA) (France)	

Helen BROWNE
Fonction principale : Directrice juridique - AXA

Mandats et fonctions	Groupe AXA	En dehors du Groupe AXA
Administratrice	AXA Corporate Solutions Assurance SA (France)	Reso Garantia (Russie)
Membre de Comité	● Comité d'Audit, AXA Corporate Solutions Assurance (SA) depuis avril 2018	

Bruce HEPBURN Fonction principale : Directeur Général du Groupe Mactavish (Royaume-Uni)		
Mandats et fonctions	**Groupe AXA**	**Autres**
Directeur Général		MH (GB) Limited (Royaume-Uni)
Administrateur	AXA Corporate Solutions Assurance (SA) jusqu'en février 2019	
Membre de Comité	Comité d'Audit, AXA Corporate Solutions Assurance (SA) jusqu'en février 2019 Comité de Rémunération, AXA Corporate Solutions Assurance (SA)	

Juergen KURTH Fonction principale : Directeur Mondial de la Souscription d'AXA Corporate Solutions		
Mandats et fonctions	**Groupe AXA**	**Autres**
Administrateur	AXA Corporate Solutions Assurance SA (France) jusqu'en janvier 2019	

Gert-Hartwig LESCOW Directeur Financier du Groupe Draeger (Allemagne)		
Mandats et fonctions	**Groupe AXA**	**Autres**
Administrateur	● AXA Corporate Solutions Assurance (SA) (France) jusqu'en février 2019	
Directeur Général		● Draeger Medical International GmbH (Allemagne) ● Draeger Holding International GmbH (Allemagne)
Président de Comité	● Comité d'Audit d'AXA Corporate Solutions Assurance (SA) (France) jusqu'en février 2019	
Membre de Comité		● Conseil Exécutif de Draegerwerk Verwaltungs AG (Allemagne) ● Conseil Exécutif de Draeger Safety Verwaltungs AG Co. KGaA (Allemagne)

Doina PALICI-CHEHAB Fonction principale : Directrice de l'Intégration		
Mandats et fonctions	**Groupe AXA**	**Autres**
Présidente du Conseil d'Administration	AXA Corporate Solutions Assurance (SA) (France) AXA Matrix Risk Consultants (SA) (France)	
Présidente du Conseil de Surveillance	AXA ART Versicherung AG (Allemagne)	
Administratrice	AXA Corporate Solutions Assurance (SA) (France) AXA Matrix Risk Consultants (SA) (France) Sayata Labs Ltd (Israël) XL Group Ltd (Bermudes)	
Administratrice représentant les actionnaires salariés :	AXA SA (France)	
Présidente de Comité	Comité de Rémunération, AXA Corporate Solutions Assurance (SA)	
Membre de Comité	Comité Financier, AXA SA (France)	

Corinne VITRAC Fonction principale : Directrice de Global Risk Engineering		
Mandats et fonctions	**Groupe AXA**	**Autres**
Administratrice	AXA Corporate Solutions Assurance SA (France) jusqu'en janvier 2019 AXA Matrix Risk Consultants S.A. (France)	
Directrice Générale	AXA Matrix Risk Consultants S.A. (France)	
Superviseur	AXA Matrix Risk Consultants (Shanghai) Co Ltd	

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

En millions d'euros	2018	2017
COTISATIONS EMISES	**2 426,9**	**2 284,7**
Cotisations acquises	2 319,3	2 293,6
Charges techniques (yc frais de gestion des sinistres)	(1 596,9)	(1 668,5)
MARGE TECHNIQUE BRUTE	**722,5**	**625,1**
Résultat technique des cessions en réassurance	(318,1)	-307,4
MARGE TECHNIQUE NETTE	**404,4**	**317,7**
Frais généraux et commissions	(395,7)	(395,9)
RESULTAT DES OPERATIONS D'ASSURANCE	**8,7**	**(78,2)**
Autres charges non techniques	0,0	0,0
Résultat de la gestion financière	217,2	118,6
Résultat exceptionnel et participation	0.0	0.0
RESULTAT AVANT IMPOT	**225,9**	**40,3**
Impôt sur les bénéfices	(74,3)	48,3
RESULTAT NET COMPTABLE	**151,6**	**88,6**
RATIO COMBINE	**99,6%**	**103,4%**

PROJETS DE RÉSOLUTIONS
à approuver par l'Assemblée Générale du 24 mai 2019

Première résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires, après avoir :

- entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes de la Société,
- pris connaissance des comptes annuels,

approuve les comptes de la Société arrêtés au 31 décembre 2018 faisant apparaître un bénéfice net de 151 589 988,05 euros.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale constate l'existence d'un bénéfice distribuable de 621 726 793,80 euros se composant de :

- Résultat net de l'exercice 151 589 988,05 euros
- Report à nouveau avant affectation 470 136 805,75 euros

Elle décide de l'affecter comme suit :

- Dividende 135 186 633,15 euros
- Report à nouveau après affectation 486 540 160,65 euros

L'Assemblée Générale décide en conséquence la mise en distribution aux 23 758 635 actions composant le capital d'un dividende net de 5,69 euros au titre de l'exercice 2018.

Ce dividende sera mis en paiement au 29 mai 2019.

L'Assemblée Générale constate que les dividendes afférents aux trois exercices précédents ont été les suivants :

	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre d'actions	23 758 635	23 758 635	23 758 635
Dividende net par action	5,60 euros	4,63 euros	Néant
Dividende avec abattement	Néant	Néant	Néant
Dividende sans abattement	Néant	Néant	Néant

Troisième résolution

L'Assemblée Générale donne acte aux commissaires aux comptes de leur rapport spécial sur les conventions réglementées.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant des jetons de présence à 142 000 euros pour l'exercice 2019.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de M. Noel Richardson en qualité d'administrateur, en remplacement de Dr Jürgen Kurth, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer, en 2023, sur les comptes du dernier exercice clos.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale renouvèle le mandat d'administratrice de M^{me} Doina Palici-Chehab pour six années supplémentaires. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer, en 2025, sur les comptes du dernier exercice clos.

Septième résolution

L'Assemblée Générale ratifie le déménagement du siège social du 4 rue Jules Lefebvre 75009 Paris au 61 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH - 75832 PARIS CEDEX 17, effectif depuis le 1er septembre 2018.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités juridiques ou administratives et satisfaire les obligations de dépôt, de communication et de publication imposées par la législation en vigueur.

****

AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

pwc

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

A l'assemblée générale
AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE
61, rue Mstislav Rostropovitch
75832 Paris Cedex 17

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Point clé de l'audit 1: Evaluation des provisions pour sinistres	
Risque identifié	**Notre réponse**

Au 31 décembre 2018, les provisions pour sinistres de la succursale française d'AXA Corporate Solutions Assurance s'établissent à 2 973 millions d'euros, tel que indiqué dans la note 2.2 des états financiers.
 	
Ces provisions correspondent à une estimation du coût total à terminaison des sinistres survenus. Elles couvrent les sinistres déclarés, les sinistres survenus mais non encore déclarés ainsi que l'ensemble des frais liés à la gestion des sinistres.
 	
Comme indiqué dans la Note 3.2.2.c de l'annexe aux états financiers, la détermination de ces provisions résulte d'une part, de l'application de méthodes statistiques déterministes sur la base de données historiques et d'autre part, de l'utilisation d'hypothèses actuarielles faisant appel au jugement d'expert pour estimer la charge à l'ultime. L'évolution des paramètres retenus est de nature à affecter de manière sensible la valeur de ces provisions à la clôture.
 	
Par conséquent, en raison de l'incertitude inhérente à certains éléments pris en compte pour le calcul des estimations, nous avons considéré que l'évaluation des provisions pour sinistres constituait un point clé de l'audit.
	Afin de couvrir le risque de l'évaluation des provisions pour sinistres, nous avons déployé l'approche d'audit suivante :
	- nous avons évalué et testé l'environnement de contrôle interne lié :
	  o à la gestion des sinistres et, en particulier, l'évaluation des provisions dossier par dossier ;
	  o au processus de détermination de la charge à l'ultime (hypothèses, jugements, données, méthodes, respect des principes et méthodes comptables applicables), incluant les secondes opinions fournies par les équipes de gestion du risque sur le niveau des provisions techniques ;
	  o aux systèmes d'information contribuant au traitement des données techniques et à leur alimentation en comptabilité ;
	- nous avons testé le rapprochement entre les données servant de base aux estimations avec les états financiers ;
	- nous avons réalisé des procédures analytiques (telles que le suivi de l'évolution des ratios de sinistralité) sur les évolutions significatives de l'exercice ;
	- nous avons procédé à une évaluation indépendante des provisions des branches dommage, marine, aviation et spatial, pour nous permettre de fonder notre jugement professionnel et notre appréciation des estimations utilisées par la société.

Point clé de l'audit 2: Les créances et dettes de réassurance	
Risque identifié	**Notre réponse**
Les créances et dettes nées d'opérations de réassurance font l'objet de processus de réconciliations complexes. En effet le système comptable ne permet pas d'extraire une balance par tiers ni par antériorité. La société utilise des extractions issues du système de gestion pour le suivi de la recouvrabilité des créances et la présentation des créances et des dettes dans les états financiers. Afin de s'assurer de l'exhaustivité et de l'exactitude de ces extractions, la société a formalisé une réconciliation entre la comptabilité, le système de gestion et les tableaux de bord utilisés pour le suivi de la recouvrabilité des créances. En raison de la complexité du processus de justification des comptes de créances et dettes de réassurance, impliquant plusieurs systèmes et états de gestion, ainsi que des anomalies que nous avons identifiées en particulier dans la présentation de ces comptes, nous considérons que ce sujet constitue un point clé de l'audit.	Afin de couvrir les risques liés aux comptes de créances et dettes de réassurance, nous avons déployé l'approche d'audit suivante : - nous avons évalué et testé l'environnement de contrôle interne lié : o au processus de lettrage des comptes de réassurance effectué par le service comptable ; o au processus de suivi et de recouvrement des créances anciennes ; o au rapprochement entre les données issues du système de gestion et la comptabilité. - nous avons testé le rapprochement effectué par la société entre les tableaux de bord utilisés pour analyser l'existence et la recouvrabilité des créances de réassurance avec les états financiers ; - nous avons testé, sur base d'échantillons, l'existence et la recouvrabilité des créances de réassurance ; - nous avons contrôlé la documentation préparée par la société concernant la classification des créances et dettes de réassurance dans les états financiers.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires,

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE par votre assemblée générale du 27 octobre 2017.

Au 31 décembre 2018, le cabinet PricewaterhouseCoopers était dans la deuxième année de sa mission sans interruption, dont deux années depuis que la société est devenue une entité d'intérêt public en application du 6° du III de l'article L.820-1 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 9 mai 2019

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Frédéric Trouillard-Mignen

AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018

(en milliers d' euros)

	ACTIF	31 décembre 2018	31 décembre 2017
1	**CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ**	**0**	**0**
2	**ACTIFS INCORPORELS**	**21 903**	**19 538**
3	**PLACEMENTS**		
3a	Terrains et constructions	551 407	536 908
3b	Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	989 393	927 232
3c	Autres placements	3 324 796	3 562 132
3d	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	96 233	90 289
		4 961 829	**5 116 561**
4	**PLACEMENTS REPRÉSENTANT LES PROVISIONS TECHNIQUES AFFÉRENTES AUX CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE**	**0**	**0**
5	**PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES**		
5a	Provisions pour primes non acquises	219 984	219 779
5d	Provisions pour sinistres non-vie	1 654 888	1 590 365
5f	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non-vie	0	0
5g	Provisions pour égalisation		0
5i	Autres provisions techniques non-vie	0	0
		1 874 872	**1 810 144**
6	**CRÉANCES**		
6a	Créances nées d'opérations d'assurance directe :		
6aa	Primes restant à émettre	450 512	400 555
6ab	Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	442 998	389 695
		893 511	790 250
6b	Créances nées d'opérations de réassurance	740 122	859 916
6c	Autres créances :		
6ca	Personnel	2 279	3 519
6cb	État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	147 045	175 139
6cc	Débiteurs divers	158 350	105 425
		307 674	284 084
6d	Capital appelé non versé	0	0
		1 941 306	**1 934 250**
7	**AUTRES ACTIFS**		
7a	Actifs corporels d'exploitation	9 094	5 874
7b	Comptes courants et caisse	327 179	182 197
7c	Actions propres		
		336 273	**188 071**
8	**COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF**		
8a	Intérêts et loyers acquis non échus	41 487	44 624
8b	Frais d'acquisition reportés	20 772	17 827
8c	Autres comptes de régularisation	171 616	115 528
		233 875	**177 979**
9	**DIFFÉRENCE DE CONVERSION (*)**	**0**	**0**
	TOTAL DE L'ACTIF	**9 370 058**	**9 246 542**

(*) Changement de présentation en 2017 pour affecter la perte de change non réalisée aux placeemnts dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018

(en milliers d' euros)

	PASSIF	31 décembre 2018	31 décembre 2017
1	**CAPITAUX PROPRES**		
1a	Capital social	190 069	190 069
1b	Primes liées au capital social	80 166	80 166
1c	Écarts de réévaluation	0	0
1d	Autres réserves	64 680	64 680
	Écart résultant du changement de réglementation comptable (Avis du CNC 12/09/1995)	0	0
1e	Report à nouveau	470 137	381 498
1f	Résultat de l'exercice	151 590	88 639
		956 642	**805 052**
2	**PASSIFS SUBORDONNÉS**	**0**	**153 001**
3	**PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES**		
3a	Provisions pour primes non acquises	540 040	428 373
3d	Provisions pour sinistres non-vie	5 543 453	5 470 685
3f	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non-vie	0	0
3g	Provisions pour égalisation	91 633	86 286
3i	Autres provisions techniques non-vie	75 355	78 003
		6 250 481	**6 063 347**
4	**PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE**		**0**
5	**PROVISIONS**	**83 755**	**86 851**
6	**DETTES POUR DÉPÔTS EN ESPÈCES REÇUES DES CESSIONNAIRES**	**47 628**	**61 161**
7	**AUTRES DETTES**		
7a	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	244 776	305 527
7b	Dettes nées d'opérations de réassurance	698 584	740 804
7c	Emprunts obligataires	0	0
7d	Dettes envers des établissements de crédit	0	0
7e	Autres dettes :		
7ea	Titres de créances négociables émis par l'entreprise	0	0
7eb	Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	0	0
7ec	Personnel	33 517	34 043
7ed	État, organismes de Sécurité sociale et collectivités publiques	28 352	20 917
7ee	Créanciers divers	944 816	901 328
		1 006 685	956 287
		1 950 045	**2 002 618**
8	**COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF**	**81 507**	**74 511**
9	**DIFFÉRENCE DE CONVERSION**	**0**	**0**
	TOTAL DU PASSIF	**9 370 058**	**9 246 542**

AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE

ENGAGEMENTS HORS BILAN 31 DECEMBRE 2018

(en milliers d'euros)

	ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES	31 décembre 2018	31 décembre 2017
1	**ENGAGEMENTS REÇUS**	**219 906**	**182 391**
2	**ENGAGEMENTS DONNÉS**		
2a	Avals, cautions et garanties de crédit donnés	8 695	31
2b	Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0
2c	Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	645 320	64 451
2d	Droits de tirages donnés à un fonds de garantie	1 679	722
2e	Autres engagements donnés	52 401	26 709
		708 095	**91 912**
3	**ENGAGEMENTS RECIPROQUES**		
3a	Valeurs reçues en nantissements des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance	348 554	367 124
3b	Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution	0	0
3c	Autres engagements réciproques	0	0
		348 554	**367 124**
4	**AUTRES VALEURS DETENUES POUR COMPTE DE TIERS**	**0**	**0**
5	**ENCOURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME REÇUS**	**518 902**	**64 778**
5a	Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de stratégie :		
	- stratégies d'investissement ou de désinvestissement		
	- stratégies de rendement	518 902	64 778
	- autres opérations		
5b	Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégories de marché :		
	- opérations sur un marché de gré à gré	0	64 778
	- opérations sur des marchés réglementés ou assimilés		
5c	Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature de risque de marché, notamment :		
	- risque de taux d'intérêt	345 242	48 042
	- risque de change	173 659	16 735
	- risque actions		
5d	Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature d'instrument :		
	- contrats d'échange	61 849	64 778
	- contrats de garantie de taux d'intérêt	0	**0**
	- contrats à terme	157 053	0
	- options		
5e	Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par durées résiduelles des stratégies selon les tranches :		
	- de 0 à 1 an	173 659	13 329
	- de 1 à 5 ans	300 200	6 406
	- plus de 5 ans	45 042	45 042

AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2018

(en milliers d'euros)

	COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	OPÉRATIONS BRUTES 31 DÉCEMBRE 2018	CESSIONS ET RÉTROCESSIONS 31 DÉCEMBRE 2018	OPÉRATIONS NETTES 31 DÉCEMBRE 2018	OPÉRATIONS NETTES 31 DÉCEMBRE 2017
1	**PRIMES ACQUISES**				
1a	Primes	2 426 854	(1 055 162)	1 371 692	1 278 985
1b	Variation des primes non acquises	(107 506)	(2 150)	(109 656)	28 004
		2 319 348	**(1 057 313)**	**1 262 036**	**1 306 990**
2	**PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUÉS**	**175 489**		**175 489**	**98 596**
3	**AUTRES PRODUITS TECHNIQUES**	**469**		**469**	**248**
4	**CHARGES DES SINISTRES**				
4a	Prestations et frais payés	(1 570 986)	574 214	(996 772)	(1 090 486)
4b	Charges des provisions pour sinistres	(23 980)	47 554	23 574	9 229
		(1 594 966)	**621 768**	**(973 197)**	**(1 081 257)**
5	**CHARGES DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES**	**2 956**		**2 956**	**(783)**
6	**PARTICIPATIONS AUX RÉSULTATS**	**0**	**0**	**0**	**0**
7	**FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION**				
7a	Frais d'acquisition	(236 964)		(236 964)	(254 466)
7b	Frais d'administration	(137 607)		(137 607)	(113 753)
7c	Commissions reçues des réassureurs		117 457	117 457	99 975
		(374 572)	**117 457**	**(257 114)**	**(268 244)**
8	**AUTRES CHARGES TECHNIQUES**	**(21 094)**		**(21 094)**	**(27 693)**
9	**VARIATION DE LA PROVISION POUR ÉGALISATION**	**(5 347)**		**(5 347)**	**(7 479)**
	RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	**502 284**	**(318 087)**	**184 197**	**20 378**

(en milliers d'euros)

	COMPTE NON TECHNIQUE	OPÉRATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018	OPÉRATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2017
1	**RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE**	**184 197**	**20 378**
3	**PRODUITS DES PLACEMENTS**		
3a	Revenus des placements	187 161	180 919
3b	Autres produits des placements	11 278	12 485
3c	Profits provenant de la réalisation des placements	467 994	396 367
		666 433	**589 771**
5	**CHARGES DES PLACEMENTS**		
5a	Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	(19 572)	(15 180)
5b	Autres charges des placements	(13 007)	(17 068)
5c	Pertes provenant de la réalisation de placements	(416 637)	(438 959)
		(449 217)	**(471 208)**
6	**PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFÉRÉS**	**(175 489)**	**(98 596)**
7	**AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES**	0	**0**
8	**AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES**	0	**0**
9	**RÉSULTAT EXCEPTIONNEL**		
9a	Produits exceptionnels	0	0
9b	Charges exceptionnelles	(1)	0
		(1)	**0**
10	**PARTICIPATION DES SALARIÉS**	**0**	**0**
11	**IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES**	**(74 332)**	**48 293**
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**151 590**	**88 639**

Annexe aux comptes sociaux

A - Informations sur le choix des méthodes utilisées

1 – Faits marquants

2 – Événements intervenus après la clôture

3 – Principes et modes d'évaluation retenus

4 – Changements de méthodes

B - Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

Note 1. Bilan

Note 2. Compte de résultat

Note 3. Autres informations

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

En 2018, le Groupe AXA a acquis XL Group, un chef de file mondial de l'assurance et la réassurance IARD qui jouit d'une solide présence en Amérique du Nord, en Europe, sur le marché du Lloyd's et en Asie-Pacifique, pour un prix total de 12,4 milliards d'euros.
Une nouvelle division a été créée : AXA XL combinera les opérations de XL Group, AXA Corporate Solutions, AXA Matrix et AXA Art.

2. ÉVÉNEMENTS INTERVENUS APRÈS LA CLÔTURE

Le 1er février 2019, les salariés européens et l'activité d'administration des polices d'assurance de la Société ont été transférés vers XL Catlin Services SE (XLCSSE).
Dans le cadre de ce transfert, la Société a adhéré à un accord-cadre de services existant de XL Group et a conclu un accord de mandat avec XLCSSE permettant à cette dernière de fournir à la Société tous les services précédemment fournis par les collaborateurs de la Société.
Ces évènements n'ont aucun impact sur les comptes de la Société.

3. PRINCIPES ET MODES D'ÉVALUATION RETENUS

Les comptes de la Société sont établis dans le respect des dispositions de la législation, conformément aux dispositions applicables du Code de commerce, du Code des assurances et des règlements de l'Autorité des normes comptables (ANC).

Il s'agit en particulier :

- des articles L 123-12 à L 123-22, R 123-172 à R 123-180, R 123-184 à R 123-187, R 123-191 et R 123-199 du Code de commerce ;
- des articles du titre IV, « Dispositions comptables et statistiques », du livre III de la partie règlementaire du Code des assurances ;
- du règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, applicable aux exercices débutant à compter du 1er janvier 2016.

Les principes généraux de la comptabilité ainsi que ceux spécifiques à la comptabilité des sociétés d'assurance ont été appliqués en respectant les règles de prudence, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, exception faite des changements introduits par la mise en œuvre des nouvelles réglementations.

Néanmoins, chaque fois que la compréhension des comptes le requiert, la méthode d'évaluation a été explicitée dans la présente annexe.

Le rapport annuel intègre les comptes sociaux d'AXA Corporate Solutions pour les exercices clos respectivement les 31 décembre 2018 et 2017 et commençant le 1er janvier de chaque année.

3.1. BILAN ACTIF

3.1.1. Actifs incorporels

Les actifs incorporels mentionnés au bilan correspondent à des logiciels comptabilisés au prix d'acquisition ou de revient.
L'amortissement des logiciels est réalisé sur leur durée d'utilisation.

Pour respecter la réglementation comptable, les frais d'acquisition des contrats figurent aux « Comptes de régularisation - actif ».

3.1.2. Placements

a. Classification des placements

- Terrains et constructions
  Ce poste regroupe les terrains et les immeubles détenus de manière indirecte par la Société et représente les parts de sociétés civiles immobilières (SCI).

- Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation

  Ce poste regroupe :

  - les entreprises liées : entreprises françaises ou étrangères pouvant être incluses par intégration globale ou par agrégation dans un même ensemble consolidé ou combiné, en application des conditions prévues par les articles L 233-16 et L 233-18 du Code de commerce ou par l'article L 345-2 du Code des assurances ;

  - les entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation : entreprises autres que les entreprises liées et dont l'entreprise détient une fraction de capital comprise entre 10 % et 50 %, conformément à l'article L 233-2 du Code du commerce.

- Autres placements

  Cette catégorie regroupe essentiellement deux classes d'actifs :

  - les valeurs amortissables répondant à la définition de l'article R 343-9 du Code des assurances, c'est-à-dire les valeurs suivantes :

    - obligations et autres valeurs émises ou garanties par l'un des États membres de l'OCDE ;
    - obligations négociées sur un marché reconnu, autres que celles émises ou garanties par l'un des États membres de l'OCDE (par exemple, les obligations émises par les sociétés commerciales) ;

- titres de créance négociables d'un an au plus, émis par des personnes morales autres que les États membres de l'OCDE et dont les titres sont négociés sur un marché reconnu ;
- Bons à Moyen Terme Négociables émis par des personnes morales autres que les États membres de l'OCDE et dont les titres sont négociés sur un marché reconnu.

- les placements relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances

Il s'agit des actifs ne relevant pas de l'article R 343-9. Par exemple :
- les actions et les parts de fonds communs de placement ;
- les actifs immobiliers (à l'exception des terrains et constructions présentés dans une rubrique dédiée au bilan) ;
- les prêts et obligations ne relevant pas de l'article R 343-9 ;
- les dépôts.

b. Valorisation des placements

➢ Terrains et constructions

Lors de l'acquisition :
Les immeubles sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient. Le prix de revient des immeubles est celui qui ressort des travaux de construction et d'amélioration, à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits.

En application du règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des normes comptables, la comptabilisation des actifs immobiliers tient compte des composants, éléments principaux devant faire l'objet d'un remplacement à intervalles réguliers selon un plan d'amortissement qui leur est propre.

En ce qui concerne la comptabilisation des composants amortis, la Société a utilisé la grille adoptée par la Fédération Française de l'Assurance (FFA) (voir ci-dessous) pour les éléments suivants :
- nature des composants (4 familles),
- pourcentages d'éclatement dans les fourchettes de la grille FFA (tous les immeubles d'une même catégorie sont éclatés selon les mêmes pourcentages),
- classification des immeubles par typologie,
- durées d'amortissement.

Grille FFA et taux d'éclatement retenu :

	Immeubles avant 1945			Immeubles après 1945		
	Fourchette FFA	Taux d'éclatement	Durée d'amortis-sement	Fourchette FFA	Taux d'éclatement	Durée d'amortis-sement
Structure principale	40-65 %	65,0 %	120	40-65 %	65,0 %	80
Enveloppe et toiture	10-20 %	10,0 %	35	5-20 %	10,0 %	30
Lots techniques et équipement	15-25 %	15,0 %	25	15-30 %	15,0 %	25
Finitions	10-25 %	10,0 %	15	10-25 %	10,0 %	15
Total		100,0 %	87		100,0 %	60

	Entrepôts et locaux d'industrie légère			Locaux commerciaux			IGH		
	Fourchette FFA	Taux d'éclatement	Durée d'amortis-sement	Fourchette FFA	Taux d'éclatement	Durée d'amortis-sement	Fourchette FFA	Taux d'éclatement	Durée d'amortis-sement
Structure principale	60-85 %	85,0 %	30	40-50 %	50,0 %	50	30-40 %	40,0 %	70
Enveloppe et toiture	5-20 %	5,0 %	30	10-25 %	25,0 %	30	10-35 %	30,0 %	30
Lots techniques et équipement	5-15 %	5,0 %	20	15-35 %	20,0 %	20	25-40 %	25,0 %	25
Finitions	5-15 %	5,0 %	10	5-20 %	5,0 %	15	5-15 %	5,0 %	15
Total		100,0 %	29		100,0 %	37		100,0 %	44

Le poste agencements, aménagements et installations est amorti à un taux annuel de 10 %.
Les travaux d'amélioration des immeubles sont comptabilisés dans les composants selon la nature des travaux et amortis sur la durée d'amortissement de chacun des composants.

Valeur comptable à la date de bilan :
Les immeubles sont valorisés à leur prix d'achat ou de revient, diminué des amortissements pratiqués et des éventuelles dépréciations.

- Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation

Lors de l'acquisition :
Ces placements sont inscrits au bilan sur la base de leur prix d'achat (art. R 343-10 du Code des assurances).

Valeur comptable à la date de bilan :
Les titres cotés sont retenus pour le dernier cours coté au jour du bilan et les titres non cotés sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans les conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise (art. R 343-11 du Code des assurances).

- Autres placements

Lors de l'acquisition :

En application du règlement ANC n° 2014-04 du 5 juin 2014 relatif au classement comptable des obligations convertibles en actions dans les entreprises d'assurance, la Société prend l'option de classer l'ensemble des obligations convertibles en actions à taux actuariel négatif, conformément à l'article R 343-10 du Code des assurances.

Les obligations convertibles en actions à taux actuariel positif sont intégrées dans le champ de l'article R 343-9. Cette option correspond à la méthode comptable précédemment utilisée par la Société.

- Actifs relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances

Ils sont inscrits au bilan à leur prix d'achat à la date d'acquisition. Le prix d'achat s'entend hors intérêt couru.
Pour les actifs relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances, il est tenu compte d'un amortissement actuariel de la décote/prime sur la durée résiduelle de vie du titre.
La prime ou la décote représente la différence arithmétique entre le prix d'achat et la valeur de remboursement du titre.
Les amortissements cumulés figurent en compte de régularisation à l'actif ou au passif du bilan et la variation de l'exercice figure dans « Autres produits de placement » et « Autres charges de placement » du compte de résultat.

- Actifs relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances

Ils sont inscrits au bilan sur la base de leur prix d'achat ou de revient.
En application du règlement ANC n° 2015-11 concernant les actifs amortissables relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances, il est tenu compte d'un amortissement actuariel de la décote/prime sur la durée résiduelle de vie du placement.
La prime ou la décote représente la différence arithmétique entre le prix d'achat et la valeur de remboursement du placement.
Les amortissements cumulés figurent en compte de régularisation à l'actif ou au passif du bilan et la variation de l'exercice figure dans « Autres produits de placement » et « Autres charges de placement » du compte de résultat.

Valeur comptable à la date de bilan :
La valorisation des actifs relevant des articles R 343-9 et R 343-10 du Code des assurances est fonction de la nature de l'actif considéré et de la stratégie de détention suivie par la Société :

- la valeur de réalisation (cours coté ou valeur probable de négociation) est utilisée pour les titres destinés à être cédés rapidement,

- la valeur d'utilité, laquelle dépend de l'utilité de l'actif pour l'actionnaire, sert à l'évaluation des titres de participation dont la vocation est de rester durablement dans le patrimoine de la société d'assurance,
- lorsque la capacité bénéficiaire de la société émettrice est durablement compromise, en cas de dépôt de bilan notamment, une dépréciation à caractère durable est constituée.

Ainsi, les valeurs cotées sont retenues pour leur dernier cours coté et les OPCVM sont valorisés à leur dernier prix de rachat publié. Les titres non cotés sont valorisés sur la base de leur juste valeur déterminée dans des conditions normales de marché et en tenant compte de leur valeur d'utilité pour l'entreprise.
La valeur des parts des OPCVM communiquée par les sociétés de gestion d'actifs, essentiellement AXA Investment Manager, inclut une valorisation d'instruments de crédit tels que des CDO (Collateralized Debt Obligations), CLO (Collateralized Loan Obligations) et autres ABS (Asset-Backed Securities) ainsi que des dérivés de crédit. La valorisation des tranches dettes des ABS s'appuie principalement sur des prix communiqués par des contreparties externes. En ce qui concerne les tranches equity des ABS et les CDO, leur valorisation se fonde principalement sur les valeurs communiquées par les structureurs.
Les opérations de CDS (Credit Default Swaps) sont valorisées à l'aide de modèles standard utilisant des spreads de marché récupérés quotidiennement à partir d'un fournisseur externe (Markit). Ces valeurs de marché sont ensuite intégrées dans la valeur des parts des OPCVM les détenant.
Dans tous les cas, un contrôle et une analyse de cohérence de ces valorisations sont ensuite mis en œuvre au sein de la société de gestion d'actifs.

c. Dépréciations des placements

Les dépréciations à caractère durable sont traitées conformément au règlement n° 2015-11 de l'ANC.

Pour la détermination des provisions pour dépréciation, les critères de dépréciation des placements sont appliqués aux moins-values nettes d'effet des couvertures, s'il y a lieu.

- Actifs relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances
  Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (en tenant compte de la prime/décote) et la valeur de réalisation des titres correspondants ne font pas l'objet d'une provision. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements (risque de crédit) soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une dépréciation doit être constatée à l'inventaire.

  - Les obligations dites « Below Investment Grade » (ne faisant l'objet d'aucune notation ou notées BB ou en dessous par les agences de notation) :
    - sont dépréciées dès lors qu'elles sont en situation de moins-value latente depuis plus de douze mois (sauf à démontrer qu'il n'y a pas de risque de défaut),

- sont soumises à une analyse du risque de défaut (la décision de non-provisionnement est documentée de façon détaillée) dès lors qu'elles présentent une moins-value latente supérieure à 20 % sur une période continue de six mois au moins.

- Les obligations dites « Investment Grade » (notées entre AAA et BBB ou notations équivalentes) font également l'objet d'une analyse du risque de défaut lorsqu'elles sont en situation de moins-value latente de plus de 50 % (sans condition de durée) ou de plus de 20 % (mais inférieure à 50 %) depuis au moins six mois consécutifs.

➢ Actifs relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances

Ils font l'objet d'une dépréciation dès lors qu'ils présentent une dépréciation à caractère durable.

La valeur de référence à retenir pour le calcul d'une dépréciation durable intègre notamment les facteurs suivants :

- l'ampleur de la baisse constatée sur l'actif et sa durée,
- l'impact de la baisse sur l'ensemble du marché,
- toute faiblesse de l'actif au marché,
- les éventuelles difficultés à détenir l'actif à long terme, compte tenu des contraintes de liquidité de la Société.

Pour les valeurs mobilières, en cas de perte de valeur significative, une dépréciation à caractère durable peut être constituée. Les valeurs concernées sont celles en situation de moins-value latente i) de façon permanente sur les six mois précédant la clôture de l'exercice, ii) de plus de 20 % ou de 30 % lorsque les marchés sont très volatils (par rapport à la valeur nette comptable) sur une longue période ou iii) celles pour lesquelles la perte de valeur est jugée significative et durable.

À ces principes généraux, quelques exceptions viennent se greffer :
les règles de dépréciation des actifs amortissables relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances sont déterminées en fonction de l'intention et de la capacité de la société d'assurance à détenir les placements jusqu'à l'échéance, eu égard au risque de crédit ;

- les titres destinés à être cédés à court terme sont à déprécier au cours de clôture ;
- les titres dont la détention durable est documentée dans le cadre de l'activité du Groupe ne sont pas dépréciés tant qu'il n'y a pas de risque de contrepartie.

Par ailleurs, compte tenu du contexte difficile sur les marchés financiers depuis 2007, une revue complémentaire a été réalisée essentiellement sur les supports crédit dits « subprimes », détenus directement ou au travers d'OPCVM afin de déterminer d'éventuelles dépréciations. Lorsque la dépréciation de certaines parts d'OPCVM de crédit s'est avérée nécessaire, celle-ci a été déterminée sur la base d'une valeur recouvrable. Pour la détermination de cette valeur recouvrable, la valeur de rachat des parts d'OPCVM concernées a été corrigée en évaluant selon un mark to model les titres CLO/CDO non négociés sur un marché liquide.

Pour les actifs immobiliers (immeubles et titres immobiliers), une ventilation est faite entre :

- Actifs immobiliers destinés à être cédés
  À la date de bilan, la valeur nette comptable de l'actif est comparée à la valeur la plus faible entre la valeur de réalisation, basée sur une valeur d'expertise de l'immeuble effectuée chaque année par un expert indépendant, et le prix de vente net du coût de sortie.
  En cas de moins-value, le risque de dépréciation durable est évoqué et une dépréciation est comptabilisée. Cette dépréciation est effectuée en priorité sur le terrain.

- Actifs immobiliers destinés à demeurer durablement dans le patrimoine de la Société
  À la date de bilan, la valeur nette comptable de l'actif est comparée à la valeur d'expertise de l'immeuble effectuée chaque année par un expert indépendant.
  Si la moins-value excède 15 % de la valeur nette comptable, alors le risque de dépréciation durable est évoqué et une dépréciation est comptabilisée. Cette dépréciation est effectuée en priorité sur le terrain.

Lorsqu'une baisse de valeur a un caractère permanent, en particulier dans le cas de la destruction physique irrémédiable d'une construction, la dépréciation est alors constatée sous la forme d'un amortissement exceptionnel, et non d'une dépréciation.

3.1.3. Créances nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance

Concernant les opérations d'assurance directe et de réassurance, elles sont constituées des soldes débiteurs des assurés, des bénéficiaires et de tiers.

Une provision peut être constatée pour pallier le risque de non-remboursement de la créance.

Pour permettre la réalisation de l'arrêté anticipé, les flux techniques réels sont arrêtés au 30 novembre et ceux de décembre sont reportés sur le mois de janvier de l'année suivante.

3.1.4. Autres créances

Elles concernent essentiellement les créances envers le personnel, les organismes sociaux et les autres sociétés du Groupe au travers des soldes débiteurs des comptes courants.

3.1.5. Autres actifs d'exploitation

Ces immobilisations sont comptabilisées au prix de revient et font l'objet, le cas échéant, de dotations aux amortissements calculées selon les taux habituellement utilisés.

3.1.6. Autres comptes de régularisation

Ils comprennent pour l'essentiel les éléments suivants :

- Concernant les valeurs mobilières, les autres comptes de régularisation comprennent pour l'essentiel les intérêts courus sur les placements financiers et la décote relative aux titres obligataires.

- Les frais d'acquisition reportés sont calculés conformément à l'article 151-1 du règlement ANC n° 2015-11. À la date de bilan, la Société procède à l'évaluation des frais d'acquisition de contrats reportés sur le ou les exercices suivants. Ces frais sont amortis symétriquement aux primes non acquises :
    - ce calcul est réalisé par branche d'assurances et le cumul est porté à l'actif du bilan,
    - sur chaque catégorie d'assurance est appliqué, sur le montant des cotisations à reporter, le rapport frais d'acquisition (frais internes + externes) / cotisations émises.

3.2. BILAN PASSIF

3.2.1. Capitaux propres

a. Capital social

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres s'il n'existe pas une obligation contractuelle de remettre à leurs détenteurs de la trésorerie ou d'autres actifs financiers.

b. Frais d'émission d'actions

Les coûts de transaction externes, qui sont directement attribuables à l'émission de nouvelles actions, sont présentés, nets d'impôts, dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission.

c. Dividendes

Le dividende final rattaché aux actions ordinaires est comptabilisé en dette lorsqu'il a été approuvé par les actionnaires au cours de l'Assemblée Générale Annuelle.

3.2.2. Provisions techniques

a. Provision pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises représente la part, au prorata, des primes (émises et estimées restant à constater) au titre des risques en cours à la date de clôture (art. R 343-7 du Code des assurances).

b. Provision pour risques en cours

La provision pour risques en cours a pour objet la constatation en charge, dès l'exercice d'émission, du coût des sinistres à venir non couvert par les primes non acquises. Cette provision, qui constate une insuffisance de tarification sur la quote-part de primes émises non acquises à l'exercice, doit être calculée pour l'ensemble des catégories de contrats, à l'exception de la catégorie transport.

La provision pour risques en cours doit être dotée lorsque, pour une catégorie d'assurance donnée, le rapport entre la charge de sinistre de l'exercice en cours, augmentée des frais d'acquisition et des frais d'administration autres qu'immédiatement engagés, et les primes acquises brutes est supérieur à 100 % pour les deux derniers exercices écoulés.

Dans ce cas, la provision pour risques en cours de la catégorie considérée est égale au produit du rapport défini ci-dessus, moins un, et de la prime non acquise correspondant à la catégorie considérée.

Le calcul de la provision pour la catégorie Automobile est effectué en distinguant les garanties IARD et Responsabilité Civile.

c. Provision pour sinistres à payer

La provision pour sinistres à payer représente la valeur estimée des dépenses futures en indemnités (nettes de recours) et en frais alloués, tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus et non encore payés, déclarés ou non, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de la Société.
Elle est calculée préalablement dossier par dossier puis ajustée ou complétée à l'aide de méthodes statistiques.

Les dépenses futures sont estimées à leur coût futur non actualisé, sauf dans le cas des capitaux constitutifs de rentes, et augmentées d'une provision pour frais d'ajustement des sinistres non alloués (voir d).

- *Estimation dossier par dossier*
  La provision dossier par dossier correspond à la provision pour sinistres à payer à constituer pour un sinistre donné.
  La provision dossier par dossier tend à estimer au plus juste, le jour de l'évaluation, le coût final prévisible des indemnités et frais externes, relatifs aux règlements courants futurs, y compris les capitaux constitutifs de rentes.
  Elle est révisée au cours du temps en fonction des nouveaux éléments d'information disponibles, dans le cadre du bilan permanent, et a minima une fois par an.

- *Estimation statistique*
  La provision de sinistre issue du cumul des provisions estimées dossier par dossier n'est pas un estimateur suffisant du niveau économique des provisions nécessaires pour trois raisons essentielles :
  - par nature, la provision dossier par dossier ne comprend pas l'estimation des dossiers tardifs,
  - l'évaluation de chaque dossier dépend des consignes données aux départements sinistres. Celles-ci peuvent s'avérer prudentes ou insuffisantes,
  - l'estimation dossier par dossier n'intègre pas toujours le surcoût lié à l'évolution de la jurisprudence ou de l'environnement technologique.

Pour disposer d'une image réaliste du niveau de provisionnement nécessaire, les estimations dossier par dossier sont donc ajustées grâce à l'utilisation de méthodes statistiques de type Chain Ladder et éventuellement complétées d'analyses de fréquence et de coût moyen.

d. Provision pour frais de gestion des sinistres

Cette provision vise à couvrir uniquement les frais de gestion des sinistres que la Société gère directement. Aucune provision pour frais d'ajustement des sinistres non alloués n'est constituée pour les sinistres dont la gestion est déléguée à l'apporteur, lorsque l'apporteur a déjà perçu sa rémunération.

Cette provision est calculée par branche d'activité en tenant compte des éléments suivants :

- Le nombre de sinistres restant potentiellement à gérer. Ce nombre est fonction :
  - des dossiers déclarés et en cours à la date de bilan,
  - d'une estimation des sinistres survenus, mais non encore déclarés à la date de bilan.
- Les délais de gestion des sinistres basés sur les périodes de règlement observées par le passé.
- Le coût unitaire annuel de gestion. Ce coût est égal au rapport des frais de gestion des sinistres (FGS) de l'année sur le nombre de dossiers gérés dans l'année (éventuellement moyennés sur 3 ans), où :
  - les FGS sont hors commissions, mais y compris quote-part des « Autres frais techniques »,
  - le nombre de dossiers gérés dans l'année comprend les sinistres clos dans l'année et les sinistres déclarés encore en cours à la date de bilan.

e. Provision pour sinistres non encore manifestés

La provision pour sinistres non encore manifestés (PSNEM) en assurance décennale construction est calculée selon les dispositions des articles 143-13 et 143-14 du règlement ANC n° 2015-11, en incluant la part de provision pour frais de gestion des sinistres.

Cette provision est donc estimée à partir, d'une part, du montant des primes émises et des primes à émettre, nettes des primes à annuler et des frais d'acquisition, et, d'autre part, du coût total des sinistres d'ores et déjà survenus à la date de bilan, afférents à chaque exercice d'ouverture de chantier (et ce pour les 14 derniers exercices).

Le montant des primes à émettre est estimé en fonction du chiffre d'affaires souscrit à la date de bilan.

f. Provision pour risque d'exigibilité

Selon l'article R 343-5 du Code des assurances, la provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R 343-10 du Code des assurances se trouvent en situation de moins-value latente nette globale, à l'exception des valeurs amortissables que la société d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité.

La moins-value latente nette globale des placements mentionnés à l'article R 332-20 du Code des assurances est égale à la valeur nette comptable de ces placements moins la valeur globale de ces mêmes placements évalués de la manière suivante :

- pour les valeurs mobilières cotées et les titres cotés de toute nature, la valeur retenue est le cours moyen calculé sur les trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours coté avant cette date ;

- pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement, la valeur retenue est la moyenne des prix de rachat publiés au cours des trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;
- pour les autres actifs, leur valeur est évaluée selon les règles prévues à l'article R 332-20-1 du Code des assurances (valeur vénale pour les titres non cotés, valeur de réalisation pour les immeubles et parts des sociétés immobilières ou foncières non cotées dans un État membre de l'OCDE, valeur comptable pour les autres placements).

La dotation annuelle à la provision pour risque d'exigibilité au titre de l'exercice est égale au tiers du montant de la moins-value latente nette globale constatée sur les placements, sans que cette dotation puisse conduire à ce que le montant total de la provision inscrite au bilan au titre de l'exercice excède le montant de la moins-value nette globale constatée sur ces placements. Ces calculs prennent en compte les plus et moins-values latentes des opérations sur instruments financiers à terme ayant comme sous-jacent les actifs indiqués.

g. Provisions pour égalisation

La Société peut décider d'exercer l'option ouverte par la réglementation de procéder aux provisionnements nécessaires pour faire face aux fluctuations de la sinistralité, dans le respect des textes régissant ce type de provisions – article R 343-7 du Code des assurances pour l'assurance non-vie.

Ces provisions sont appliquées aux risques cycliques ayant des incidences différentes sur les exercices annuels successifs, tels que les risques naturels, le crédit, l'aviation, le terrorisme et le risque atomique.

La dotation annuelle à cette provision au titre de l'exercice ne peut excéder 75 % du bénéfice technique annuel de la catégorie concernée. De même, la provision globale ne peut dépasser 200 % des primes émises au cours de l'exercice, nettes d'annulation et de réassurance, pour l'assurance grêle et 300 % pour les tempêtes et les catastrophes naturelles.

h. Provision mathématique des rentes

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de la Société afférents aux rentes et accessoires de rentes.
Pour les rentes d'incapacité et d'invalidité couvrant des risques corporels, conformément à l'article 143-2 du règlement 2015-11 de l'Autorité des normes comptables, elles sont calculées au moyen de la table de mortalité TD 88-90 et d'un taux d'actualisation qui est plafonné à 60 % du taux moyen au cours des vingt-quatre derniers mois des emprunts de l'État français(TME), sans pouvoir dépasser 3,5 %. Le taux ainsi retenu à la date de bilan est de 0,50%.

Par ailleurs, la charge de revalorisation des rentes d'accidents corporels automobiles survenus à partir du 1er janvier 2013 a été transférée aux assureurs suite à la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 de finances rectificative pour 2012 (article 78). Cette provision est estimée en tenant compte d'un taux d'inflation de 2,25 %, conformément à l'article 143-2 susmentionné.

3.2.3. Provisions

Provisions pour engagements sociaux

Les engagements reconnus au bilan au titre des régimes à prestations définies correspondent à la valeur actuelle de l'obligation à la date de bilan diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs de couverture, toutes deux ajustées des écarts actuariels et du coût des services passés non constatés. La valeur actuelle de l'obligation est calculée annuellement avec la méthode des unités de crédit projetées. Elle est déterminée en actualisant les prestations futures attendues sur la base du taux de marché d'obligations d'entreprises de première catégorie de même monnaie que celle des prestations qui seront à payer, et de durée comparable à l'obligation sous-jacente.

Les écarts actuariels issus des ajustements liés à l'expérience et des effets de changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en charges ou en produits sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du régime, pour leur fraction excédant 10 % de la plus grande valeur entre la valeur actuelle de l'obligation et la juste valeur des actifs de couverture.

Le coût des services passés généré lors de l'adoption ou de la modification d'un régime à prestations définies est reconnu en charges, selon un mode linéaire, sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du régime.

Le montant des écarts actuariels non constatés au bilan s'élève à 10 millions d'euros.

Engagements pris par AXA Corporate Solutions Assurance envers son personnel

Dans toute la suite, SFC désigne le Salaire moyen de Fin de Carrière.

Indemnité de fin de carrière
Lors du départ à la retraite d'un salarié, une indemnité de fin de carrière lui est versée. Cette indemnité dépend de l'ancienneté qu'il a acquise au sein de la Société au moment de sa cessation d'activité et du salaire de fin de carrière.

Régime des Directeurs
Le RRD est un régime de retraite pour les directeurs, complémentaire à toutes les retraites acquises au titre des régimes obligatoires ou supplémentaires pendant la carrière professionnelle, quelle qu'en soit l'origine.

PRS : régime AXA à garantie minimale
La condition pour bénéficier du plan de retraite supplémentaire (PRS) d'AXA est d'avoir, lors du départ à la retraite, au moins 15 ans d'ancienneté.
Le niveau de garantie est de 4 % du SFC en Tranche A et de 4,5 % du SFC en Tranche B.
La rente à attribuer au titre de cette garantie minimale est une rente différentielle. Cela signifie que son montant est déterminé en fonction de la différence entre le niveau de garantie et les déductibles (la rente issue du Fonds de Pension Professionnel, la rente CRUAP et la rente issue du régime AXA à cotisations définies).

Médaille du travail
Une distinction honorifique est décernée à chaque salarié ayant au moins 20 ans d'ancienneté. La médaille du travail comprend 4 échelons en fonction desquels une prime dépendant du nombre d'années de service effectuées est versée au salarié.

PSAD : Personnel Supérieur et Attaché de Direction
Régime de retraite fermé des anciens dirigeants de la Société.

Congés pour ancienneté
À la 10e, 20e et 30e année d'ancienneté dans le Groupe AXA, chaque salarié bénéficie de congés payés supplémentaires. Les salariés concernés sont ceux titulaires d'un CDI.

Le montant des provisions constituées par AXA Corporate Solutions Assurance au 31 décembre 2018 au titre de tous les régimes énoncés ci-dessus est de 11 millions d'euros.

Le montant des provisions pour engagements sociaux concernant la succursale Allemagne est de 6,7 millions d'euros et de 0,5 million d'euros pour la succursale Italie.

AXA Corporate Solutions Assurance a souscrit un contrat d'assurance auprès d'AXA Assurances Vie Mutuelle pour couvrir les engagements sociaux donnant le droit au remboursement des prestations versées. Le total des prestations couvertes par l'actif d'assurance s'élève à 8 millions d'euros au 31 décembre 2018.

3.2.4. Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance

Pour permettre la réalisation de l'arrêté anticipé, les flux techniques réels sont arrêtés au 30 novembre et ceux de décembre sont reportés sur le mois de janvier de l'année suivante.

3.2.5. Autres dettes

Elles incluent principalement les dettes auprès du personnel et des autres tiers ainsi que les soldes créditeurs des comptes courants avec les autres sociétés du Groupe AXA .

3.2.6. Écarts de conversion (actif ou passif)

Les actifs, passifs et engagements hors bilan en devises sont valorisés conformément au règlement ANC n° 2015-11.

Conformément à cet avis, le traitement comptable de l'effet des variations des cours de change repose sur la distinction des opérations de change selon deux catégories :

- les opérations portant sur des actifs ou passifs générant une position de change dite « structurelle », c'est-à-dire concernant principalement, en assurance et réassurance, les titres de participation stratégiques négociés en devises, des dotations en devises aux succursales et le financement en devises de ces titres et dotations. Ces éléments structurels ne sont pas destinés à être réalisés, par conséquent leur valorisation ne devrait pas être affectée par la volatilité des cours de change ;
- les opérations générant une position de change dite « opérationnelle » concernant les autres opérations en devises. Ces éléments opérationnels représentent des expositions en devises

assumées par la Société dans son exploitation courante, à court ou moyen terme, donc soumis à la volatilité des cours de change.

Les différences de conversion sur les positions de change structurelles, évaluées par différence entre le cours de change de la devise concernée au jour de l'opération (cours historique) et le cours de clôture, sont constatées au bilan et hors bilan.

3.3. COMPTE DE RESULTAT

3.3.1. Frais de gestion (frais généraux et commissions)

Compte tenu de l'organisation de la Société, une partie importante de ses frais généraux est gérée dans des sections directement dédiées à des fonctions (production, sinistres…), voire même dans ces fonctions (destinations) directement à des produits (catégories de contrats).

Les autres frais supportés ou refacturés sont déversés dans ces sections qualifiées de principales selon des clés établies en fonction d'unités d'œuvre et d'enquêtes d'activité réalisées par la Société.

Les frais des services qui ne peuvent être ainsi affectés (Direction Générale, Ressources Humaines, Communication Interne, etc.) sont transcrits dans les autres charges techniques puis ventilés par catégories de contrats à l'aide d'une clé qui peut être fonction de la répartition des primes, des effectifs ou des frais déjà payés.
La charge de la participation des salariés et de l'intéressement est intégrée dans les frais généraux ventilés par destination.
Les commissions, quant à elles, sont affectées par produit et leur ventilation par destination découle d'études analytiques réalisées par la Société.

3.3.2. Décalage opéré lors de l'enregistrement des acceptations en réassurance

Les éléments des comptes non reçus des cédantes à la date de bilan sont estimés. Lorsque la Société a connaissance d'une perte prévisible, celle-ci est provisionnée**.**

3.3.3. Produits et charges de placements

Les produits et charges de placements sont enregistrés, en détail, dans le compte de résultat non technique. La quote-part de ces produits nets relative aux provisions techniques fait l'objet d'un transfert du compte non technique vers le compte technique non-vie.

Cette quote-part est déterminée selon une formule imposée (globalement, en proportion des provisions techniques et des fonds propres).

Pour déterminer les intérêts courus des obligations, il est procédé à un calcul du coupon couru du titre de créance lors de chaque arrêté de compte.

3.3.4. Impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs sont générés par des différences temporaires relatives à la valeur fiscale des actifs et passifs et le cas échéant, du fait de l'existence de déficits reportables. Les impôts différés actifs sont constatés dans la mesure où il est probable que les différences temporaires pourront s'imputer sur les bénéfices imposables futurs.
L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résultent de la façon dont la Société s'attend, à la date de bilan, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

3.3.5. Produits et charges non techniques et exceptionnels

Les produits et charges non techniques sont ceux sans lien technique avec l'activité d'assurance (distribution de produits bancaires, vente de matériels hors service ou de déchets).

Les produits et charges exceptionnels sont ceux qui ont un caractère non récurrent, étranger à l'exploitation, ou exceptionnel quant à leur montant ou leur incidence (provision pour réserve de réévaluation…).

Aucun montant de produits ou charges exceptionnels ne figure au compte de résultat 2018.

3.4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

3.4.1. Opérations sur instruments financiers à terme ou dérivés

Les règles de comptabilisation des instruments financiers à terme applicables aux entreprises régies par le Code des assurances à compter du 1er janvier 2003 sont définies par le règlement du CRC n° 2002-09 du 12 décembre 2002, complété par l'avis du Conseil national de la comptabilité (CNC) n° 2004-04 du 25 mars 2004.

Le cadre définissant les stratégies détermine le traitement comptable :

- stratégie d'investissement ou de désinvestissement : ces stratégies ont pour objectif de fixer la valeur d'un investissement futur ou d'un désinvestissement prévu. Au cours de la vie de l'instrument financier à terme, les primes ou flux intermédiaires sont enregistrés en compte de régularisation actif ou passif. Au dénouement de la stratégie, les pertes ou profits réalisés sur les instruments financiers à terme font partie intégrante du prix d'achat ou du prix de vente ;

- stratégie de rendement : une stratégie qui n'a pas pour objectif de fixer la valeur d'un investissement futur ou d'un désinvestissement prévu est une stratégie de rendement. L'effet de la stratégie est lissé au cours de sa durée de vie et ne modifie pas la comptabilisation des actifs ou passifs concernés par la stratégie.

Les charges et les produits associés, qu'ils aient été perçus ou réglés ou qu'ils soient latents, sont inscrits au compte de résultat de façon échelonnée sur la durée de la stratégie, en tenant compte du rendement effectif de l'instrument financier à terme.

3.4.2. Utilisation des instruments financiers à terme – nature et caractéristiques

Conformément aux Articles R 332-45 et R 332-46 du Code des assurances, les instruments financiers à terme sont utilisés par AXA Corporate Solutions Assurance pour garantir une gestion efficace et prudente du placement.

- CONTRATS DE CHANGE À TERME

Objectif :
Couvrir le risque de change associé aux positions du bilan en s'engageant à vendre un montant déterminé d'une devise à une date ultérieure et un taux de change prédéfinis.

Traitement comptable :
La variation de la valeur du montant notionnel couvert, en raison de fluctuations du taux de change, est comptabilisée en compte de résultat. Il s'agit d'une stratégie de rendement. L'engagement (le nominal) est pris en compte dans le hors bilan, en engagement donné pour sa contrevaleur en euros au taux de change à la date de bilan et en engagement reçu pour le montant en euros conclu au terme du contrat.

- VENDEUR DE PROTECTION SUR CDS

Objectif :
Prendre une position longue sur le risque de crédit des émetteurs « investment grade », en concluant des CDS (Credit Default Swaps) en vertu desquels la Société remboursera à la contrepartie toute perte de crédit encourue, en échange d'un coupon payé par la contrepartie.

Traitement comptable :
Le coupon et les intérêts courus sont comptabilisés en produits ; l'engagement (le nominal) est pris en compte dans le hors bilan, en engagement donné. Toute moins-value latente sera comptabilisée en compte de résultat, toute plus-value latente ultérieure compensera les moins-values enregistrées précédemment jusqu'à l'équilibre des coûts.

- OPTION DE VENTE SUR INDICES D'ACTIONS

Objectif :
Couvrir le risque de baisse des marchés d'actions sur un portefeuille d'actions détenu par la Société. La Société achète l'option de vendre à la contrepartie un montant déterminé d'un indice d'actions, à un prix défini.

Traitement comptable :
Le coût est capitalisé au bilan. L'engagement (le nominal) est pris en compte dans le hors bilan, en engagement reçu et en engagement donné. Toute moins-value latente sera comptabilisée en compte de résultat, toute plus-value latente ultérieure compensera les moins-values enregistrées précédemment jusqu'à l'équilibre des coûts .

3.4.3. Analyse des stratégies significatives et traitement comptable

- SWAPS D'ACTIFS INDEXÉS SUR L'INFLATION (receveurs taux fixe)

Objectif :
Augmenter le rendement du portefeuille avec un risque équivalent à celui des obligations d'État de la zone euro.

Traitement comptable :
À chaque date de bilan, le différentiel net d'intérêt couru et la variation d'inflation sont enregistrés en résultat. La plus- ou moins-value latente est intégrée dans l'état récapitulatif des placements (article R 343-10 du Code des assurances). L'engagement (le nominal) est pris en compte dans le hors bilan, en engagement reçu pour le montant nominal de l'obligation sous-jacente augmenté de l'indice d'inflation à la date d'entrée dans le swap (y compris coupon couru) et en engagement donné pour le montant nominal de l'obligation sous-jacente. Il s'agit d'une stratégie de rendement dont les résultats sont étalés linéairement, ce traitement étant peu différent d'un étalement actuariel.

- SWAPS DE DEVISES

Objectif :
Couvrir le risque de change associé aux prêts hypothécaires à taux variable libellés en devises par la mise en place de swaps de devises permettant ainsi de fixer les taux de change sur les flux futurs des prêts (coupons et remboursement).

Traitement comptable :
Les variations de change sur les swaps sont comptabilisées en compte de résultat et compensent systématiquement les variations de change des obligations sous-jacentes. Les charges et produits reçus ou versés sont comptabilisés en compte de résultat. La plus- ou moins-value latente est intégrée dans l'état récapitulatif des placements (article R 343-10 du Code des assurances). L'engagement (le nominal) est pris en compte dans le hors bilan, en engagement donné pour sa contrevaleur en euros au taux de change à la date de bilan et en engagement reçu pour le montant en euros conclu au terme du contrat. Il s'agit d'une stratégie de rendement dont les résultats sont étalés linéairement, ce traitement étant peu différent d'un étalement actuariel.

- ACHETEUR DE PROTECTION SUR CDS

Objectif :
Couvrir le risque de crédit associé aux émetteurs auxquels la Société est exposée, en concluant des CDS (Credit Default Swaps) en vertu desquels la contrepartie remboursera à la Société toute perte de crédit encourue, en échange d'un coupon payé par la Société.

Traitement comptable :
Le coupon et les intérêts courus sont comptabilisés en charges ; l'engagement (le nominal) est pris en compte dans le hors bilan, en engagement reçu. Il s'agit d'une stratégie de rendement dont les résultats sont étalés linéairement, ce traitement étant peu différent d'un étalement actuariel.

3.4.4. Engagements hors bilan, par stratégie et par nature de dérivés (en milliers d'euros)

Stratégie	Dérivés	Engagements donnés	Engagements reçus
Rendement	Swaps d'actifs indexés sur l'inflation (receveur taux fixe)	45 000	45 042
	Swap de devises	14 997	16 607
	ACHETEUR DE PROTECTION SUR CDS	-	200
	Contrats de change à terme	159 947	157 053
Autres stratégies	VENDEUR DE PROTECTION SUR CDS	121 400	-
	Option de vente sur indices d'actions	300 000	300 0

3.4.5. Autres engagements

Les autres engagements hors bilan sont essentiellement les nantissements reçus des cessionnaires pour garantir leurs créances.

4. CHANGEMENTS DE MÉTHODES

Néant

1 - POSTES DU BILAN

1/1 - MOUVEMENTS AYANT AFFECTÉ LES ACTIFS INCORPORELS, LES TERRAINS ET CONSTRUCTIONS, LES TITRES DE PROPRIÉTÉ SUR LES ENTREPRISES LIÉES ET SUR CELLES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION, BONS, OBLIGATIONS, ET CRÉANCES AVEC CES ENTREPRISES

(en milliers d'euros)

NATURE DE L'ACTIF	MONTANT BRUT EN DÉBUT D'EXERCICE	VARIATION DE CHANGE	TRANSFERTS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				MONTANT BRUT EN FIN D'EXERCICE
			Entrées	Sorties	Apports	Autres	
Actifs incorporels	80 091	-	5 767	- 1 549	-	-	84 309
Terrains et constructions (y compris "en cours") (1)	542 938	-	33 501	- 19 003	-	-	557 436
Titres de propriété sur sociétés liées (compte 250)	508 138	-	56 161	-	-	-	564 298
Titres de propriété sur entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation (compte 260)	4 330	-	-	-	-	-	4 330
Bons, obligations et créances de toutes natures sur ces mêmes sociétés (2) (comptes 25 et 26 sauf 250 et 260)	423 945	-	12 000	- 6 000	-	-	429 945
TOTAL	1 559 442	-	107 429	- 26 552	-	-	1 640 319

NATURE DE L'ACTIF	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS EN DÉBUT D'EXERCICE	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE PROVISION	APPORTS	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE		CHANGE
					Sorties	Transferts	
Actifs incorporels	60 553	1 853	-	-	-	-	-
Terrains et constructions (y compris "en cours") (1)	6 030	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété sur sociétés liées (compte 250)	5 095	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété sur entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation (compte 260)	4 086	-	-	-	-	-	-
Bons, obligations et créances de toutes natures sur ces mêmes sociétés (2) (comptes 25 et 26 sauf 250 et 260)	-	-	-	-	-	-	-

dont amortissements dont provisions dont provisions capitaux propres	6 030	-	-	-	-	-

NATURE DE L'ACTIF	MONTANT CUMULE DES AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	MONTANT NET INSCRIT AU BILAN
Actifs incorporels	62 406	21 903
Terrains et constructions (y compris "en cours") (1)	6 030	551 407
Titres de propriété sur sociétés liées (compte 250)	5 095	559 203
Titres de propriété sur entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation (compte 260)	4 086	244
Bons, obligations et créances de toutes natures sur ces mêmes sociétés (2) (comptes 25 et 26 sauf 250 et 260)	-	429 945
TOTAL	**77 617**	**1 562 702**

dont amortissements dont provisions dont provisions capitaux propres	- 6 030 -	

(1) Ce poste comprend le cas échéant des amortissements et des provisions qui sont détaillées ci-dessous.

(2) Pour les obligations amortissables, ce tableau ne tient pas compte de l'amortissement des décotes et surcotes.

1/2 - AUTRES PLACEMENTS

(en milliers d'euros)

NATURE DE L'ACTIF	MONTANT BRUT INSCRIT AU BILAN À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS EN DÉBUT DE L'EXERCICE		MOUVEMENTS			AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS À LA CLÔTURE	MONTANT NET INSCRIT AU BILAN À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
		Amortissements	Dépréciations	Dotations	Reprises	Transferts		
Placements financiers (compte 23)								
- Actions	702 223	-	- 8 778	-	58	-	- 8 720	693 503
- Obligations	2 476 972	-	-	-	-	-	-	2 476 972
- Prêts	68 241	-	- 2 582	- 53	-	-	- 2 636	65 605
- Dépôts	88 716	-	-	-	-	-	-	88 716
- Autres	-							-
TOTAL	**3 336 152**	**-**	**- 11 360**	**- 53**	**58**	**-**	**- 11 356**	**3 324 796**
Placements représentant des provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte (compte 24)	-	-	-	-	-	-	-	-
- Titres à revenus variables autres que les OPCVM	-	-	-	-	-	-	-	-
- Obligations	-	-	-	-	-	-	-	-
- Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-	-	-
- Parts d'autres OPCVM	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
- Parts et actions de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

1/3 - INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(en milliers d'euros)

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME	NOMINAL	VALEUR ESTIMATION	PRIME / SOULTE / APPEL DE MARGE	AMORTISSEMENT LATENT	RUPTURE STRATÉGIE	DÉQUALIFICATION
STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT OU DÉSINVESTISSEMENT	NEANT					
CAPS	-	-	-	-	-	-
SWAPS	-	-	-	-	-	-
EQUITY SWAP	-	-	-	-	-	-
FIXED-PRICE DISPOSAL OF SECURITIES PROGRAMME	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
STRATEGIES DE RENDEMENT	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
CAPS	157 053	- 513	- 513	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
RATE SWAPS INCLUDED IN HEDGING RISK OF WIDENING SPREADS	-	-	31 959	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
EQUITY STOP LOSS	300 000	22 059	16 893	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
ASSET SWAPS INFLATION	45 042	- 980	- 2 045	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
CCS	16 607	24	1 610	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
CDS	200	1 872	- 74	-	-	-

1/4 - ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS ET INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(en milliers d'euros)

TABLEAU DE CONCORDANCE ENTRE LE TOTAL DES PLACEMENTS À L'ACTIF DU BILAN ET L'ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS		
	2018	2017
3 - PLACEMENTS	4 966 773	5 114 497
4 - PLACEMENTS EN U.C.	-	-
Versements restant à effectuer	- 4 945	- 7 626
	-	-
TOTAL DES PLACEMENTS À L'ACTIF DU BILAN	**4 961 829**	**5 106 872**
	-	-
	-	-
À déduire :	-	-
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	81 298	74 508
	-	-
	-	-
	-	-
	-	-
À ajouter :	-	-
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	89 139	80 486
	-	-
	-	-
TOTAL ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS	**4 969 670**	**5 112 849**

1/4 -

I - PLACEMENTS ET INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(en milliers d'euros)

NATURE DES PLACEMENTS	2018 VALEUR BRUTE	2018 VALEUR NETTE	2018 VALEUR DE RÉALISATION	2017 VALEUR BRUTE	2017 VALEUR NETTE	2017 VALEUR DE RÉALISATION
1.a - Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	557 436	551 407	820 744	542 938	536 908	778 807
1.b - IFT Stratégies d'investissement ou de désinvestissement	-	-	-	-	-	-
1.c - IFT Stratégies de rendement	-	-	-	-	-	-
TOTAL	557 436	551 407	820 744	542 938	536 908	778 807
2.a - Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	684 244	675 162	694 148	690 466	681 384	758 731
2.b - IFT Stratégies d'investissement ou de désinvestissement	-	-	-	-	-	-
2.c - IFT Stratégies de rendement	-	-	-	-	-	-
TOTAL	684 244	675 162	694 148	690 466	681 384	758 731
3.a - Parts d'OPCVM autres que celles visées en 4	211 705	211 548	191 597	210 492	210 335	271 111
3.b - IFT Stratégies d'investissement ou de désinvestissement	-	-	-	-	-	-
3.c - IFT Stratégies de rendement	-	-	-	-	-	-
TOTAL	211 705	211 548	191 597	210 492	210 335	271 111
4.a - Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes	405 253	396 591	375 275	585 670	576 951	552 062
4.b - IFT Stratégies d'investissement ou de désinvestissement	-	-	-	-	-	-
4.c - IFT Stratégies de rendement	-	-	-	-	-	-
TOTAL	405 253	396 591	375 275	585 670	576 951	552 062
5.a - Obligations et autres titres à revenus fixes	2 922 483	2 900 124	3 251 227	2 931 697	2 916 826	3 330 098
5.b - IFT Stratégies d'investissement ou de désinvestissement	-	-	-	-	-	-
5.c - IFT Stratégies de rendement	-	-	-	-	-	- 34 503
TOTAL	2 922 483	2 900 124	3 251 227	2 931 697	2 916 826	3 295 595
6.a - Prêts hypothécaires	23 114	23 114	23 114	23 675	23 675	23 675
6.b - IFT Stratégies d'investissement ou de désinvestissement	-	-	-	-	-	-
6.c - IFT Stratégies de rendement	-	-	-	-	-	-
TOTAL	23 114	23 114	23 114	23 675	23 675	23 675
7.a - Autres prêts et assimilés	66 060	63 424	63 592	56 708	54 126	54 127
7.b - IFT Stratégies d'investissement ou de désinvestissement	-	-	-	-	-	-
7.c - IFT Stratégies de rendement	-	-	-	-	-	-
TOTAL	66 060	63 424	63 592	56 708	54 126	54 127
8 - Dépôts auprès des entreprises cédantes	106 986	129 744	143 361	101 042	121 891	138 843
9 - Dépôts autres que ceux visés au 8 et cautionnements en espèces et autres placements	10 714	10 714	10 714	445	445	445
10.a - Actifs représentatifs de contrats en unité de compte	-	-	-	-	-	-
10.b - IFT Stratégies d'investissement ou de désinvestissement	-	-	-	-	-	-
10.c - IFT Stratégies de rendement	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-
11.a - Autres IFT	-	-	-	-	-	-
11.b - IFT Stratégies d'investissement ou de désinvestissement	-	-	-	-	-	-
11.c - IFT Stratégies de rendement	-	-	-	-	-	-
11.d- IFT autres opérations	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-
12. TOTAL DES LIGNES 1 A 11	4 987 995	4 961 828	5 573 772	5 143 133	5 122 541	5 873 396
- dont Total des IFT OCDE	-	-	-	-	-	- 34 503
- dont Total des IFT HORS OCDE	-	-	-	-	-	-
- dont Total des placements OCDE	4 987 995	4 961 828	5 573 772	5 143 133	5 122 541	5 907 899
- dont Total des placements HORS OCDE	-	-	-	-	-	-
Dont						
Valeurs estimées selon l'article R343-9 et instruments financiers à terme rattachés	2 889 590	2 889 982	3 245 267	2 850 775	2 856 860	351 950
Valeurs estimées selon l'article R343-10- et instruments financiers à terme rattachés	2 098 405	2 071 846	2 328 504	2 292 358	2 265 681	2 621 445
Valeurs estimées selon l'article R343-13 -et instruments financiers à terme rattachés	-	-	-	-	-	-
Valeurs estimées selon l'article R343-11	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-
Dont						
Valeurs affectables à la représentation des provisions	4 865 623	4 819 333	5 417 629	5 025 312	4 986 571	5 730 172
techniques autres que celles visées ci-dessous	-	-	-	-	-	-
Valeurs garantissant les engagements envers les institutions	-	-	-	-	-	-
de prévoyance ou couvrant les fonds de placements gérés	-	-	-	-	-	-
Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées	106 986	122 301	143 361	101 042	121 891	138 843
chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	-	-	-	-	-	-
Valeurs affectées aux provisions techniques des opérations	-	-	-	-	-	-
réalisées dans le cadre d'un patrimoine d'affectation en France	-	-	-	-	-	-
Autres affectations ou sans affectation	15 386	12 751	12 782	7 090	4 390	4 381

1/4 -

II - ACTIFS AFFECTABLES À LA REPRÉSENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

(autres que les placements, les instruments financiers à terme et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

(en milliers d'euros)	**Valeur comptable 2018**	**Valeur comptable 2017**
Primes échues non recouvrées [1]	183 113	149 465
Intérêts courus non échus [2]	41 487	44 624
Frais d'acquisition reportés	20 772	17 827
Banques et chèques postaux	327 179	182 197
Autres actifs admis en représentation des provisions techniques [3]	1 375 250	1 168 029
TOTAL	**1 947 800**	**1 562 142**

[1] Primes d'assurance de dommages dans les conditions mentionnées à l'article R 332-6.

[2] Pour les valeurs qui figurent dans le tableau, nettes des intêrets courus.

[3] À l'exclusion des créances sur les réassureurs

III - VALEURS APPARTENANT À DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE :

AXA Corporate Solutions Assurance n'est pas concernée par cette rubrique.

IV - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

a) Les acomptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste " Terrains et constructions (en cours)" sont d'un montant de : néant.

b) Analyse droits immobiliers

	BILAN 2018			BILAN 2017		
(en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Immeubles d'exploitation	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Droits réels	-	-	-	-	-	-
Parts des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations	**557 436**	**551 407**	**820 744**	**542 938**	**536 908**	**778 807**
Droits réels	-	-	-	-	-	-
Parts des sociétés immobilières ou foncières non cotées	557 436	551 407	820 744	542 938	536 908	778 807
	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**557 436**	**551 407**	**820 744**	**542 938**	**536 908**	**778 807**

c) Le solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur le prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R343-9

(en milliers d'euros)	**BILAN 2018**	**BILAN 2017**
Valeur de remboursement	2 801 511	2 770 486
Valeur nette	2 889 982	2 856 860
Solde non amorti	**- 88 471**	**- 86 374**

1/5 - VENTILATION DES DETTES ET CRÉANCES SELON LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)

Durée résiduelle	Jusqu'à 1 an		De 1 an à 5ans		Plus de 5 ans	
EXERCICE	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Créances						
6 aa - Primes à émettre	450 512	400 555	-	-	-	-
6 ab - Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	442 998	389 695	-	-	-	-
6 b - Créances nées d'opération de réassurance	740 122	859 916	-	-	-	-
6 c - Autres créances	307 673	284 084	-	-	-	-
TOTAL	**1 941 306**	**1 934 250**	**-**	**-**	**-**	**-**
Dettes						
6 - Dettes pour dépôts en espèce recus des cessionnaires	47 628	61 161	-	-	-	-
7 a - Dettes nées d'opérations d'assurance directe	244 776	305 527	-	-	-	-
7 b - Dettes nées d'opérations de réassurance	698 584	740 804	-	-	-	-
7 c - Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-	-	-	-	-
7 d - Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
7 e - Autres dettes	1 006 685	956 288	-	-	-	-
TOTAL	**1 997 673**	**2 063 779**	**-**	**-**	**-**	**-**

1/6 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1/6 a - Montant des parts et participations dans des entreprises liées détenues dans des entreprises d'assurance

FRANÇAISES :

(en milliers d'euros)

LIBELLÉ	QUANTITÉ	VALEUR NETTE COMPTABLE
NEANT	-	-

ÉTRANGÈRES :

LIBELLÉ	QUANTITÉ	VALEUR NETTE COMPTABLE *(en milliers d'euros)*
AXA Corporate Solutions Brasil e America Latina	625 459 066	121 124 236

1/6 b - Tableau des filiales et participations

Capital : 190 069 k€
1 % du capital : 1 901 k€

(en milliers d'euros)

SOCIÉTÉS ou GROUPE de SOCIÉTÉS	Adresse	N° Siret	Devise	Forme juridique	Capital social 2017	Autres capitaux propres avant affection des résultats 2017	% 2018	Valeur brute comptable des titres au 31.12.18	Valeur nette comptable des titres au 31.12.18	Prêts/avances consentis par la société et non remboursés	Montants des cautions / avals fournis par la société	Chiffre d'affaires (H.T.) dernier exercice écoulé	Résultats bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividende net encaissé par la société exercice 2017	Observations
1. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication															
A - FILIALES (50 % au moins du capital est détenu par la société)															
AXA CORPORATE SOLUTIONS SERVICES UK LTD	6 Bevis Marks, London, EC3A 7BA-ROYAUME UNI	-	Euro	LTD	22	-	100	4 110	24	-	-	-	-	-	Données 2017*
AXA MATRIX RISK CONSULTANTS SA	4 rue Jules Lefebvre - 75426 PARIS CEDEX	352 352 694 00041	Euro	SA	6 173	202	100	9 708	6 450	-	-	30 569	- 1 372	-	Données 2017*
AXA CORPORATE SOLUTIONS BRASIL E AMERICA LATINA, SA	Av.Presidente Juscelino Kubitschek,1600-04543-000 Sao Paulo BRESIL	-	Euro	SA	68 986	-	100	130 814	121 124	-	-	38 521	- 1 966	-	Données 2017*
B - PARTICIPATIONS (10 à 50 % au moins du capital est détenu par la société)															
MATIGNON DERIVATIVES LOANS	Tour Majunga-La Défense 9-6 Place de la Pyramide 92800 Puteaux	433 586 260 00013	Euro	SAS	191 336	114 486	14	51 102	51 102	-	-	-	14 731	-	Données 2017*
					-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
2. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations					-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
- Filiales non comprises au paragraphe A					-	-	-	36	36	-	-	-	-	-	
Filiales françaises					-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Filiales étrangères					-	-	-	36	36	-	-	-	-	-	
- Participations non comprises au paragraphe B					-	-	-	203	203	-	-	-	-	-	
Participations dans les sociétés françaises					-	-	-	203	203	-	-	-	-	-	
Participations dans les sociétés étrangères					-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Filiales non comprises au paragraphe A															
AXA ART ASIA LIMITED	3103-31/F, PCCW Tower, Taikoo Place, 979 King's Road, Quarry Bay, HONG KONG	F16399	Euro	LTD	0	27	100	36	36	-	-	-	-	-	
Participations non comprises au paragraphe B															
GAB ROBINS AVIATION	35 Great St. Helen's LONDON EC3A 6 HB	2447229	Euro	SA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
FONCIERE EIFFEL	Tour Franklin 100/101 Quartier Boieldieu - 92800 PUTEAUX	392 774 493	Euro	SCI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
G.F. DU BOIS DE CHARNES	100 espl. Gal de Gaulle Cœur Défense - 92932 LA DEFENSE	32 614 401 100 045	Euro	GF	46	1	17	203	203	-	-	-	-		

(*) Chiffres 2017 pour le capital social, autres capitaux propres avant affectation des résultats, le chiffres d'affaires et le résultat net.

1/6 c - Entreprises dont la société d'assurance est associée indéfiniment responsable

FORME	DENOMINATION	SIEGE
GF	GROUPEMENT FORESTIER DU BOIS DE CHARNES	Tour Majunga-La Défense 9- 6,PLACE DE LA PYRAMIDE 92800 PUTEAUX
SCI	UGIFOR	Tour Majunga-La Défense 9- 6,PLACE DE LA PYRAMIDE 92800 PUTEAUX
SCI	UGITOUR	Tour Majunga-La Défense 9- 6,PLACE DE LA PYRAMIDE 92800 PUTEAUX
SCI	Vendôme Activité	Tour Majunga-La Défense 9- 6,PLACE DE LA PYRAMIDE 92800 PUTEAUX
SCI	Vendôme Bureaux	Tour Majunga-La Défense 9- 6,PLACE DE LA PYRAMIDE 92800 PUTEAUX
SCI	Vendôme Commerces	Tour Majunga-La Défense 9- 6,PLACE DE LA PYRAMIDE 92800 PUTEAUX
SCI	Colisée Résidentiel	Tour Majunga-La Défense 9- 6,PLACE DE LA PYRAMIDE 92800 PUTEAUX

1/7 - OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ A UN LIEN DE PARTICIPATION

(en milliers d'euros)

Nature des opérations	Entreprises liées			Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
			hors P/décote			
Placements						
Parts, actions	564 298	5 095	559 203	4 330	4 086	244
Bons, obligations	423 945	-	423 945	-	-	-
Autres titres ou dépôts	-	-	-	-	-	-
Créances espèces déposées chez les cédants	36 292	-	36	-	-	-
Prêts	6 000	-	6 000	-	-	-
Créances						
Créances nées d'opérations d'assurance directes	-	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	112 886	-	113	-	-	-
Autres créances	57 862	-	57 862	-	-	-
Dettes						
Dettes pour dépôts en espèces	33 090	-	33	-	-	-
reçus des cessionnaires	-	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directes	-	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	32 572	-	33	-	-	-
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-
(dont obligations convertibles)	-	-	-	-	-	-
Autres dettes	669	-	669	-	-	-

1/8 - PASSIFS SUBORDONNÉS

La dette surbordonnée a été remboursée courant 2018.

1/9 - POSTES AFFECTANT OU POUVANT AFFECTER LA COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT

Le capital social est composé de 23 758 635 actions d'une valeur nominale de 8 euros chacune, donnant toutes droit au dividende de l'exercice.

Mouvements de l'exercice : Néant.
Émission d'obligations convertibles : Néant.
Titres de la société détenus par elle-même : Néant.

1/10 - RÉSERVES, ÉCARTS DE RÉÉVALUATION ET FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)	Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice (avant affectation)	Affectation du résultat 2017	Augmentations (+) ou Diminutions (–)	Dotations (+) ou Reprises (–)	Fusion	Dividendes versés	Capitaux propres à la clôture de l'exercice (avant affectation)
Capital social	**190 069**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**190 069**
Primes liées au capital social	**80 166**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**80 166**
Primes d'émission	-	-	-	-	-	-	-
Primes d'apport	80 166	-	-	-	-	-	80 166
Réserves de réévaluation	-	-	-	-	-	-	-
Réserve réglementée terrains et S.C.I.	-	-	-	-	-	-	-
Réserve réévaluation mobilière Etranger	-	-	-	-	-	-	-
Réserves	**64 680**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**64 680**
Réserves réglementées	-	-	-	-	-	-	-
Réserve plus-values nettes à long terme	-	-	-	-	-	-	-
Réserve capitalisation	-	-	-	-	-	-	-
Réserve pour fonds de garantie aux assurés	-	-	-	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-	-	-	-
Réserve pour éventualités	64 680	-	-	-	-	-	64 680
Écart résultant du changement de réglementation comptable	-	-	-	-	-	-	-
	-	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Report à nouveau	**381 498**	**88 639**	**-**	**-**	**-**	**-**	**470 137**
Provisions réglementées	**-**	-	-	**-**	**-**	-	**-**
Réserve plus-values réinvesties art.40	-	-	-	-	-	-	-
Ecart réevaluation "provision"	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-
Distribution mise en paiement	**-**	**-**	-	-	-	**-**	**-**
	-	-	-	-	-	-	-
Résultat 2017	**88 639**	**- 88 639**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL	805 052	-	-	-	-	-	805 052
Résultat 2018	151 590						151 590
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (avant affectation du résultat 2018)							**956 642**

1/11 - ACTIFS INCORPORELS

(en milliers d'euros)

Nature	Montant brut	Amortissement ou provision pour dépréciation	Valeur nette 2018	Valeur nette 2017
Frais de recherche et développement	-	-	-	-
Valeur de l'achat des fonds commerciaux	25 015	25 000	15	15
Autres actifs incorporels	59 294	37 406	21 888	19 523
TOTAL	**84 309**	**62 406**	**21 903**	**19 538**

1/12 - PROVISION POUR RISQUES EN COURS

Le montant de la provision pour risques en cours se ventile ainsi par catégorie :

(en milliers d'euros)

Catégories	2018	2017
Automobile	- 0	248
RC Générale	- 0	3 417
Dommages aux biens des professionnels	1 575	1 536
Pertes pécuniaires	0	1 445
Assistance	528	138
Catastrophe naturelle	0	-
Acceptation	-	-
TOTAL	**2 103**	**6 783**

1/13 - SINISTRES NON-VIE

a) Recours à recevoir

Le montant des recours à recevoir déduit des provisions pour sinistres à payer s'élevait à 317 977 000 € (1) en 2017 et est de 352 982 000 € en 2018

(1) Montant actualisé au taux de change du 31/12/2018.

b) Boni et mali sur les déroulements de provisions de sinistres (yc PSNEM hors chargements de gestion)

(en milliers d'euros)

Nature	2018			2017
	Montant brut	Montant réassuré	Montant net	Montant net
Provision pour sinistres à payer au 01.01	5 379 586	1 605 849	3 773 737	3 743 285
Règlements sur antérieur pendant l'exercice	1 337 606	511 691	825 915	912 288
Provision pour sinistres à payer au 31.12	3 864 990	1 021 870	2 843 120	2 747 442
	-	-	-	-
Boni (+) / Mali (−) sur antérieur	176 990	72 288	104 702	83 555

1/13 - SINISTRES NON-VIE

c) États des règlements et provisions pour sinistres à payer (toutes catégories, montants nets de recours)

(en milliers d'euros)

Année d'inventaire	2014 n-4	2015 n-3	2016 n-2	2017 n-1	2018 n
Inventaire de N − 3					
Règlements cumulés	1 005 112	417 768			
Provisions à la clôture de n − 3	1 833 042	1 668 592			
Total charges de sinistres	**2 838 154**	**2 086 360**			
Cotisations acquises	1 907 254	2 108 379			
Pourcentage sinistres / primes	148,81%	98,96%			
Inventaire de N − 2					
Règlements cumulés	1 418 951	1 227 571	201 809		
Provisions à la clôture de n − 2	609 197	1 427 550	1 263 110		
Total charges de sinistres	**2 028 148**	**2 655 121**	**1 464 919**		
Cotisations acquises	1 860 760	2 377 161	2 153 719		
Pourcentage sinistres / primes	109,00%	111,69%	68,02%		
Inventaire de N-1					
Règlements cumulés	1 289 129	2 095 057	1 010 344	237 558	
Provisions à la clôture de n-1	340 095	744 754	1 130 931	1 547 117	
Total charges de sinistres	**1 629 224**	**2 839 811**	**2 141 276**	**1 784 675**	
Cotisations acquises	1 921 348	2 193 591	2 190 118	2 255 567	
Pourcentage sinistres / primes	84,80%	129,46%	97,77%	79,12%	
Inventaire de N					
Règlements cumulés	1 363 853	2 129 908	1 213 154	1 007 162	194 546
Provisions à la clôture de n	365 477	348 518	748 426	856 997	1 428 716
Total charges de sinistres	**1 729 330**	**2 478 426**	**1 961 579**	**1 864 159**	**1 623 263**

1/14 - VENTILATION DES PROVISIONS TECHNIQUES : PARTS DES CONTRATS PERP

(société non concernée)

1/15 - AUTRES INFORMATIONS

a) Actifs faisant l'objet d'une clause de réserve de propriété

Montant des actifs ayant fait l'objet d'une clause de réserve de propriété : aucun.
(on entend ici garantie de sureté réelle, hypothèque ou réserve d'un fournisseur).

b) Informations prévues par l'article 831-2 du règlement ANC 2014-03

(en milliers d'euros)

CHARGES COMPTABILISÉES PENDANT L'EXERCICE CONCERNANT UN EXERCICE ULTÉRIEUR	2018	2017
Frais d'acquisition reportés	20 772	17 827
Autres comptes de régularisation (actif)	-	-
Frais d'acquisition des immeubles à répartir	-	-
Autres charges à répartir	66	13
Comptes de régularisation IFT : stratégie de rendement	30 261	34 520
Charges constatées d'avance	52 150	509
Différence sur les prix de remboursement à recevoir	89 139	80 486
Total	192 388	133 355

(en milliers d'euros)

PRODUITS COMPTABILISÉS PENDANT L'EXERCICE CONCERNANT UN EXERCICE ULTÉRIEUR	2018	2017
Comptes de régularisation (passif)	-	-
Produits à répartir sur plusieurs exercices	-	-
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	81 298	74 508
Comptes d'attente	209	3
Total	81 507	74 511

(en milliers d'euros)

CHARGES À PAYER	2018	2017
Personnel	-	-
dettes provisionnées pour congés à payer	13 109	13 140
dettes provisionnées pour participation des salariés aux fruits de l'expansion	-	-
autres charges à payer	13 636	17 091
Organismes sociaux	-	-
charges sociales sur congés payés	-	262
autres charges à payer	1 826	1 535
État	-	-
charges sociales sur congés payés	-	-
autres charges à payer	5 526	1 009
Actionnaires, dividendes à répartir	-	-
Divers - charges à payer	123 975	56 682
Autres comptes de régularisation - Passif	-	-
Total	158 071	89 720

(en milliers d'euros)

PRODUITS À RECEVOIR	2018	2017
Personnel	436	547
Organismes sociaux	55	424
État (majoration légale des rentes)	452	212
Divers - produits à recevoir	5 669	6 032
Autres comptes de régularisation - Actif	1 107	661
Total	7 718	7 877

1/15 - AUTRES INFORMATIONS

c) Dettes représentées par un titre émis par l'entreprise : Néant

d) Provisions

(en milliers d'euros)

	2018	2017
Provisions		
Provisions pour cadres de réserve	-	-
Provisions sur l'activité immobilière	-	-
Provisions pour pertes de change	-	-
Provisions au titre des engagements de retraite	19 453	16 805
Provisions impôts Italie	3 558	2 906
Provisions impôts France	- 1 181	- 1 181
Provisions impôts différés Allemagne et Espagne	55 106	62 300
Provisions performance shares	6 819	6 021
Provisions Frais de locaux	-	-
Provisions pour autres risques	-	-
Total provisions	83 755	86 851

e) Montant en devises de l'actif et du passif, contrevaleur en euros et ecarts de conversion

Devises	Taux utilisés pour la clôture du 31/12/2018	Actif		Passif		Écarts de conversion	
		Montant (en devises)	Contrevaleur (millier d'euros)	Montant (en devises)	Contrevaleur (millier d'euros)	Actif (millier d'euros)	Passif (millier d'euros)
CAD	0,640	92 359	60 986	92 663	62 950	-	4 152
CHF	0,887	185 968	152 391	167 407	135 518	9 626	-
GBP	1,114	466 889	498 400	416 832	440 852	21 144	-
USD	0,875	2 009 306	1 678 896	2 095 093	1 729 047	18 713	-
AUD	0,616	211 840	134 958	219 880	144 453	-	6 613
Autres devises		-	6 767 285	-	6 628 504	-	29 007
			9 292 915		9 141 325	49 484	39 772
Écart de conversion net "actif" ou "passif"							9 712

1/16 - MONTANT DES ENGAGEMENTS

(en milliers d'euros)

Postes du hors bilan	Commentaires	31/12/2018			31/12/2017		
		Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Dirigeants	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Dirigeants
2a	Toutes les opérations non inscrites au passif du bilan par lesquelles l'entreprise s'est engagée, de quelque manière que ce soit et quelle que soit la forme juridique de manière ferme à se substituer au débiteur	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
2b	Toutes les opérations non inscrites au passif du bilan par lesquelles l'entreprise s'est engagée à revendre, à des conditions fixées par avance, un actif inscrit au bilan	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
2c	Toutes opérations autres que celles visées au 2b par lequelles l'entreprise a pris un engagement d'acheter ou de vendre un actif, ou de verser un revenu et notamment : - les garanties d'acquisition d'immeuble ; - les garanties de rachat ou d'achat de titres (garanties de liquidités) ; - les opérations sur le MATIF et marchés assimilés autres que les achats d'options pour la valeur du sous-jacent ; - les échanges de taux d'intérêt, de devises ou d'actifs (swap) pour le montant notionnel de l'échange	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
2d	Tous autres engagements donnés et notamment les engagements de financement fermes non exercés susceptibles de créer un risque de crédit	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
6	Y compris notamment la valeur des OPCVM dont l'entreprise est dépositaire	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

2 - POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

2/1 - PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

(analyse des revenus et frais financiers)

(en milliers d'euros)

Natures	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans les entreprises liées	Revenus financiers et frais financiers concernant les autres placements	TOTAL 2018	TOTAL 2017
Revenus des participations (1)	16 502	-	16 502	17 854
Revenus des placements immobiliers	-	16 274	16 274	19 037
Revenus des autres placements	-	137 833	137 833	129 112
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)	-	16 553	16 553	14 917
TOTAL (poste III-3a du compte de résultat non technique)	**16 502**	**170 659**	**187 161**	**180 919**
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts, agios...) (poste III-5a non technique nettes des frais de gestion des placements)	-	19 572	19 572	15 180
(1) Au sens de l'article R123-184 du code de commerce-	-	-	-	-
a) total des autres produits des placements	-	556 944	556 944	503 911
b) total des autres charges des placements	-	507 317	507 317	551 087

2/2 - VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DES OPÉRATIONS TECHNIQUES PAR CATÉGORIES

(en milliers d'euros)

	Rubrique	Dommages corporels individuels (20)	Dommages corporels collectifs (21)	Automobile responsabilité (22)	Automobile dommages (23)	Dommages aux biens des particuliers (24)	Dommages aux biens des professionnels (25)	Dommages aux biens agricoles (26)	Catastrophes naturelles (27)	Responsabilité civile générale (28)	Protection juridique (29)	Assistance (30)
1	Primes acquises	**-**	**13 270**	**59 175**	**32 741**	**-**	**439 047**	**-**	**13 747**	**330 958**	**481**	**1 998**
	1 a. Primes	-	14 143	57 658	37 008	-	476 078	-	14 570	350 235	507	2 337
	1 b. Variation des primes non acquises	-	- 873	1 517	- 4 266	-	- 37 031	-	- 823	- 19 277	- 26	- 338
2	Charges des prestations	**-**	**10 094**	**33 428**	**33 114**	**-**	**334 938**	**-**	**- 10 444**	**204 341**	**- 1 415**	**5 328**
	2 a. Prestations et frais payés	-	5 656	39 448	8 474	-	233 991	-	3 555	258 594	21	4 344
	2 b. Variation des provisions pour prestations et diverses	-	4 438	- 6 020	24 639	-	100 947	-	- 13 999	- 54 253	- 1 435	984
	A - Solde de souscription	**-**	**3 175**	**25 747**	**- 372**	**-**	**104 109**	**-**	**24 190**	**126 617**	**1 895**	**- 3 329**
5	Frais d'acquisition	-	1 370	4 377	2 196	-	28 547	-	643	24 110	15	241
6	Autres charges de gestion nettes	-	2 096	5 532	615	-	24 457	-	1 053	24 730	64	388
	B - Charges d'acquisition et de gestion nettes	**-**	**3 466**	**9 910**	**2 811**	**-**	**53 004**	**-**	**1 696**	**48 840**	**79**	**628**
7	Produits nets des placements	-	358	7 033	1 290	-	23 025	-	513	54 285	- 43	109
8	Participation aux résultats (et intérêts techniques)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	C - Solde financier	**-**	**358**	**7 033**	**1 290**	**-**	**23 025**	**-**	**513**	**54 285**	**- 43**	**109**
9	Part des réassureurs dans les primes acquises	-	581	8 108	2 337	-	292 512	-	15 747	128 569	250	1
10	Part des réassureurs dans les prestations payées	-	59	6 687	489	-	126 425	-	5 986	95 652	-	-
11	Part des réassureurs dans les charges de provisions	-	- 577	- 7 365	1 068	-	75 935	-	- 3 851	- 23 537	- 114	0
	pour prestations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Commissions reçues des réassureurs	-	58	552	250	-	21 696	-	1 126	9 485	7	1
	D - Solde de réassurance	**-**	**- 1 040**	**- 8 234**	**- 531**	**-**	**- 68 457**	**-**	**- 12 486**	**- 46 969**	**- 357**	**0**
	RÉSULTAT TECHNIQUE (A − B + C + D)	**-**	**- 973**	**14 636**	**- 2 423**	**-**	**5 673**	**-**	**10 521**	**85 093**	**1 416**	**- 3 848**
	Hors compte											
14	Provisions pour primes non acquises à la clôture	-	2 836	9 307	6 339	-	173 337	-	4 837	123 713	27	619
15	Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	-	1 963	10 824	2 072	-	136 945	-	4 014	103 749	1	281
16	Provisions pour sinistres à payer à la clôture	-	9 838	193 521	41 164	-	647 112	-	14 525	1 786 192	- 1 647	2 951
17	Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	-	5 400	208 890	6 436	-	544 861	-	31 050	1 865 840	- 212	2 357
18	Autres provisions techniques à la clôture	-	-	58 289	-	-	1 575	-	-	14 963	-	528
19	Autres provisions techniques à l'ouverture	-	-	58 813	-	-	1 536	-	- 2 526	18 597	-	138

2/2 - VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DES OPÉRATIONS TECHNIQUES PAR CATÉGORIES

(en milliers d'euros)

	Rubrique	Pertes pécuniaires diverses (31)	Transports (34)	Construction dommages (35)	Construction responsabilité civile (36)	Crédit Caution (37+38)	Acceptations en réassurance (39)	Totaux	
1	Primes acquises	50 135	493 728	10 987	12 370	2 074	858 638	2 319 348	
	1 a. Primes	43 641	493 692	9 207	12 286	3 682	911 812	2 426 854	
	1 b. Variation des primes non acquises	6 494	36	1 780	84	- 1 608	- 53 174	- 107 506	
2	Charges des prestations	15 531	292 066	921	3 957	1 064	674 434	1 597 356	
	2 a. Prestations et frais payés	14 838	322 016	11 970	11 477	954	655 646	1 570 985	
	2 b. Variation des provisions pour prestations et diverses	693	- 29 951	- 11 049	- 7 520	109	18 787	26 371	
	A - Solde de souscription	**34 604**	**201 662**	**10 067**	**8 413**	**1 010**	**184 204**	**721 992**	
5	Frais d'acquisition	3 019	60 835	1 226	835	601	108 931	236 947	
6	Autres charges de gestion nettes	3 580	42 479	1 081	1 216	20	51 346	158 656	
	B - Charges d'acquisition et de gestion nettes	**6 600**	**103 314**	**2 308**	**2 051**	**621**	**160 277**	**395 605**	
7	Produits nets des placements	4 053	21 201	2 014	5 201	83	56 367	175 489	
8	Participation aux résultats (et intérêts techniques)	-	-	-	-	-	-	-	
	C - Solde financier	**4 053**	**21 201**	**2 014**	**5 201**	**83**	**56 367**	**175 489**	
		-	-	-	-	-	-	-	
9	Part des réassureurs dans les primes acquises	8 603	188 976	- 2 412	5 339	2 003	406 700	1 057 312	
10	Part des réassureurs dans les prestations payées	5 633	92 408	- 182	1 103	954	239 002	574 214	
11	Part des réassureurs dans les charges de provisions pour prestations	- 5 361	- 19 418	- 1 484	350	- 138	32 047	47 554	
12	Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	
13	Commissions reçues des réassureurs	2 057	31 355	8	4	695	50 166	117 457	
	D - Solde de réassurance	**- 6 275**	**- 84 631**	**752**	**- 3 883**	**- 492**	**- 85 485**	**- 318 087**	
	RÉSULTAT TECHNIQUE (A − B + C + D)	**25 783**	**34 919**	**10 525**	**7 681**	**- 21**	**- 5 191**	**183 790**	
	Hors compte								
14	Provisions pour primes non acquises à la clôture	6 103	- 36	53	1	2 594	210 311	540 040	
15	Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	12 596	0	1 833	85	986	157 186	432 534	
16	Provisions pour sinistres à payer à la clôture	144 848	745 076	75 555	195 114	501	1 688 704	5 543 453	(*)
17	Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	134 678	775 407	86 522	202 633	- 6 447	1 662 421	5 519 836	
18	Autres provisions techniques à la clôture	0	28 700	-	0	-	62 933	166 989	
19	Autres provisions techniques à l'ouverture	1 445	28 700	-	-	-	57 586	164 289	

(*) dont 2 973 458 k€ de provisions pour sinistres à payer pour la France

2/3 - INFORMATIONS SUR DIVERS CHARGES ET PRODUITS

a) Charges de personnel

(en milliers d'euros)

Rubriques \ Exercices	2018	2017
Salaires	98 983	89 779
Pensions et retraites	-	-
Charges sociales	38 294	38 192
Autres	17 674	22 745
Total	**154 952**	**150 716**

Grâce au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), AXA Corporate Solutions a continué en 2017 de développer ses investissements dans les domaines visés par le CICE, en contribuant notamment :

- aux investissements informatiques
- à la formation

b) Montant des commissions

(en milliers d'euros)

Rubriques \ Exercices	2018	2017
Commissions affaires directes	129 275	139 078
Commissions acceptation	116 601	114 640
Total	**245 876**	**253 718**

c) Ventilation des primes brutes

(en milliers d'euros)

Rubriques \ Exercices	2018	2017
Primes d'assurance directe en France	733 510	784 256
Primes d'assurance acceptation	914 030	794 162
Primes d'assurance directe dans l'Espace Économique Européen (hors France)	668 580	612 206
Primes d'assurance directe hors Espace Économique Européen	110 734	94 072
Total	**2 426 854**	**2 284 696**

d) Mouvements de portefeuille

(en milliers d'euros)

Rubriques \ Exercices	2018	2017
Réassurance	-	-
Entrées de portefeuille	4 714	-
Sorties de portefeuille	22 668	-

Ces mouvements correspondent à des entrées et sorties de portefeuille en réassurance enregistrés en compte de résultat.

2/4 - ÉCART DE RÉSULTAT LIÉ À LA RÉGLEMENTATION FISCALE : Néant

2/5 et 2/6 - CHARGE FISCALE - ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT

(en milliers d'euros)

Exercices	2018			2017		
Impôt	**Afférent à l'exercice**	**Sur exercices antérieurs**	**Total**	**Afférent à l'exercice**	**Sur exercices antérieurs**	**Total**
Afférent aux opérations ordinaires	70 309	4 023	74 332	7 355	- 55 648	- 48 293
Afférent aux produits et charges exceptionnels						
Totaux France	70 309	4 023	74 332	25 571	- 4 420	21 151
Impôt DROM-COM	-	-	-	-	-	-
Totaux France	70 309	4 023	74 332	25 571	- 4 420	21 151

La société est membre du groupe fiscal constitué par le groupe AXA avec les sociétés dont il détient directement ou indirectement plus de 95 % du capital. L'intégration fiscale n'a pas d'incidence sur la charge d'IS de la société .

2/7 a - ANALYSE DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

(en milliers d'euros)

Rubriques / Exercice	2018	2017
Produits exceptionnels (total)	-	-
Charges exceptionnelles (total)	**0,9**	-

2/7 b - ANALYSE DES PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES

(en milliers d'euros)

Rubriques / Exercice	2018	2017
Produits non techniques (total)	**- 0**	-
- Effet fiscal lié à la réserve de capitalisation	- 0	-
Charges non techniques (total)	-	-
- Effet fiscal lié à la réserve de capitalisation	-	-

3 - AUTRES INFORMATIONS

3/1 - Liste des établissements

Les comptes présentés dans ce rapport incluent la France et les succursales situées au Royaume-Uni, en Italie, Espagne, Allemagne, Singapour, Hong-Kong, Suisse, Australie et en Autriche.

3/2 - Nom et siège de l'entreprise mère qui établit les comptes consolidés

La société AXA Corporate Solutions Assurance appartient au groupe AXA dont la société mère AXA, située au 25 avenue Matignon -75008 PARIS, est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 572 093 920. La société AXA établit les comptes consolidés dans lesquels les comptes de la Société sont inclus selon la méthode de l'intégration globale.

3/3 - Effectif et rémunération

Les données chiffrées ci-dessous concernent la France et les succursales Italie, Espagne, Allemagne, Singapour, Hong-Kong, Suisse, Australie, Royaume-Uni et Autriche.
Le montant de la masse salariale s'élève à 98 983 049 EUR.
L'effectif moyen était de 1 430 personnes en 2018.

3/4 - Honoraires des contrôleurs légaux - services autres que la cerrtification des comptes

En 2018, Les honoraires relatifs aux services autres que la certification des comptes s'élèvent à 10 120 euros hors taxes.
Les honoraires relatifs aux services autres que la certification des comptes correspondent essentiellement :
1) à des missions visant à émettre des rapports d'assurance sur de l'information de nature financière ou réglementaire, des lettres de confort, et
2) à d'autres prestations de conseils autorisés.

axaxl.com

AXA Corporate Solutions
61 Rue Mstislav Rostropovitch
75832, Paris Cedex 17
France

AXA Corporate Solutions Assurance est une compagnie d'assurance. AXA Corporate Solutions Assurance – 61 Rue Mstislav Rostropovitch, 75832 Paris Cedex 17, France
Tel: +33 1 56 92 80 00, axaxl.com – Société Anonyme au capital de 190 069 080 € - Régie par le Code des Assurances. 399 227 354 RCS Paris
AXA, les logos AXA et XL sont des marques déposées d'AXA SA ou de ses filiales. AXA XL est une division du Groupe AXA qui fournit des produits et services à travers quatre groupes d'activités : AXA XL Insurance, AXA XL Reinsurance, AXA XL Art & Lifestyle et AXA XL Risk Consulting. © [2018] AXA SA ou ses filiales.

AXA Corporate Solutions - Département Communications Externes - 2019

AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

A l'assemblée générale
AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE
61, rue Mstislav Rostropovitch
75832 Paris Cedex 17

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Point clé de l'audit 1: Evaluation des provisions pour sinistres	
Risque identifié	**Notre réponse**

Au 31 décembre 2018, les provisions pour sinistres de la succursale française d'AXA Corporate Solutions Assurance s'établissent à 2 973 millions d'euros, tel que indiqué dans la note 2.2 des états financiers.
 	
Ces provisions correspondent à une estimation du coût total à terminaison des sinistres survenus. Elles couvrent les sinistres déclarés, les sinistres survenus mais non encore déclarés ainsi que l'ensemble des frais liés à la gestion des sinistres.
 	
Comme indiqué dans la Note 3.2.2.c de l'annexe aux états financiers, la détermination de ces provisions résulte d'une part, de l'application de méthodes statistiques déterministes sur la base de données historiques et d'autre part, de l'utilisation d'hypothèses actuarielles faisant appel au jugement d'expert pour estimer la charge à l'ultime. L'évolution des paramètres retenus est de nature à affecter de manière sensible la valeur de ces provisions à la clôture.
 	
Par conséquent, en raison de l'incertitude inhérente à certains éléments pris en compte pour le calcul des estimations, nous avons considéré que l'évaluation des provisions pour sinistres constituait un point clé de l'audit.
	Afin de couvrir le risque de l'évaluation des provisions pour sinistres, nous avons déployé l'approche d'audit suivante :
	- nous avons évalué et testé l'environnement de contrôle interne lié :
	  o à la gestion des sinistres et, en particulier, l'évaluation des provisions dossier par dossier ;
	  o au processus de détermination de la charge à l'ultime (hypothèses, jugements, données, méthodes, respect des principes et méthodes comptables applicables), incluant les secondes opinions fournies par les équipes de gestion du risque sur le niveau des provisions techniques ;
	  o aux systèmes d'information contribuant au traitement des données techniques et à leur alimentation en comptabilité ;
	- nous avons testé le rapprochement entre les données servant de base aux estimations avec les états financiers ;
	- nous avons réalisé des procédures analytiques (telles que le suivi de l'évolution des ratios de sinistralité) sur les évolutions significatives de l'exercice ;
	- nous avons procédé à une évaluation indépendante des provisions des branches dommage, marine, aviation et spatial, pour nous permettre de fonder notre jugement professionnel et notre appréciation des estimations utilisées par la société.

Point clé de l'audit 2: Les créances et dettes de réassurance	
Risque identifié	**Notre réponse**
Les créances et dettes nées d'opérations de réassurance font l'objet de processus de réconciliations complexes. En effet le système comptable ne permet pas d'extraire une balance par tiers ni par antériorité. La société utilise des extractions issues du système de gestion pour le suivi de la recouvrabilité des créances et la présentation des créances et des dettes dans les états financiers. Afin de s'assurer de l'exhaustivité et de l'exactitude de ces extractions, la société a formalisé une réconciliation entre la comptabilité, le système de gestion et les tableaux de bord utilisés pour le suivi de la recouvrabilité des créances. En raison de la complexité du processus de justification des comptes de créances et dettes de réassurance, impliquant plusieurs systèmes et états de gestion, ainsi que des anomalies que nous avons identifiées en particulier dans la présentation de ces comptes, nous considérons que ce sujet constitue un point clé de l'audit.	Afin de couvrir les risques liés aux comptes de créances et dettes de réassurance, nous avons déployé l'approche d'audit suivante : - nous avons évalué et testé l'environnement de contrôle interne lié : o au processus de lettrage des comptes de réassurance effectué par le service comptable ; o au processus de suivi et de recouvrement des créances anciennes ; o au rapprochement entre les données issues du système de gestion et la comptabilité. - nous avons testé le rapprochement effectué par la société entre les tableaux de bord utilisés pour analyser l'existence et la recouvrabilité des créances de réassurance avec les états financiers ; - nous avons testé, sur base d'échantillons, l'existence et la recouvrabilité des créances de réassurance ; - nous avons contrôlé la documentation préparée par la société concernant la classification des créances et dettes de réassurance dans les états financiers.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires,

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE par votre assemblée générale du 27 octobre 2017.

Au 31 décembre 2018, le cabinet PricewaterhouseCoopers était dans la deuxième année de sa mission sans interruption, dont deux années depuis que la société est devenue une entité d'intérêt public en application du 6° du III de l'article L.820-1 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 9 mai 2019

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Frédéric Trouillard-Mignen

AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018

(en milliers d' euros)

	ACTIF	31 décembre 2018	31 décembre 2017
1	**CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ**	**0**	**0**
2	**ACTIFS INCORPORELS**	**21 903**	**19 538**
3	**PLACEMENTS**		
3a	Terrains et constructions	551 407	536 908
3b	Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	989 393	927 232
3c	Autres placements	3 324 796	3 562 132
3d	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	96 233	90 289
		4 961 829	**5 116 561**
4	**PLACEMENTS REPRÉSENTANT LES PROVISIONS TECHNIQUES AFFÉRENTES AUX CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE**	**0**	**0**
5	**PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES**		
5a	Provisions pour primes non acquises	219 984	219 779
5d	Provisions pour sinistres non-vie	1 654 888	1 590 365
5f	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non-vie	0	0
5g	Provisions pour égalisation		0
5i	Autres provisions techniques non-vie	0	0
		1 874 872	**1 810 144**
6	**CRÉANCES**		
6a	Créances nées d'opérations d'assurance directe :		
6aa	Primes restant à émettre	450 512	400 555
6ab	Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	442 998	389 695
		893 511	790 250
6b	Créances nées d'opérations de réassurance	740 122	859 916
6c	Autres créances :		
6ca	Personnel	2 279	3 519
6cb	État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	147 045	175 139
6cc	Débiteurs divers	158 350	105 425
		307 674	284 084
6d	Capital appelé non versé	0	0
		1 941 306	**1 934 250**
7	**AUTRES ACTIFS**		
7a	Actifs corporels d'exploitation	9 094	5 874
7b	Comptes courants et caisse	327 179	182 197
7c	Actions propres		
		336 273	**188 071**
8	**COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF**		
8a	Intérêts et loyers acquis non échus	41 487	44 624
8b	Frais d'acquisition reportés	20 772	17 827
8c	Autres comptes de régularisation	171 616	115 528
		233 875	**177 979**
9	**DIFFÉRENCE DE CONVERSION (*)**	**0**	**0**
	TOTAL DE L'ACTIF	**9 370 058**	**9 246 542**

(*) Changement de présentation en 2017 pour affecter la perte de change non réalisée aux placeemnts dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018

(en milliers d' euros)

	PASSIF	31 décembre 2018	31 décembre 2017
1	**CAPITAUX PROPRES**		
1a	Capital social	190 069	190 069
1b	Primes liées au capital social	80 166	80 166
1c	Écarts de réévaluation	0	0
1d	Autres réserves	64 680	64 680
	Écart résultant du changement de réglementation comptable (Avis du CNC 12/09/1995)	0	0
1e	Report à nouveau	470 137	381 498
1f	Résultat de l'exercice	151 590	88 639
		956 642	**805 052**
2	**PASSIFS SUBORDONNÉS**	**0**	**153 001**
3	**PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES**		
3a	Provisions pour primes non acquises	540 040	428 373
3d	Provisions pour sinistres non-vie	5 543 453	5 470 685
3f	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non-vie	0	0
3g	Provisions pour égalisation	91 633	86 286
3i	Autres provisions techniques non-vie	75 355	78 003
		6 250 481	**6 063 347**
4	**PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE**		**0**
5	**PROVISIONS**	**83 755**	**86 851**
6	**DETTES POUR DÉPÔTS EN ESPÈCES REÇUES DES CESSIONNAIRES**	**47 628**	**61 161**
7	**AUTRES DETTES**		
7a	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	244 776	305 527
7b	Dettes nées d'opérations de réassurance	698 584	740 804
7c	Emprunts obligataires	0	0
7d	Dettes envers des établissements de crédit	0	0
7e	Autres dettes :		
7ea	Titres de créances négociables émis par l'entreprise	0	0
7eb	Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	0	0
7ec	Personnel	33 517	34 043
7ed	État, organismes de Sécurité sociale et collectivités publiques	28 352	20 917
7ee	Créanciers divers	944 816	901 328
		1 006 685	956 287
		1 950 045	**2 002 618**
8	**COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF**	**81 507**	**74 511**
9	**DIFFÉRENCE DE CONVERSION**	**0**	**0**
	TOTAL DU PASSIF	**9 370 058**	**9 246 542**

AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE

ENGAGEMENTS HORS BILAN 31 DECEMBRE 2018

(en milliers d'euros)

	ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES	31 décembre 2018	31 décembre 2017
1	**ENGAGEMENTS REÇUS**	**219 906**	**182 391**
2	**ENGAGEMENTS DONNÉS**		
2a	Avals, cautions et garanties de crédit donnés	8 695	31
2b	Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0
2c	Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	645 320	64 451
2d	Droits de tirages donnés à un fonds de garantie	1 679	722
2e	Autres engagements donnés	52 401	26 709
		708 095	**91 912**
3	**ENGAGEMENTS RECIPROQUES**		
3a	Valeurs reçues en nantissements des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance	348 554	367 124
3b	Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution	0	0
3c	Autres engagements réciproques	0	0
		348 554	**367 124**
4	**AUTRES VALEURS DETENUES POUR COMPTE DE TIERS**	**0**	**0**
5	**ENCOURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME REÇUS**	**518 902**	**64 778**
5a	Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de stratégie :		
	- stratégies d'investissement ou de désinvestissement		
	- stratégies de rendement	518 902	64 778
	- autres opérations		
5b	Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégories de marché :		
	- opérations sur un marché de gré à gré	0	64 778
	- opérations sur des marchés réglementés ou assimilés		
5c	Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature de risque de marché, notamment :		
	- risque de taux d'intérêt	345 242	48 042
	- risque de change	173 659	16 735
	- risque actions		
5d	Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature d'instrument :		
	- contrats d'échange	61 849	64 778
	- contrats de garantie de taux d'intérêt	0	**0**
	- contrats à terme	157 053	0
	- options		
5e	Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par durées résiduelles des stratégies selon les tranches :		
	- de 0 à 1 an	173 659	13 329
	- de 1 à 5 ans	300 200	6 406
	- plus de 5 ans	45 042	45 042

AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2018

(en milliers d'euros)

	COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	OPÉRATIONS BRUTES 31 DÉCEMBRE 2018	CESSIONS ET RÉTROCESSIONS 31 DÉCEMBRE 2018	OPÉRATIONS NETTES 31 DÉCEMBRE 2018	OPÉRATIONS NETTES 31 DÉCEMBRE 2017
1	**PRIMES ACQUISES**				
1a	Primes	2 426 854	(1 055 162)	1 371 692	1 278 985
1b	Variation des primes non acquises	(107 506)	(2 150)	(109 656)	28 004
		2 319 348	**(1 057 313)**	**1 262 036**	**1 306 990**
2	**PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUÉS**	**175 489**		**175 489**	**98 596**
3	**AUTRES PRODUITS TECHNIQUES**	**469**		**469**	**248**
4	**CHARGES DES SINISTRES**				
4a	Prestations et frais payés	(1 570 986)	574 214	(996 772)	(1 090 486)
4b	Charges des provisions pour sinistres	(23 980)	47 554	23 574	9 229
		(1 594 966)	**621 768**	**(973 197)**	**(1 081 257)**
5	**CHARGES DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES**	**2 956**		**2 956**	**(783)**
6	**PARTICIPATIONS AUX RÉSULTATS**	**0**	**0**	**0**	**0**
7	**FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION**				
7a	Frais d'acquisition	(236 964)		(236 964)	(254 466)
7b	Frais d'administration	(137 607)		(137 607)	(113 753)
7c	Commissions reçues des réassureurs		117 457	117 457	99 975
		(374 572)	**117 457**	**(257 114)**	**(268 244)**
8	**AUTRES CHARGES TECHNIQUES**	**(21 094)**		**(21 094)**	**(27 693)**
9	**VARIATION DE LA PROVISION POUR ÉGALISATION**	**(5 347)**		**(5 347)**	**(7 479)**
	RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	**502 284**	**(318 087)**	**184 197**	**20 378**

(en milliers d'euros)

	COMPTE NON TECHNIQUE	OPÉRATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018	OPÉRATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2017
1	**RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE**	**184 197**	**20 378**
3	**PRODUITS DES PLACEMENTS**		
3a	Revenus des placements	187 161	180 919
3b	Autres produits des placements	11 278	12 485
3c	Profits provenant de la réalisation des placements	467 994	396 367
		666 433	**589 771**
5	**CHARGES DES PLACEMENTS**		
5a	Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	(19 572)	(15 180)
5b	Autres charges des placements	(13 007)	(17 068)
5c	Pertes provenant de la réalisation de placements	(416 637)	(438 959)
		(449 217)	**(471 208)**
6	**PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFÉRÉS**	**(175 489)**	**(98 596)**
7	**AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES**	0	**0**
8	**AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES**	0	**0**
9	**RÉSULTAT EXCEPTIONNEL**		
9a	Produits exceptionnels	0	0
9b	Charges exceptionnelles	(1)	0
		(1)	**0**
10	**PARTICIPATION DES SALARIÉS**	**0**	**0**
11	**IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES**	**(74 332)**	**48 293**
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**151 590**	**88 639**

Annexe aux comptes sociaux

A - Informations sur le choix des méthodes utilisées

1 – Faits marquants

2 – Événements intervenus après la clôture

3 – Principes et modes d'évaluation retenus

4 – Changements de méthodes

B - Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

Note 1. Bilan

Note 2. Compte de résultat

Note 3. Autres informations

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

En 2018, le Groupe AXA a acquis XL Group, un chef de file mondial de l'assurance et la réassurance IARD qui jouit d'une solide présence en Amérique du Nord, en Europe, sur le marché du Lloyd's et en Asie-Pacifique, pour un prix total de 12,4 milliards d'euros.
Une nouvelle division a été créée : AXA XL combinera les opérations de XL Group, AXA Corporate Solutions, AXA Matrix et AXA Art.

2. ÉVÉNEMENTS INTERVENUS APRÈS LA CLÔTURE

Le 1er février 2019, les salariés européens et l'activité d'administration des polices d'assurance de la Société ont été transférés vers XL Catlin Services SE (XLCSSE).
Dans le cadre de ce transfert, la Société a adhéré à un accord-cadre de services existant de XL Group et a conclu un accord de mandat avec XLCSSE permettant à cette dernière de fournir à la Société tous les services précédemment fournis par les collaborateurs de la Société.
Ces évènements n'ont aucun impact sur les comptes de la Société.

3. PRINCIPES ET MODES D'ÉVALUATION RETENUS

Les comptes de la Société sont établis dans le respect des dispositions de la législation, conformément aux dispositions applicables du Code de commerce, du Code des assurances et des règlements de l'Autorité des normes comptables (ANC).

Il s'agit en particulier :

- des articles L 123-12 à L 123-22, R 123-172 à R 123-180, R 123-184 à R 123-187, R 123-191 et R 123-199 du Code de commerce ;
- des articles du titre IV, « Dispositions comptables et statistiques », du livre III de la partie règlementaire du Code des assurances ;
- du règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, applicable aux exercices débutant à compter du 1er janvier 2016.

Les principes généraux de la comptabilité ainsi que ceux spécifiques à la comptabilité des sociétés d'assurance ont été appliqués en respectant les règles de prudence, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, exception faite des changements introduits par la mise en œuvre des nouvelles réglementations.

Néanmoins, chaque fois que la compréhension des comptes le requiert, la méthode d'évaluation a été explicitée dans la présente annexe.

Le rapport annuel intègre les comptes sociaux d'AXA Corporate Solutions pour les exercices clos respectivement les 31 décembre 2018 et 2017 et commençant le 1er janvier de chaque année.

3.1. BILAN ACTIF

3.1.1. Actifs incorporels

Les actifs incorporels mentionnés au bilan correspondent à des logiciels comptabilisés au prix d'acquisition ou de revient.
L'amortissement des logiciels est réalisé sur leur durée d'utilisation.

Pour respecter la réglementation comptable, les frais d'acquisition des contrats figurent aux « Comptes de régularisation - actif ».

3.1.2. Placements

a. Classification des placements

- Terrains et constructions
  Ce poste regroupe les terrains et les immeubles détenus de manière indirecte par la Société et représente les parts de sociétés civiles immobilières (SCI).

- Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation

  Ce poste regroupe :

  - les entreprises liées : entreprises françaises ou étrangères pouvant être incluses par intégration globale ou par agrégation dans un même ensemble consolidé ou combiné, en application des conditions prévues par les articles L 233-16 et L 233-18 du Code de commerce ou par l'article L 345-2 du Code des assurances ;

  - les entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation : entreprises autres que les entreprises liées et dont l'entreprise détient une fraction de capital comprise entre 10 % et 50 %, conformément à l'article L 233-2 du Code du commerce.

- Autres placements

  Cette catégorie regroupe essentiellement deux classes d'actifs :

  - les valeurs amortissables répondant à la définition de l'article R 343-9 du Code des assurances, c'est-à-dire les valeurs suivantes :

    - obligations et autres valeurs émises ou garanties par l'un des États membres de l'OCDE ;
    - obligations négociées sur un marché reconnu, autres que celles émises ou garanties par l'un des États membres de l'OCDE (par exemple, les obligations émises par les sociétés commerciales) ;

- titres de créance négociables d'un an au plus, émis par des personnes morales autres que les États membres de l'OCDE et dont les titres sont négociés sur un marché reconnu ;
- Bons à Moyen Terme Négociables émis par des personnes morales autres que les États membres de l'OCDE et dont les titres sont négociés sur un marché reconnu.

- les placements relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances

Il s'agit des actifs ne relevant pas de l'article R 343-9. Par exemple :

- les actions et les parts de fonds communs de placement ;
- les actifs immobiliers (à l'exception des terrains et constructions présentés dans une rubrique dédiée au bilan) ;
- les prêts et obligations ne relevant pas de l'article R 343-9 ;
- les dépôts.

b. Valorisation des placements

➢ Terrains et constructions

Lors de l'acquisition :
Les immeubles sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient. Le prix de revient des immeubles est celui qui ressort des travaux de construction et d'amélioration, à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits.

En application du règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des normes comptables, la comptabilisation des actifs immobiliers tient compte des composants, éléments principaux devant faire l'objet d'un remplacement à intervalles réguliers selon un plan d'amortissement qui leur est propre.

En ce qui concerne la comptabilisation des composants amortis, la Société a utilisé la grille adoptée par la Fédération Française de l'Assurance (FFA) (voir ci-dessous) pour les éléments suivants :

- nature des composants (4 familles),
- pourcentages d'éclatement dans les fourchettes de la grille FFA (tous les immeubles d'une même catégorie sont éclatés selon les mêmes pourcentages),
- classification des immeubles par typologie,
- durées d'amortissement.

Grille FFA et taux d'éclatement retenu :

	Immeubles avant 1945			Immeubles après 1945		
	Fourchette FFA	Taux d'éclatement	Durée d'amortis-sement	Fourchette FFA	Taux d'éclatement	Durée d'amortis-sement
Structure principale	40-65 %	65,0 %	120	40-65 %	65,0 %	80
Enveloppe et toiture	10-20 %	10,0 %	35	5-20 %	10,0 %	30
Lots techniques et équipement	15-25 %	15,0 %	25	15-30 %	15,0 %	25
Finitions	10-25 %	10,0 %	15	10-25 %	10,0 %	15
Total		100,0 %	87		100,0 %	60

	Entrepôts et locaux d'industrie légère			Locaux commerciaux			IGH		
	Fourchette FFA	Taux d'éclatement	Durée d'amortis-sement	Fourchette FFA	Taux d'éclatement	Durée d'amortis-sement	Fourchette FFA	Taux d'éclatement	Durée d'amortis-sement
Structure principale	60-85 %	85,0 %	30	40-50 %	50,0 %	50	30-40 %	40,0 %	70
Enveloppe et toiture	5-20 %	5,0 %	30	10-25 %	25,0 %	30	10-35 %	30,0 %	30
Lots techniques et équipement	5-15 %	5,0 %	20	15-35 %	20,0 %	20	25-40 %	25,0 %	25
Finitions	5-15 %	5,0 %	10	5-20 %	5,0 %	15	5-15 %	5,0 %	15
Total		100,0 %	29		100,0 %	37		100,0 %	44

Le poste agencements, aménagements et installations est amorti à un taux annuel de 10 %.
Les travaux d'amélioration des immeubles sont comptabilisés dans les composants selon la nature des travaux et amortis sur la durée d'amortissement de chacun des composants.

Valeur comptable à la date de bilan :
Les immeubles sont valorisés à leur prix d'achat ou de revient, diminué des amortissements pratiqués et des éventuelles dépréciations.

- Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation

Lors de l'acquisition :
Ces placements sont inscrits au bilan sur la base de leur prix d'achat (art. R 343-10 du Code des assurances).

Valeur comptable à la date de bilan :
Les titres cotés sont retenus pour le dernier cours coté au jour du bilan et les titres non cotés sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans les conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise (art. R 343-11 du Code des assurances).

- Autres placements

Lors de l'acquisition :

En application du règlement ANC n° 2014-04 du 5 juin 2014 relatif au classement comptable des obligations convertibles en actions dans les entreprises d'assurance, la Société prend l'option de classer l'ensemble des obligations convertibles en actions à taux actuariel négatif, conformément à l'article R 343-10 du Code des assurances.

Les obligations convertibles en actions à taux actuariel positif sont intégrées dans le champ de l'article R 343-9. Cette option correspond à la méthode comptable précédemment utilisée par la Société.

- Actifs relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances

Ils sont inscrits au bilan à leur prix d'achat à la date d'acquisition. Le prix d'achat s'entend hors intérêt couru.
Pour les actifs relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances, il est tenu compte d'un amortissement actuariel de la décote/prime sur la durée résiduelle de vie du titre.
La prime ou la décote représente la différence arithmétique entre le prix d'achat et la valeur de remboursement du titre.
Les amortissements cumulés figurent en compte de régularisation à l'actif ou au passif du bilan et la variation de l'exercice figure dans « Autres produits de placement » et « Autres charges de placement » du compte de résultat.

- Actifs relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances

Ils sont inscrits au bilan sur la base de leur prix d'achat ou de revient.
En application du règlement ANC n° 2015-11 concernant les actifs amortissables relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances, il est tenu compte d'un amortissement actuariel de la décote/prime sur la durée résiduelle de vie du placement.
La prime ou la décote représente la différence arithmétique entre le prix d'achat et la valeur de remboursement du placement.
Les amortissements cumulés figurent en compte de régularisation à l'actif ou au passif du bilan et la variation de l'exercice figure dans « Autres produits de placement » et « Autres charges de placement » du compte de résultat.

Valeur comptable à la date de bilan :
La valorisation des actifs relevant des articles R 343-9 et R 343-10 du Code des assurances est fonction de la nature de l'actif considéré et de la stratégie de détention suivie par la Société :

- la valeur de réalisation (cours coté ou valeur probable de négociation) est utilisée pour les titres destinés à être cédés rapidement,

- la valeur d'utilité, laquelle dépend de l'utilité de l'actif pour l'actionnaire, sert à l'évaluation des titres de participation dont la vocation est de rester durablement dans le patrimoine de la société d'assurance,
- lorsque la capacité bénéficiaire de la société émettrice est durablement compromise, en cas de dépôt de bilan notamment, une dépréciation à caractère durable est constituée.

Ainsi, les valeurs cotées sont retenues pour leur dernier cours coté et les OPCVM sont valorisés à leur dernier prix de rachat publié. Les titres non cotés sont valorisés sur la base de leur juste valeur déterminée dans des conditions normales de marché et en tenant compte de leur valeur d'utilité pour l'entreprise.
La valeur des parts des OPCVM communiquée par les sociétés de gestion d'actifs, essentiellement AXA Investment Manager, inclut une valorisation d'instruments de crédit tels que des CDO (Collateralized Debt Obligations), CLO (Collateralized Loan Obligations) et autres ABS (Asset-Backed Securities) ainsi que des dérivés de crédit. La valorisation des tranches dettes des ABS s'appuie principalement sur des prix communiqués par des contreparties externes. En ce qui concerne les tranches equity des ABS et les CDO, leur valorisation se fonde principalement sur les valeurs communiquées par les structureurs.
Les opérations de CDS (Credit Default Swaps) sont valorisées à l'aide de modèles standard utilisant des spreads de marché récupérés quotidiennement à partir d'un fournisseur externe (Markit). Ces valeurs de marché sont ensuite intégrées dans la valeur des parts des OPCVM les détenant.
Dans tous les cas, un contrôle et une analyse de cohérence de ces valorisations sont ensuite mis en œuvre au sein de la société de gestion d'actifs.

c. Dépréciations des placements

Les dépréciations à caractère durable sont traitées conformément au règlement n° 2015-11 de l'ANC.

Pour la détermination des provisions pour dépréciation, les critères de dépréciation des placements sont appliqués aux moins-values nettes d'effet des couvertures, s'il y a lieu.

- Actifs relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances
  Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (en tenant compte de la prime/décote) et la valeur de réalisation des titres correspondants ne font pas l'objet d'une provision. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements (risque de crédit) soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une dépréciation doit être constatée à l'inventaire.

  - Les obligations dites « Below Investment Grade » (ne faisant l'objet d'aucune notation ou notées BB ou en dessous par les agences de notation) :
    - sont dépréciées dès lors qu'elles sont en situation de moins-value latente depuis plus de douze mois (sauf à démontrer qu'il n'y a pas de risque de défaut),

- sont soumises à une analyse du risque de défaut (la décision de non-provisionnement est documentée de façon détaillée) dès lors qu'elles présentent une moins-value latente supérieure à 20 % sur une période continue de six mois au moins.

- Les obligations dites « Investment Grade » (notées entre AAA et BBB ou notations équivalentes) font également l'objet d'une analyse du risque de défaut lorsqu'elles sont en situation de moins-value latente de plus de 50 % (sans condition de durée) ou de plus de 20 % (mais inférieure à 50 %) depuis au moins six mois consécutifs.

➢ Actifs relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances

Ils font l'objet d'une dépréciation dès lors qu'ils présentent une dépréciation à caractère durable.

La valeur de référence à retenir pour le calcul d'une dépréciation durable intègre notamment les facteurs suivants :

- l'ampleur de la baisse constatée sur l'actif et sa durée,
- l'impact de la baisse sur l'ensemble du marché,
- toute faiblesse de l'actif au marché,
- les éventuelles difficultés à détenir l'actif à long terme, compte tenu des contraintes de liquidité de la Société.

Pour les valeurs mobilières, en cas de perte de valeur significative, une dépréciation à caractère durable peut être constituée. Les valeurs concernées sont celles en situation de moins-value latente i) de façon permanente sur les six mois précédant la clôture de l'exercice, ii) de plus de 20 % ou de 30 % lorsque les marchés sont très volatils (par rapport à la valeur nette comptable) sur une longue période ou iii) celles pour lesquelles la perte de valeur est jugée significative et durable.

À ces principes généraux, quelques exceptions viennent se greffer :
les règles de dépréciation des actifs amortissables relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances sont déterminées en fonction de l'intention et de la capacité de la société d'assurance à détenir les placements jusqu'à l'échéance, eu égard au risque de crédit ;

- les titres destinés à être cédés à court terme sont à déprécier au cours de clôture ;
- les titres dont la détention durable est documentée dans le cadre de l'activité du Groupe ne sont pas dépréciés tant qu'il n'y a pas de risque de contrepartie.

Par ailleurs, compte tenu du contexte difficile sur les marchés financiers depuis 2007, une revue complémentaire a été réalisée essentiellement sur les supports crédit dits « subprimes », détenus directement ou au travers d'OPCVM afin de déterminer d'éventuelles dépréciations. Lorsque la dépréciation de certaines parts d'OPCVM de crédit s'est avérée nécessaire, celle-ci a été déterminée sur la base d'une valeur recouvrable. Pour la détermination de cette valeur recouvrable, la valeur de rachat des parts d'OPCVM concernées a été corrigée en évaluant selon un mark to model les titres CLO/CDO non négociés sur un marché liquide.

Pour les actifs immobiliers (immeubles et titres immobiliers), une ventilation est faite entre :

- Actifs immobiliers destinés à être cédés
  À la date de bilan, la valeur nette comptable de l'actif est comparée à la valeur la plus faible entre la valeur de réalisation, basée sur une valeur d'expertise de l'immeuble effectuée chaque année par un expert indépendant, et le prix de vente net du coût de sortie.
  En cas de moins-value, le risque de dépréciation durable est évoqué et une dépréciation est comptabilisée. Cette dépréciation est effectuée en priorité sur le terrain.

- Actifs immobiliers destinés à demeurer durablement dans le patrimoine de la Société
  À la date de bilan, la valeur nette comptable de l'actif est comparée à la valeur d'expertise de l'immeuble effectuée chaque année par un expert indépendant.
  Si la moins-value excède 15 % de la valeur nette comptable, alors le risque de dépréciation durable est évoqué et une dépréciation est comptabilisée. Cette dépréciation est effectuée en priorité sur le terrain.

Lorsqu'une baisse de valeur a un caractère permanent, en particulier dans le cas de la destruction physique irrémédiable d'une construction, la dépréciation est alors constatée sous la forme d'un amortissement exceptionnel, et non d'une dépréciation.

3.1.3. Créances nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance

Concernant les opérations d'assurance directe et de réassurance, elles sont constituées des soldes débiteurs des assurés, des bénéficiaires et de tiers.

Une provision peut être constatée pour pallier le risque de non-remboursement de la créance.

Pour permettre la réalisation de l'arrêté anticipé, les flux techniques réels sont arrêtés au 30 novembre et ceux de décembre sont reportés sur le mois de janvier de l'année suivante.

3.1.4. Autres créances

Elles concernent essentiellement les créances envers le personnel, les organismes sociaux et les autres sociétés du Groupe au travers des soldes débiteurs des comptes courants.

3.1.5. Autres actifs d'exploitation

Ces immobilisations sont comptabilisées au prix de revient et font l'objet, le cas échéant, de dotations aux amortissements calculées selon les taux habituellement utilisés.

3.1.6. Autres comptes de régularisation

Ils comprennent pour l'essentiel les éléments suivants :

- Concernant les valeurs mobilières, les autres comptes de régularisation comprennent pour l'essentiel les intérêts courus sur les placements financiers et la décote relative aux titres obligataires.

- Les frais d'acquisition reportés sont calculés conformément à l'article 151-1 du règlement ANC n° 2015-11. À la date de bilan, la Société procède à l'évaluation des frais d'acquisition de contrats reportés sur le ou les exercices suivants. Ces frais sont amortis symétriquement aux primes non acquises :
    - ce calcul est réalisé par branche d'assurances et le cumul est porté à l'actif du bilan,
    - sur chaque catégorie d'assurance est appliqué, sur le montant des cotisations à reporter, le rapport frais d'acquisition (frais internes + externes) / cotisations émises.

3.2. BILAN PASSIF

3.2.1. Capitaux propres

a. Capital social

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres s'il n'existe pas une obligation contractuelle de remettre à leurs détenteurs de la trésorerie ou d'autres actifs financiers.

b. Frais d'émission d'actions

Les coûts de transaction externes, qui sont directement attribuables à l'émission de nouvelles actions, sont présentés, nets d'impôts, dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission.

c. Dividendes

Le dividende final rattaché aux actions ordinaires est comptabilisé en dette lorsqu'il a été approuvé par les actionnaires au cours de l'Assemblée Générale Annuelle.

3.2.2. Provisions techniques

a. Provision pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises représente la part, au prorata, des primes (émises et estimées restant à constater) au titre des risques en cours à la date de clôture (art. R 343-7 du Code des assurances).

b. Provision pour risques en cours

La provision pour risques en cours a pour objet la constatation en charge, dès l'exercice d'émission, du coût des sinistres à venir non couvert par les primes non acquises. Cette provision, qui constate une insuffisance de tarification sur la quote-part de primes émises non acquises à l'exercice, doit être calculée pour l'ensemble des catégories de contrats, à l'exception de la catégorie transport.

La provision pour risques en cours doit être dotée lorsque, pour une catégorie d'assurance donnée, le rapport entre la charge de sinistre de l'exercice en cours, augmentée des frais d'acquisition et des frais d'administration autres qu'immédiatement engagés, et les primes acquises brutes est supérieur à 100 % pour les deux derniers exercices écoulés.

Dans ce cas, la provision pour risques en cours de la catégorie considérée est égale au produit du rapport défini ci-dessus, moins un, et de la prime non acquise correspondant à la catégorie considérée.

Le calcul de la provision pour la catégorie Automobile est effectué en distinguant les garanties IARD et Responsabilité Civile.

c. Provision pour sinistres à payer

La provision pour sinistres à payer représente la valeur estimée des dépenses futures en indemnités (nettes de recours) et en frais alloués, tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus et non encore payés, déclarés ou non, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de la Société.
Elle est calculée préalablement dossier par dossier puis ajustée ou complétée à l'aide de méthodes statistiques.

Les dépenses futures sont estimées à leur coût futur non actualisé, sauf dans le cas des capitaux constitutifs de rentes, et augmentées d'une provision pour frais d'ajustement des sinistres non alloués (voir d).

- *Estimation dossier par dossier*
  La provision dossier par dossier correspond à la provision pour sinistres à payer à constituer pour un sinistre donné.
  La provision dossier par dossier tend à estimer au plus juste, le jour de l'évaluation, le coût final prévisible des indemnités et frais externes, relatifs aux règlements courants futurs, y compris les capitaux constitutifs de rentes.
  Elle est révisée au cours du temps en fonction des nouveaux éléments d'information disponibles, dans le cadre du bilan permanent, et a minima une fois par an.

- *Estimation statistique*
  La provision de sinistre issue du cumul des provisions estimées dossier par dossier n'est pas un estimateur suffisant du niveau économique des provisions nécessaires pour trois raisons essentielles :
  - par nature, la provision dossier par dossier ne comprend pas l'estimation des dossiers tardifs,
  - l'évaluation de chaque dossier dépend des consignes données aux départements sinistres. Celles-ci peuvent s'avérer prudentes ou insuffisantes,
  - l'estimation dossier par dossier n'intègre pas toujours le surcoût lié à l'évolution de la jurisprudence ou de l'environnement technologique.

Pour disposer d'une image réaliste du niveau de provisionnement nécessaire, les estimations dossier par dossier sont donc ajustées grâce à l'utilisation de méthodes statistiques de type Chain Ladder et éventuellement complétées d'analyses de fréquence et de coût moyen.

d. Provision pour frais de gestion des sinistres

Cette provision vise à couvrir uniquement les frais de gestion des sinistres que la Société gère directement. Aucune provision pour frais d'ajustement des sinistres non alloués n'est constituée pour les sinistres dont la gestion est déléguée à l'apporteur, lorsque l'apporteur a déjà perçu sa rémunération.

Cette provision est calculée par branche d'activité en tenant compte des éléments suivants :

- Le nombre de sinistres restant potentiellement à gérer. Ce nombre est fonction :
  - des dossiers déclarés et en cours à la date de bilan,
  - d'une estimation des sinistres survenus, mais non encore déclarés à la date de bilan.
- Les délais de gestion des sinistres basés sur les périodes de règlement observées par le passé.
- Le coût unitaire annuel de gestion. Ce coût est égal au rapport des frais de gestion des sinistres (FGS) de l'année sur le nombre de dossiers gérés dans l'année (éventuellement moyennés sur 3 ans), où :
  - les FGS sont hors commissions, mais y compris quote-part des « Autres frais techniques »,
  - le nombre de dossiers gérés dans l'année comprend les sinistres clos dans l'année et les sinistres déclarés encore en cours à la date de bilan.

e. Provision pour sinistres non encore manifestés

La provision pour sinistres non encore manifestés (PSNEM) en assurance décennale construction est calculée selon les dispositions des articles 143-13 et 143-14 du règlement ANC n° 2015-11, en incluant la part de provision pour frais de gestion des sinistres.

Cette provision est donc estimée à partir, d'une part, du montant des primes émises et des primes à émettre, nettes des primes à annuler et des frais d'acquisition, et, d'autre part, du coût total des sinistres d'ores et déjà survenus à la date de bilan, afférents à chaque exercice d'ouverture de chantier (et ce pour les 14 derniers exercices).

Le montant des primes à émettre est estimé en fonction du chiffre d'affaires souscrit à la date de bilan.

f. Provision pour risque d'exigibilité

Selon l'article R 343-5 du Code des assurances, la provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R 343-10 du Code des assurances se trouvent en situation de moins-value latente nette globale, à l'exception des valeurs amortissables que la société d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité.

La moins-value latente nette globale des placements mentionnés à l'article R 332-20 du Code des assurances est égale à la valeur nette comptable de ces placements moins la valeur globale de ces mêmes placements évalués de la manière suivante :

- pour les valeurs mobilières cotées et les titres cotés de toute nature, la valeur retenue est le cours moyen calculé sur les trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours coté avant cette date ;

- pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement, la valeur retenue est la moyenne des prix de rachat publiés au cours des trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;
- pour les autres actifs, leur valeur est évaluée selon les règles prévues à l'article R 332-20-1 du Code des assurances (valeur vénale pour les titres non cotés, valeur de réalisation pour les immeubles et parts des sociétés immobilières ou foncières non cotées dans un État membre de l'OCDE, valeur comptable pour les autres placements).

La dotation annuelle à la provision pour risque d'exigibilité au titre de l'exercice est égale au tiers du montant de la moins-value latente nette globale constatée sur les placements, sans que cette dotation puisse conduire à ce que le montant total de la provision inscrite au bilan au titre de l'exercice excède le montant de la moins-value nette globale constatée sur ces placements. Ces calculs prennent en compte les plus et moins-values latentes des opérations sur instruments financiers à terme ayant comme sous-jacent les actifs indiqués.

g. Provisions pour égalisation

La Société peut décider d'exercer l'option ouverte par la réglementation de procéder aux provisionnements nécessaires pour faire face aux fluctuations de la sinistralité, dans le respect des textes régissant ce type de provisions – article R 343-7 du Code des assurances pour l'assurance non-vie.

Ces provisions sont appliquées aux risques cycliques ayant des incidences différentes sur les exercices annuels successifs, tels que les risques naturels, le crédit, l'aviation, le terrorisme et le risque atomique.

La dotation annuelle à cette provision au titre de l'exercice ne peut excéder 75 % du bénéfice technique annuel de la catégorie concernée. De même, la provision globale ne peut dépasser 200 % des primes émises au cours de l'exercice, nettes d'annulation et de réassurance, pour l'assurance grêle et 300 % pour les tempêtes et les catastrophes naturelles.

h. Provision mathématique des rentes

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de la Société afférents aux rentes et accessoires de rentes.
Pour les rentes d'incapacité et d'invalidité couvrant des risques corporels, conformément à l'article 143-2 du règlement 2015-11 de l'Autorité des normes comptables, elles sont calculées au moyen de la table de mortalité TD 88-90 et d'un taux d'actualisation qui est plafonné à 60 % du taux moyen au cours des vingt-quatre derniers mois des emprunts de l'État français(TME), sans pouvoir dépasser 3,5 %. Le taux ainsi retenu à la date de bilan est de 0,50%.

Par ailleurs, la charge de revalorisation des rentes d'accidents corporels automobiles survenus à partir du 1er janvier 2013 a été transférée aux assureurs suite à la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 de finances rectificative pour 2012 (article 78). Cette provision est estimée en tenant compte d'un taux d'inflation de 2,25 %, conformément à l'article 143-2 susmentionné.

3.2.3. Provisions

Provisions pour engagements sociaux

Les engagements reconnus au bilan au titre des régimes à prestations définies correspondent à la valeur actuelle de l'obligation à la date de bilan diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs de couverture, toutes deux ajustées des écarts actuariels et du coût des services passés non constatés. La valeur actuelle de l'obligation est calculée annuellement avec la méthode des unités de crédit projetées. Elle est déterminée en actualisant les prestations futures attendues sur la base du taux de marché d'obligations d'entreprises de première catégorie de même monnaie que celle des prestations qui seront à payer, et de durée comparable à l'obligation sous-jacente.

Les écarts actuariels issus des ajustements liés à l'expérience et des effets de changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en charges ou en produits sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du régime, pour leur fraction excédant 10 % de la plus grande valeur entre la valeur actuelle de l'obligation et la juste valeur des actifs de couverture.

Le coût des services passés généré lors de l'adoption ou de la modification d'un régime à prestations définies est reconnu en charges, selon un mode linéaire, sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du régime.

Le montant des écarts actuariels non constatés au bilan s'élève à 10 millions d'euros.

Engagements pris par AXA Corporate Solutions Assurance envers son personnel

Dans toute la suite, SFC désigne le Salaire moyen de Fin de Carrière.

Indemnité de fin de carrière
Lors du départ à la retraite d'un salarié, une indemnité de fin de carrière lui est versée. Cette indemnité dépend de l'ancienneté qu'il a acquise au sein de la Société au moment de sa cessation d'activité et du salaire de fin de carrière.

Régime des Directeurs
Le RRD est un régime de retraite pour les directeurs, complémentaire à toutes les retraites acquises au titre des régimes obligatoires ou supplémentaires pendant la carrière professionnelle, quelle qu'en soit l'origine.

PRS : régime AXA à garantie minimale
La condition pour bénéficier du plan de retraite supplémentaire (PRS) d'AXA est d'avoir, lors du départ à la retraite, au moins 15 ans d'ancienneté.
Le niveau de garantie est de 4 % du SFC en Tranche A et de 4,5 % du SFC en Tranche B.
La rente à attribuer au titre de cette garantie minimale est une rente différentielle. Cela signifie que son montant est déterminé en fonction de la différence entre le niveau de garantie et les déductibles (la rente issue du Fonds de Pension Professionnel, la rente CRUAP et la rente issue du régime AXA à cotisations définies).

Médaille du travail
Une distinction honorifique est décernée à chaque salarié ayant au moins 20 ans d'ancienneté. La médaille du travail comprend 4 échelons en fonction desquels une prime dépendant du nombre d'années de service effectuées est versée au salarié.

PSAD : Personnel Supérieur et Attaché de Direction
Régime de retraite fermé des anciens dirigeants de la Société.

Congés pour ancienneté
À la 10e, 20e et 30e année d'ancienneté dans le Groupe AXA, chaque salarié bénéficie de congés payés supplémentaires. Les salariés concernés sont ceux titulaires d'un CDI.

Le montant des provisions constituées par AXA Corporate Solutions Assurance au 31 décembre 2018 au titre de tous les régimes énoncés ci-dessus est de 11 millions d'euros.

Le montant des provisions pour engagements sociaux concernant la succursale Allemagne est de 6,7 millions d'euros et de 0,5 million d'euros pour la succursale Italie.

AXA Corporate Solutions Assurance a souscrit un contrat d'assurance auprès d'AXA Assurances Vie Mutuelle pour couvrir les engagements sociaux donnant le droit au remboursement des prestations versées. Le total des prestations couvertes par l'actif d'assurance s'élève à 8 millions d'euros au 31 décembre 2018.

3.2.4. Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance

Pour permettre la réalisation de l'arrêté anticipé, les flux techniques réels sont arrêtés au 30 novembre et ceux de décembre sont reportés sur le mois de janvier de l'année suivante.

3.2.5. Autres dettes

Elles incluent principalement les dettes auprès du personnel et des autres tiers ainsi que les soldes créditeurs des comptes courants avec les autres sociétés du Groupe AXA .

3.2.6. Écarts de conversion (actif ou passif)

Les actifs, passifs et engagements hors bilan en devises sont valorisés conformément au règlement ANC n° 2015-11.

Conformément à cet avis, le traitement comptable de l'effet des variations des cours de change repose sur la distinction des opérations de change selon deux catégories :

- les opérations portant sur des actifs ou passifs générant une position de change dite « structurelle », c'est-à-dire concernant principalement, en assurance et réassurance, les titres de participation stratégiques négociés en devises, des dotations en devises aux succursales et le financement en devises de ces titres et dotations. Ces éléments structurels ne sont pas destinés à être réalisés, par conséquent leur valorisation ne devrait pas être affectée par la volatilité des cours de change ;
- les opérations générant une position de change dite « opérationnelle » concernant les autres opérations en devises. Ces éléments opérationnels représentent des expositions en devises

assumées par la Société dans son exploitation courante, à court ou moyen terme, donc soumis à la volatilité des cours de change.

Les différences de conversion sur les positions de change structurelles, évaluées par différence entre le cours de change de la devise concernée au jour de l'opération (cours historique) et le cours de clôture, sont constatées au bilan et hors bilan.

3.3. COMPTE DE RESULTAT

3.3.1. Frais de gestion (frais généraux et commissions)

Compte tenu de l'organisation de la Société, une partie importante de ses frais généraux est gérée dans des sections directement dédiées à des fonctions (production, sinistres…), voire même dans ces fonctions (destinations) directement à des produits (catégories de contrats).

Les autres frais supportés ou refacturés sont déversés dans ces sections qualifiées de principales selon des clés établies en fonction d'unités d'œuvre et d'enquêtes d'activité réalisées par la Société.

Les frais des services qui ne peuvent être ainsi affectés (Direction Générale, Ressources Humaines, Communication Interne, etc.) sont transcrits dans les autres charges techniques puis ventilés par catégories de contrats à l'aide d'une clé qui peut être fonction de la répartition des primes, des effectifs ou des frais déjà payés.
La charge de la participation des salariés et de l'intéressement est intégrée dans les frais généraux ventilés par destination.
Les commissions, quant à elles, sont affectées par produit et leur ventilation par destination découle d'études analytiques réalisées par la Société.

3.3.2. Décalage opéré lors de l'enregistrement des acceptations en réassurance

Les éléments des comptes non reçus des cédantes à la date de bilan sont estimés. Lorsque la Société a connaissance d'une perte prévisible, celle-ci est provisionnée**.**

3.3.3. Produits et charges de placements

Les produits et charges de placements sont enregistrés, en détail, dans le compte de résultat non technique. La quote-part de ces produits nets relative aux provisions techniques fait l'objet d'un transfert du compte non technique vers le compte technique non-vie.

Cette quote-part est déterminée selon une formule imposée (globalement, en proportion des provisions techniques et des fonds propres).

Pour déterminer les intérêts courus des obligations, il est procédé à un calcul du coupon couru du titre de créance lors de chaque arrêté de compte.

3.3.4. Impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs sont générés par des différences temporaires relatives à la valeur fiscale des actifs et passifs et le cas échéant, du fait de l'existence de déficits reportables. Les impôts différés actifs sont constatés dans la mesure où il est probable que les différences temporaires pourront s'imputer sur les bénéfices imposables futurs.
L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résultent de la façon dont la Société s'attend, à la date de bilan, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

3.3.5. Produits et charges non techniques et exceptionnels

Les produits et charges non techniques sont ceux sans lien technique avec l'activité d'assurance (distribution de produits bancaires, vente de matériels hors service ou de déchets).

Les produits et charges exceptionnels sont ceux qui ont un caractère non récurrent, étranger à l'exploitation, ou exceptionnel quant à leur montant ou leur incidence (provision pour réserve de réévaluation…).

Aucun montant de produits ou charges exceptionnels ne figure au compte de résultat 2018.

3.4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

3.4.1. Opérations sur instruments financiers à terme ou dérivés

Les règles de comptabilisation des instruments financiers à terme applicables aux entreprises régies par le Code des assurances à compter du 1er janvier 2003 sont définies par le règlement du CRC n° 2002-09 du 12 décembre 2002, complété par l'avis du Conseil national de la comptabilité (CNC) n° 2004-04 du 25 mars 2004.

Le cadre définissant les stratégies détermine le traitement comptable :

- stratégie d'investissement ou de désinvestissement : ces stratégies ont pour objectif de fixer la valeur d'un investissement futur ou d'un désinvestissement prévu. Au cours de la vie de l'instrument financier à terme, les primes ou flux intermédiaires sont enregistrés en compte de régularisation actif ou passif. Au dénouement de la stratégie, les pertes ou profits réalisés sur les instruments financiers à terme font partie intégrante du prix d'achat ou du prix de vente ;

- stratégie de rendement : une stratégie qui n'a pas pour objectif de fixer la valeur d'un investissement futur ou d'un désinvestissement prévu est une stratégie de rendement. L'effet de la stratégie est lissé au cours de sa durée de vie et ne modifie pas la comptabilisation des actifs ou passifs concernés par la stratégie.

Les charges et les produits associés, qu'ils aient été perçus ou réglés ou qu'ils soient latents, sont inscrits au compte de résultat de façon échelonnée sur la durée de la stratégie, en tenant compte du rendement effectif de l'instrument financier à terme.

3.4.2. Utilisation des instruments financiers à terme – nature et caractéristiques

Conformément aux Articles R 332-45 et R 332-46 du Code des assurances, les instruments financiers à terme sont utilisés par AXA Corporate Solutions Assurance pour garantir une gestion efficace et prudente du placement.

- CONTRATS DE CHANGE À TERME

Objectif :
Couvrir le risque de change associé aux positions du bilan en s'engageant à vendre un montant déterminé d'une devise à une date ultérieure et un taux de change prédéfinis.

Traitement comptable :
La variation de la valeur du montant notionnel couvert, en raison de fluctuations du taux de change, est comptabilisée en compte de résultat. Il s'agit d'une stratégie de rendement. L'engagement (le nominal) est pris en compte dans le hors bilan, en engagement donné pour sa contrevaleur en euros au taux de change à la date de bilan et en engagement reçu pour le montant en euros conclu au terme du contrat.

- VENDEUR DE PROTECTION SUR CDS

Objectif :
Prendre une position longue sur le risque de crédit des émetteurs « investment grade », en concluant des CDS (Credit Default Swaps) en vertu desquels la Société remboursera à la contrepartie toute perte de crédit encourue, en échange d'un coupon payé par la contrepartie.

Traitement comptable :
Le coupon et les intérêts courus sont comptabilisés en produits ; l'engagement (le nominal) est pris en compte dans le hors bilan, en engagement donné. Toute moins-value latente sera comptabilisée en compte de résultat, toute plus-value latente ultérieure compensera les moins-values enregistrées précédemment jusqu'à l'équilibre des coûts.

- OPTION DE VENTE SUR INDICES D'ACTIONS

Objectif :
Couvrir le risque de baisse des marchés d'actions sur un portefeuille d'actions détenu par la Société. La Société achète l'option de vendre à la contrepartie un montant déterminé d'un indice d'actions, à un prix défini.

Traitement comptable :
Le coût est capitalisé au bilan. L'engagement (le nominal) est pris en compte dans le hors bilan, en engagement reçu et en engagement donné. Toute moins-value latente sera comptabilisée en compte de résultat, toute plus-value latente ultérieure compensera les moins-values enregistrées précédemment jusqu'à l'équilibre des coûts .

3.4.3. Analyse des stratégies significatives et traitement comptable

- SWAPS D'ACTIFS INDEXÉS SUR L'INFLATION (receveurs taux fixe)

Objectif :
Augmenter le rendement du portefeuille avec un risque équivalent à celui des obligations d'État de la zone euro.

Traitement comptable :
À chaque date de bilan, le différentiel net d'intérêt couru et la variation d'inflation sont enregistrés en résultat. La plus- ou moins-value latente est intégrée dans l'état récapitulatif des placements (article R 343-10 du Code des assurances). L'engagement (le nominal) est pris en compte dans le hors bilan, en engagement reçu pour le montant nominal de l'obligation sous-jacente augmenté de l'indice d'inflation à la date d'entrée dans le swap (y compris coupon couru) et en engagement donné pour le montant nominal de l'obligation sous-jacente. Il s'agit d'une stratégie de rendement dont les résultats sont étalés linéairement, ce traitement étant peu différent d'un étalement actuariel.

- SWAPS DE DEVISES

Objectif :
Couvrir le risque de change associé aux prêts hypothécaires à taux variable libellés en devises par la mise en place de swaps de devises permettant ainsi de fixer les taux de change sur les flux futurs des prêts (coupons et remboursement).

Traitement comptable :
Les variations de change sur les swaps sont comptabilisées en compte de résultat et compensent systématiquement les variations de change des obligations sous-jacentes. Les charges et produits reçus ou versés sont comptabilisés en compte de résultat. La plus- ou moins-value latente est intégrée dans l'état récapitulatif des placements (article R 343-10 du Code des assurances). L'engagement (le nominal) est pris en compte dans le hors bilan, en engagement donné pour sa contrevaleur en euros au taux de change à la date de bilan et en engagement reçu pour le montant en euros conclu au terme du contrat. Il s'agit d'une stratégie de rendement dont les résultats sont étalés linéairement, ce traitement étant peu différent d'un étalement actuariel.

- ACHETEUR DE PROTECTION SUR CDS

Objectif :
Couvrir le risque de crédit associé aux émetteurs auxquels la Société est exposée, en concluant des CDS (Credit Default Swaps) en vertu desquels la contrepartie remboursera à la Société toute perte de crédit encourue, en échange d'un coupon payé par la Société.

Traitement comptable :
Le coupon et les intérêts courus sont comptabilisés en charges ; l'engagement (le nominal) est pris en compte dans le hors bilan, en engagement reçu. Il s'agit d'une stratégie de rendement dont les résultats sont étalés linéairement, ce traitement étant peu différent d'un étalement actuariel.

3.4.4. Engagements hors bilan, par stratégie et par nature de dérivés (en milliers d'euros)

Stratégie	Dérivés	Engagements donnés	Engagements reçus
Rendement	Swaps d'actifs indexés sur l'inflation (receveur taux fixe)	45 000	45 042
	Swap de devises	14 997	16 607
	ACHETEUR DE PROTECTION SUR CDS	-	200
	Contrats de change à terme	159 947	157 053
Autres stratégies	VENDEUR DE PROTECTION SUR CDS	121 400	-
	Option de vente sur indices d'actions	300 000	300 0

3.4.5. Autres engagements

Les autres engagements hors bilan sont essentiellement les nantissements reçus des cessionnaires pour garantir leurs créances.

4. CHANGEMENTS DE MÉTHODES

Néant

1 - POSTES DU BILAN

1/1 - MOUVEMENTS AYANT AFFECTÉ LES ACTIFS INCORPORELS, LES TERRAINS ET CONSTRUCTIONS, LES TITRES DE PROPRIÉTÉ SUR LES ENTREPRISES LIÉES ET SUR CELLES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION, BONS, OBLIGATIONS, ET CRÉANCES AVEC CES ENTREPRISES

(en milliers d'euros)

NATURE DE L'ACTIF	MONTANT BRUT EN DÉBUT D'EXERCICE	VARIATION DE CHANGE	TRANSFERTS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				MONTANT BRUT EN FIN D'EXERCICE
			Entrées	Sorties	Apports	Autres	
Actifs incorporels	80 091	-	5 767	- 1 549	-	-	84 309
Terrains et constructions (y compris "en cours") (1)	542 938	-	33 501	- 19 003	-	-	557 436
Titres de propriété sur sociétés liées (compte 250)	508 138	-	56 161	-	-	-	564 298
Titres de propriété sur entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation (compte 260)	4 330	-	-	-	-	-	4 330
Bons, obligations et créances de toutes natures sur ces mêmes sociétés (2) (comptes 25 et 26 sauf 250 et 260)	423 945	-	12 000	- 6 000	-	-	429 945
TOTAL	1 559 442	-	107 429	- 26 552	-	-	1 640 319

NATURE DE L'ACTIF	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS EN DÉBUT D'EXERCICE	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE PROVISION	APPORTS	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE		CHANGE
					Sorties	Transferts	
Actifs incorporels	60 553	1 853	-	-	-	-	-
Terrains et constructions (y compris "en cours") (1)	6 030	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété sur sociétés liées (compte 250)	5 095	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété sur entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation (compte 260)	4 086	-	-	-	-	-	-
Bons, obligations et créances de toutes natures sur ces mêmes sociétés (2) (comptes 25 et 26 sauf 250 et 260)	-	-	-	-	-	-	-

dont amortissements dont provisions dont provisions capitaux propres	6 030	-	-	-	-	-

NATURE DE L'ACTIF	MONTANT CUMULE DES AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	MONTANT NET INSCRIT AU BILAN
Actifs incorporels	62 406	21 903
Terrains et constructions (y compris "en cours") (1)	6 030	551 407
Titres de propriété sur sociétés liées (compte 250)	5 095	559 203
Titres de propriété sur entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation (compte 260)	4 086	244
Bons, obligations et créances de toutes natures sur ces mêmes sociétés (2) (comptes 25 et 26 sauf 250 et 260)	-	429 945
TOTAL	**77 617**	**1 562 702**

dont amortissements dont provisions dont provisions capitaux propres	- 6 030 -	

(1) Ce poste comprend le cas échéant des amortissements et des provisions qui sont détaillées ci-dessous.

(2) Pour les obligations amortissables, ce tableau ne tient pas compte de l'amortissement des décotes et surcotes.

1/2 - AUTRES PLACEMENTS

(en milliers d'euros)

NATURE DE L'ACTIF	MONTANT BRUT INSCRIT AU BILAN À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS EN DÉBUT DE L'EXERCICE		MOUVEMENTS			AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS À LA CLÔTURE	MONTANT NET INSCRIT AU BILAN À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
		Amortissements	Dépréciations	Dotations	Reprises	Transferts		
Placements financiers (compte 23)								
- Actions	702 223	-	- 8 778	-	58	-	- 8 720	693 503
- Obligations	2 476 972	-	-	-	-	-	-	2 476 972
- Prêts	68 241	-	- 2 582	- 53	-	-	- 2 636	65 605
- Dépôts	88 716	-	-	-	-	-	-	88 716
- Autres	-							-
TOTAL	**3 336 152**	**-**	**- 11 360**	**- 53**	**58**	**-**	**- 11 356**	**3 324 796**
Placements représentant des provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte (compte 24)	-	-	-	-	-	-	-	-
- Titres à revenus variables autres que les OPCVM	-	-	-	-	-	-	-	-
- Obligations	-	-	-	-	-	-	-	-
- Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-	-	-
- Parts d'autres OPCVM	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
- Parts et actions de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

1/3 - INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(en milliers d'euros)

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME	NOMINAL	VALEUR ESTIMATION	PRIME / SOULTE / APPEL DE MARGE	AMORTISSEMENT LATENT	RUPTURE STRATÉGIE	DÉQUALIFICATION
STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT OU DÉSINVESTISSEMENT	NEANT					
CAPS	-	-	-	-	-	-
SWAPS	-	-	-	-	-	-
EQUITY SWAP	-	-	-	-	-	-
FIXED-PRICE DISPOSAL OF SECURITIES PROGRAMME	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
STRATEGIES DE RENDEMENT	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
CAPS	157 053	- 513	- 513	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
RATE SWAPS INCLUDED IN HEDGING RISK OF WIDENING SPREADS	-	-	31 959	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
EQUITY STOP LOSS	300 000	22 059	16 893	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
ASSET SWAPS INFLATION	45 042	- 980	- 2 045	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
CCS	16 607	24	1 610	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
CDS	200	1 872	- 74	-	-	-

1/4 - ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS ET INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(en milliers d'euros)

TABLEAU DE CONCORDANCE ENTRE LE TOTAL DES PLACEMENTS À L'ACTIF DU BILAN ET L'ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS		
	2018	2017
3 - PLACEMENTS	4 966 773	5 114 497
4 - PLACEMENTS EN U.C.	-	-
Versements restant à effectuer	- 4 945	- 7 626
	-	-
TOTAL DES PLACEMENTS À L'ACTIF DU BILAN	**4 961 829**	**5 106 872**
	-	-
	-	-
À déduire :	-	-
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	81 298	74 508
	-	-
	-	-
	-	-
	-	-
À ajouter :	-	-
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	89 139	80 486
	-	-
	-	-
TOTAL ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS	**4 969 670**	**5 112 849**

1/4 -

I - PLACEMENTS ET INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(en milliers d'euros)

NATURE DES PLACEMENTS	2018 VALEUR BRUTE	2018 VALEUR NETTE	2018 VALEUR DE RÉALISATION	2017 VALEUR BRUTE	2017 VALEUR NETTE	2017 VALEUR DE RÉALISATION
1.a - Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	557 436	551 407	820 744	542 938	536 908	778 807
1.b - IFT Stratégies d'investissement ou de désinvestissement	-	-	-	-	-	-
1.c - IFT Stratégies de rendement	-	-	-	-	-	-
TOTAL	557 436	551 407	820 744	542 938	536 908	778 807
2.a - Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	684 244	675 162	694 148	690 466	681 384	758 731
2.b - IFT Stratégies d'investissement ou de désinvestissement	-	-	-	-	-	-
2.c - IFT Stratégies de rendement	-	-	-	-	-	-
TOTAL	684 244	675 162	694 148	690 466	681 384	758 731
3.a - Parts d'OPCVM autres que celles visées en 4	211 705	211 548	191 597	210 492	210 335	271 111
3.b - IFT Stratégies d'investissement ou de désinvestissement	-	-	-	-	-	-
3.c - IFT Stratégies de rendement	-	-	-	-	-	-
TOTAL	211 705	211 548	191 597	210 492	210 335	271 111
4.a - Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes	405 253	396 591	375 275	585 670	576 951	552 062
4.b - IFT Stratégies d'investissement ou de désinvestissement	-	-	-	-	-	-
4.c - IFT Stratégies de rendement	-	-	-	-	-	-
TOTAL	405 253	396 591	375 275	585 670	576 951	552 062
5.a - Obligations et autres titres à revenus fixes	2 922 483	2 900 124	3 251 227	2 931 697	2 916 826	3 330 098
5.b - IFT Stratégies d'investissement ou de désinvestissement	-	-	-	-	-	-
5.c - IFT Stratégies de rendement	-	-	-	-	-	- 34 503
TOTAL	2 922 483	2 900 124	3 251 227	2 931 697	2 916 826	3 295 595
6.a - Prêts hypothécaires	23 114	23 114	23 114	23 675	23 675	23 675
6.b - IFT Stratégies d'investissement ou de désinvestissement	-	-	-	-	-	-
6.c - IFT Stratégies de rendement	-	-	-	-	-	-
TOTAL	23 114	23 114	23 114	23 675	23 675	23 675
7.a - Autres prêts et assimilés	66 060	63 424	63 592	56 708	54 126	54 127
7.b - IFT Stratégies d'investissement ou de désinvestissement	-	-	-	-	-	-
7.c - IFT Stratégies de rendement	-	-	-	-	-	-
TOTAL	66 060	63 424	63 592	56 708	54 126	54 127
8 - Dépôts auprès des entreprises cédantes	106 986	129 744	143 361	101 042	121 891	138 843
9 - Dépôts autres que ceux visés au 8 et cautionnements en espèces et autres placements	10 714	10 714	10 714	445	445	445
10.a - Actifs représentatifs de contrats en unité de compte	-	-	-	-	-	-
10.b - IFT Stratégies d'investissement ou de désinvestissement	-	-	-	-	-	-
10.c - IFT Stratégies de rendement	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-
11.a - Autres IFT	-	-	-	-	-	-
11.b - IFT Stratégies d'investissement ou de désinvestissement	-	-	-	-	-	-
11.c - IFT Stratégies de rendement	-	-	-	-	-	-
11.d- IFT autres opérations	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-
12. TOTAL DES LIGNES 1 A 11	4 987 995	4 961 828	5 573 772	5 143 133	5 122 541	5 873 396
- dont Total des IFT OCDE	-	-	-	-	-	- 34 503
- dont Total des IFT HORS OCDE	-	-	-	-	-	-
- dont Total des placements OCDE	4 987 995	4 961 828	5 573 772	5 143 133	5 122 541	5 907 899
- dont Total des placements HORS OCDE	-	-	-	-	-	-
Dont						
Valeurs estimées selon l'article R343-9 et instruments financiers à terme rattachés	2 889 590	2 889 982	3 245 267	2 850 775	2 856 860	351 950
Valeurs estimées selon l'article R343-10- et instruments financiers à terme rattachés	2 098 405	2 071 846	2 328 504	2 292 358	2 265 681	2 621 445
Valeurs estimées selon l'article R343-13 -et instruments financiers à terme rattachés	-	-	-	-	-	-
Valeurs estimées selon l'article R343-11	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-
Dont						
Valeurs affectables à la représentation des provisions	4 865 623	4 819 333	5 417 629	5 025 312	4 986 571	5 730 172
techniques autres que celles visées ci-dessous	-	-	-	-	-	-
Valeurs garantissant les engagements envers les institutions	-	-	-	-	-	-
de prévoyance ou couvrant les fonds de placements gérés	-	-	-	-	-	-
Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées	106 986	122 301	143 361	101 042	121 891	138 843
chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	-	-	-	-	-	-
Valeurs affectées aux provisions techniques des opérations	-	-	-	-	-	-
réalisées dans le cadre d'un patrimoine d'affectation en France	-	-	-	-	-	-
Autres affectations ou sans affectation	15 386	12 751	12 782	7 090	4 390	4 381

1/4 -

II - ACTIFS AFFECTABLES À LA REPRÉSENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

(autres que les placements, les instruments financiers à terme et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

(en milliers d'euros)	**Valeur comptable 2018**	**Valeur comptable 2017**
Primes échues non recouvrées [1]	183 113	149 465
Intérêts courus non échus [2]	41 487	44 624
Frais d'acquisition reportés	20 772	17 827
Banques et chèques postaux	327 179	182 197
Autres actifs admis en représentation des provisions techniques [3]	1 375 250	1 168 029
TOTAL	**1 947 800**	**1 562 142**

[1] Primes d'assurance de dommages dans les conditions mentionnées à l'article R 332-6.

[2] Pour les valeurs qui figurent dans le tableau, nettes des intêrets courus.

[3] À l'exclusion des créances sur les réassureurs

III - VALEURS APPARTENANT À DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE :

AXA Corporate Solutions Assurance n'est pas concernée par cette rubrique.

IV - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

a) Les acomptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste " Terrains et constructions (en cours)" sont d'un montant de : néant.

b) Analyse droits immobiliers

	BILAN 2018			BILAN 2017		
(en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Immeubles d'exploitation	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Droits réels	-	-	-	-	-	-
Parts des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations	**557 436**	**551 407**	**820 744**	**542 938**	**536 908**	**778 807**
Droits réels	-	-	-	-	-	-
Parts des sociétés immobilières ou foncières non cotées	557 436	551 407	820 744	542 938	536 908	778 807
	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**557 436**	**551 407**	**820 744**	**542 938**	**536 908**	**778 807**

c) Le solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur le prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R343-9

(en milliers d'euros)	**BILAN 2018**	**BILAN 2017**
Valeur de remboursement	2 801 511	2 770 486
Valeur nette	2 889 982	2 856 860
Solde non amorti	**- 88 471**	**- 86 374**

1/5 - VENTILATION DES DETTES ET CRÉANCES SELON LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)

Durée résiduelle	Jusqu'à 1 an		De 1 an à 5ans		Plus de 5 ans	
EXERCICE	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Créances						
6 aa - Primes à émettre	450 512	400 555	-	-	-	-
6 ab - Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	442 998	389 695	-	-	-	-
6 b - Créances nées d'opération de réassurance	740 122	859 916	-	-	-	-
6 c - Autres créances	307 673	284 084	-	-	-	-
TOTAL	**1 941 306**	**1 934 250**	**-**	**-**	**-**	**-**
Dettes						
6 - Dettes pour dépôts en espèce recus des cessionnaires	47 628	61 161	-	-	-	-
7 a - Dettes nées d'opérations d'assurance directe	244 776	305 527	-	-	-	-
7 b - Dettes nées d'opérations de réassurance	698 584	740 804	-	-	-	-
7 c - Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-	-	-	-	-
7 d - Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
7 e - Autres dettes	1 006 685	956 288	-	-	-	-
TOTAL	**1 997 673**	**2 063 779**	**-**	**-**	**-**	**-**

1/6 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1/6 a - Montant des parts et participations dans des entreprises liées détenues dans des entreprises d'assurance

FRANÇAISES :

(en milliers d'euros)

LIBELLÉ	QUANTITÉ	VALEUR NETTE COMPTABLE
NEANT	-	-

ÉTRANGÈRES :

LIBELLÉ	QUANTITÉ	VALEUR NETTE COMPTABLE *(en milliers d'euros)*
AXA Corporate Solutions Brasil e America Latina	625 459 066	121 124 236

1/6 b - Tableau des filiales et participations

Capital : 190 069 k€
1 % du capital : 1 901 k€

(en milliers d'euros)

SOCIÉTÉS ou GROUPE de SOCIÉTÉS	Adresse	N° Siret	Devise	Forme juridique	Capital social 2017	Autres capitaux propres avant affection des résultats 2017	% 2018	Valeur brute comptable des titres au 31.12.18	Valeur nette comptable des titres au 31.12.18	Prêts/avances consentis par la société et non remboursés	Montants des cautions / avals fournis par la société	Chiffre d'affaires (H.T.) dernier exercice écoulé	Résultats bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividende net encaissé par la société exercice 2017	Observations
1. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication															
A - FILIALES (50 % au moins du capital est détenu par la société)															
AXA CORPORATE SOLUTIONS SERVICES UK LTD	6 Bevis Marks, London, EC3A 7BA-ROYAUME UNI	-	Euro	LTD	22	-	100	4 110	24	-	-	-	-	-	Données 2017*
AXA MATRIX RISK CONSULTANTS SA	4 rue Jules Lefebvre - 75426 PARIS CEDEX	352 352 694 00041	Euro	SA	6 173	202	100	9 708	6 450	-	-	30 569	- 1 372	-	Données 2017*
AXA CORPORATE SOLUTIONS BRASIL E AMERICA LATINA, SA	Av.Presidente Juscelino Kubitschek,1600-04543-000 Sao Paulo BRESIL	-	Euro	SA	68 986	-	100	130 814	121 124	-	-	38 521	- 1 966	-	Données 2017*
B - PARTICIPATIONS (10 à 50 % au moins du capital est détenu par la société)															
MATIGNON DERIVATIVES LOANS	Tour Majunga-La Défense 9-6 Place de la Pyramide 92800 Puteaux	433 586 260 00013	Euro	SAS	191 336	114 486	14	51 102	51 102	-	-	-	14 731	-	Données 2017*
					-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
2. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations					-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
- Filiales non comprises au paragraphe A					-	-	-	36	36	-	-	-	-	-	
Filiales françaises					-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Filiales étrangères					-	-	-	36	36	-	-	-	-	-	
- Participations non comprises au paragraphe B					-	-	-	203	203	-	-	-	-	-	
Participations dans les sociétés françaises					-	-	-	203	203	-	-	-	-	-	
Participations dans les sociétés étrangères					-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Filiales non comprises au paragraphe A															
AXA ART ASIA LIMITED	3103-31/F, PCCW Tower, Taikoo Place, 979 King's Road, Quarry Bay, HONG KONG	F16399	Euro	LTD	0	27	100	36	36	-	-	-	-	-	
Participations non comprises au paragraphe B															
GAB ROBINS AVIATION	35 Great St. Helen's LONDON EC3A 6 HB	2447229	Euro	SA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
FONCIERE EIFFEL	Tour Franklin 100/101 Quartier Boieldieu - 92800 PUTEAUX	392 774 493	Euro	SCI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
G.F. DU BOIS DE CHARNES	100 espl. Gal de Gaulle Cœur Défense - 92932 LA DEFENSE	32 614 401 100 045	Euro	GF	46	1	17	203	203	-	-	-	-		

(*) Chiffres 2017 pour le capital social, autres capitaux propres avant affectation des résultats, le chiffres d'affaires et le résultat net.

1/6 c - Entreprises dont la société d'assurance est associée indéfiniment responsable

FORME	DENOMINATION	SIEGE
GF	GROUPEMENT FORESTIER DU BOIS DE CHARNES	Tour Majunga-La Défense 9- 6,PLACE DE LA PYRAMIDE 92800 PUTEAUX
SCI	UGIFOR	Tour Majunga-La Défense 9- 6,PLACE DE LA PYRAMIDE 92800 PUTEAUX
SCI	UGITOUR	Tour Majunga-La Défense 9- 6,PLACE DE LA PYRAMIDE 92800 PUTEAUX
SCI	Vendôme Activité	Tour Majunga-La Défense 9- 6,PLACE DE LA PYRAMIDE 92800 PUTEAUX
SCI	Vendôme Bureaux	Tour Majunga-La Défense 9- 6,PLACE DE LA PYRAMIDE 92800 PUTEAUX
SCI	Vendôme Commerces	Tour Majunga-La Défense 9- 6,PLACE DE LA PYRAMIDE 92800 PUTEAUX
SCI	Colisée Résidentiel	Tour Majunga-La Défense 9- 6,PLACE DE LA PYRAMIDE 92800 PUTEAUX

1/7 - OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ A UN LIEN DE PARTICIPATION

(en milliers d'euros)

Nature des opérations	Entreprises liées			Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
			hors P/décote			
Placements						
Parts, actions	564 298	5 095	559 203	4 330	4 086	244
Bons, obligations	423 945	-	423 945	-	-	-
Autres titres ou dépôts	-	-	-	-	-	-
Créances espèces déposées chez les cédants	36 292	-	36	-	-	-
Prêts	6 000	-	6 000	-	-	-
Créances						
Créances nées d'opérations d'assurance directes	-	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	112 886	-	113	-	-	-
Autres créances	57 862	-	57 862	-	-	-
Dettes						
Dettes pour dépôts en espèces	33 090	-	33	-	-	-
reçus des cessionnaires	-	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directes	-	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	32 572	-	33	-	-	-
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-
(dont obligations convertibles)	-	-	-	-	-	-
Autres dettes	669	-	669	-	-	-

1/8 - PASSIFS SUBORDONNÉS

La dette surbordonnée a été remboursée courant 2018.

1/9 - POSTES AFFECTANT OU POUVANT AFFECTER LA COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT

Le capital social est composé de 23 758 635 actions d'une valeur nominale de 8 euros chacune, donnant toutes droit au dividende de l'exercice.

Mouvements de l'exercice : Néant.
Émission d'obligations convertibles : Néant.
Titres de la société détenus par elle-même : Néant.

1/10 - RÉSERVES, ÉCARTS DE RÉÉVALUATION ET FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)	Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice (avant affectation)	Affectation du résultat 2017	Augmentations (+) ou Diminutions (–)	Dotations (+) ou Reprises (–)	Fusion	Dividendes versés	Capitaux propres à la clôture de l'exercice (avant affectation)
Capital social	**190 069**	-	-	-	-	-	**190 069**
Primes liées au capital social	**80 166**	-	-	-	-	-	**80 166**
Primes d'émission	-	-	-	-	-	-	-
Primes d'apport	80 166	-	-	-	-	-	80 166
Réserves de réévaluation	-	-	-	-	-	-	-
Réserve réglementée terrains et S.C.I.	-	-	-	-	-	-	-
Réserve réévaluation mobilière Etranger	-	-	-	-	-	-	-
Réserves	**64 680**	-	-	-	-	-	**64 680**
Réserves réglementées	-	-	-	-	-	-	-
Réserve plus-values nettes à long terme	-	-	-	-	-	-	-
Réserve capitalisation	-	-	-	-	-	-	-
Réserve pour fonds de garantie aux assurés	-	-	-	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-	-	-	-
Réserve pour éventualités	64 680	-	-	-	-	-	64 680
Écart résultant du changement de réglementation comptable	-	-	-	-	-	-	-
Report à nouveau	**381 498**	**88 639**	-	-	-	-	**470 137**
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-
Réserve plus-values réinvesties art.40	-	-	-	-	-	-	-
Ecart réevaluation "provision"	-	-	-	-	-	-	-
Distribution mise en paiement	-	-	-	-	-	-	-
Résultat 2017	**88 639**	**- 88 639**	-	-	-	-	-
TOTAL	805 052	-	-	-	-	-	805 052
Résultat 2018	151 590						151 590
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (avant affectation du résultat 2018)							**956 642**

1/11 - ACTIFS INCORPORELS

(en milliers d'euros)

Nature	Montant brut	Amortissement ou provision pour dépréciation	Valeur nette 2018	Valeur nette 2017
Frais de recherche et développement	-	-	-	-
Valeur de l'achat des fonds commerciaux	25 015	25 000	15	15
Autres actifs incorporels	59 294	37 406	21 888	19 523
TOTAL	**84 309**	**62 406**	**21 903**	**19 538**

1/12 - PROVISION POUR RISQUES EN COURS

Le montant de la provision pour risques en cours se ventile ainsi par catégorie :

(en milliers d'euros)

Catégories	2018	2017
Automobile	- 0	248
RC Générale	- 0	3 417
Dommages aux biens des professionnels	1 575	1 536
Pertes pécuniaires	0	1 445
Assistance	528	138
Catastrophe naturelle	0	-
Acceptation	-	-
TOTAL	**2 103**	**6 783**

1/13 - SINISTRES NON-VIE

a) Recours à recevoir

Le montant des recours à recevoir déduit des provisions pour sinistres à payer s'élevait à 317 977 000 € (1) en 2017 et est de 352 982 000 € en 2018

(1) Montant actualisé au taux de change du 31/12/2018.

b) Boni et mali sur les déroulements de provisions de sinistres (yc PSNEM hors chargements de gestion)

(en milliers d'euros)

Nature	2018			2017
	Montant brut	Montant réassuré	Montant net	Montant net
Provision pour sinistres à payer au 01.01	5 379 586	1 605 849	3 773 737	3 743 285
Règlements sur antérieur pendant l'exercice	1 337 606	511 691	825 915	912 288
Provision pour sinistres à payer au 31.12	3 864 990	1 021 870	2 843 120	2 747 442
Boni (+) / Mali (−) sur antérieur	- 176 990	- 72 288	- 104 702	- 83 555

1/13 - SINISTRES NON-VIE

c) États des règlements et provisions pour sinistres à payer (toutes catégories, montants nets de recours)

(en milliers d'euros)

Année d'inventaire	2014 n-4	2015 n-3	2016 n-2	2017 n-1	2018 n
Inventaire de N − 3					
Règlements cumulés	1 005 112	417 768			
Provisions à la clôture de n − 3	1 833 042	1 668 592			
Total charges de sinistres	**2 838 154**	**2 086 360**			
Cotisations acquises	1 907 254	2 108 379			
Pourcentage sinistres / primes	148,81%	98,96%			
Inventaire de N − 2					
Règlements cumulés	1 418 951	1 227 571	201 809		
Provisions à la clôture de n − 2	609 197	1 427 550	1 263 110		
Total charges de sinistres	**2 028 148**	**2 655 121**	**1 464 919**		
Cotisations acquises	1 860 760	2 377 161	2 153 719		
Pourcentage sinistres / primes	109,00%	111,69%	68,02%		
Inventaire de N-1					
Règlements cumulés	1 289 129	2 095 057	1 010 344	237 558	
Provisions à la clôture de n-1	340 095	744 754	1 130 931	1 547 117	
Total charges de sinistres	**1 629 224**	**2 839 811**	**2 141 276**	**1 784 675**	
Cotisations acquises	1 921 348	2 193 591	2 190 118	2 255 567	
Pourcentage sinistres / primes	84,80%	129,46%	97,77%	79,12%	
Inventaire de N					
Règlements cumulés	1 363 853	2 129 908	1 213 154	1 007 162	194 546
Provisions à la clôture de n	365 477	348 518	748 426	856 997	1 428 716
Total charges de sinistres	**1 729 330**	**2 478 426**	**1 961 579**	**1 864 159**	**1 623 263**

1/14 - VENTILATION DES PROVISIONS TECHNIQUES : PARTS DES CONTRATS PERP

(société non concernée)

1/15 - AUTRES INFORMATIONS

a) Actifs faisant l'objet d'une clause de réserve de propriété

Montant des actifs ayant fait l'objet d'une clause de réserve de propriété : aucun.
(on entend ici garantie de sureté réelle, hypothèque ou réserve d'un fournisseur).

b) Informations prévues par l'article 831-2 du règlement ANC 2014-03

(en milliers d'euros)

CHARGES COMPTABILISÉES PENDANT L'EXERCICE CONCERNANT UN EXERCICE ULTÉRIEUR	2018	2017
Frais d'acquisition reportés	20 772	17 827
Autres comptes de régularisation (actif)	-	-
Frais d'acquisition des immeubles à répartir	-	-
Autres charges à répartir	66	13
Comptes de régularisation IFT : stratégie de rendement	30 261	34 520
Charges constatées d'avance	52 150	509
Différence sur les prix de remboursement à recevoir	89 139	80 486
Total	192 388	133 355

(en milliers d'euros)

PRODUITS COMPTABILISÉS PENDANT L'EXERCICE CONCERNANT UN EXERCICE ULTÉRIEUR	2018	2017
Comptes de régularisation (passif)	-	-
Produits à répartir sur plusieurs exercices	-	-
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	81 298	74 508
Comptes d'attente	209	3
Total	81 507	74 511

(en milliers d'euros)

CHARGES À PAYER	2018	2017
Personnel	-	-
dettes provisionnées pour congés à payer	13 109	13 140
dettes provisionnées pour participation des salariés aux fruits de l'expansion	-	-
autres charges à payer	13 636	17 091
Organismes sociaux	-	-
charges sociales sur congés payés	-	262
autres charges à payer	1 826	1 535
État	-	-
charges sociales sur congés payés	-	-
autres charges à payer	5 526	1 009
Actionnaires, dividendes à répartir	-	-
Divers - charges à payer	123 975	56 682
Autres comptes de régularisation - Passif	-	-
Total	158 071	89 720

(en milliers d'euros)

PRODUITS À RECEVOIR	2018	2017
Personnel	436	547
Organismes sociaux	55	424
État (majoration légale des rentes)	452	212
Divers - produits à recevoir	5 669	6 032
Autres comptes de régularisation - Actif	1 107	661
Total	7 718	7 877

1/15 - AUTRES INFORMATIONS

c) Dettes représentées par un titre émis par l'entreprise : Néant

d) Provisions

(en milliers d'euros)

	2018	2017
Provisions		
Provisions pour cadres de réserve	-	-
Provisions sur l'activité immobilière	-	-
Provisions pour pertes de change	-	-
Provisions au titre des engagements de retraite	19 453	16 805
Provisions impôts Italie	3 558	2 906
Provisions impôts France	- 1 181	- 1 181
Provisions impôts différés Allemagne et Espagne	55 106	62 300
Provisions performance shares	6 819	6 021
Provisions Frais de locaux	-	-
Provisions pour autres risques	-	-
Total provisions	83 755	86 851

e) Montant en devises de l'actif et du passif, contrevaleur en euros et écarts de conversion

Devises	Taux utilisés pour la clôture du 31/12/2018	Actif		Passif		Écarts de conversion	
		Montant (en devises)	Contrevaleur (millier d'euros)	Montant (en devises)	Contrevaleur (millier d'euros)	Actif (millier d'euros)	Passif (millier d'euros)
CAD	0,640	92 359	60 986	92 663	62 950	-	4 152
CHF	0,887	185 968	152 391	167 407	135 518	9 626	-
GBP	1,114	466 889	498 400	416 832	440 852	21 144	-
USD	0,875	2 009 306	1 678 896	2 095 093	1 729 047	18 713	-
AUD	0,616	211 840	134 958	219 880	144 453	-	6 613
Autres devises		-	6 767 285	-	6 628 504	-	29 007
			9 292 915		9 141 325	49 484	39 772
Écart de conversion net "actif" ou "passif"							9 712

1/16 - MONTANT DES ENGAGEMENTS

(en milliers d'euros)

Postes du hors bilan	Commentaires	31/12/2018			31/12/2017		
		Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Dirigeants	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Dirigeants
2a	Toutes les opérations non inscrites au passif du bilan par lesquelles l'entreprise s'est engagée, de quelque manière que ce soit et quelle que soit la forme juridique de manière ferme à se substituer au débiteur	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
2b	Toutes les opérations non inscrites au passif du bilan par lesquelles l'entreprise s'est engagée à revendre, à des conditions fixées par avance, un actif inscrit au bilan	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
2c	Toutes opérations autres que celles visées au 2b par lequelles l'entreprise a pris un engagement d'acheter ou de vendre un actif, ou de verser un revenu et notamment : - les garanties d'acquisition d'immeuble ; - les garanties de rachat ou d'achat de titres (garanties de liquidités) ; - les opérations sur le MATIF et marchés assimilés autres que les achats d'options pour la valeur du sous-jacent ; - les échanges de taux d'intérêt, de devises ou d'actifs (swap) pour le montant notionnel de l'échange	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
2d	Tous autres engagements donnés et notamment les engagements de financement fermes non exercés susceptibles de créer un risque de crédit	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
6	Y compris notamment la valeur des OPCVM dont l'entreprise est dépositaire	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

2 - POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

2/1 - PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

(analyse des revenus et frais financiers)

(en milliers d'euros)

Natures	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans les entreprises liées	Revenus financiers et frais financiers concernant les autres placements	TOTAL 2018	TOTAL 2017
Revenus des participations (1)	16 502	-	16 502	17 854
Revenus des placements immobiliers	-	16 274	16 274	19 037
Revenus des autres placements	-	137 833	137 833	129 112
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)	-	16 553	16 553	14 917
TOTAL (poste III-3a du compte de résultat non technique)	**16 502**	**170 659**	**187 161**	**180 919**
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts, agios...) (poste III-5a non technique nettes des frais de gestion des placements)	-	19 572	19 572	15 180
(1) Au sens de l'article R123-184 du code de commerce.	-	-	-	-
a) total des autres produits des placements	-	556 944	556 944	503 911
b) total des autres charges des placements	-	507 317	507 317	551 087

2/2 - VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DES OPÉRATIONS TECHNIQUES PAR CATÉGORIES

(en milliers d'euros)

	Rubrique	Dommages corporels individuels (20)	Dommages corporels collectifs (21)	Automobile responsabilité (22)	Automobile dommages (23)	Dommages aux biens des particuliers (24)	Dommages aux biens des professionnels (25)	Dommages aux biens agricoles (26)	Catastrophes naturelles (27)	Responsabilité civile générale (28)	Protection juridique (29)	Assistance (30)
1	Primes acquises	-	**13 270**	**59 175**	**32 741**	-	**439 047**	-	**13 747**	**330 958**	**481**	**1 998**
	1 a. Primes	-	14 143	57 658	37 008	-	476 078	-	14 570	350 235	507	2 337
	1 b. Variation des primes non acquises	-	- 873	1 517	- 4 266	-	- 37 031	-	- 823	- 19 277	- 26	- 338
2	Charges des prestations	-	**10 094**	**33 428**	**33 114**	-	**334 938**	-	**- 10 444**	**204 341**	**- 1 415**	**5 328**
	2 a. Prestations et frais payés	-	5 656	39 448	8 474	-	233 991	-	3 555	258 594	21	4 344
	2 b. Variation des provisions pour prestations et diverses	-	4 438	- 6 020	24 639	-	100 947	-	- 13 999	- 54 253	- 1 435	984
	A - Solde de souscription	-	**3 175**	**25 747**	**- 372**	-	**104 109**	-	**24 190**	**126 617**	**1 895**	**- 3 329**
5	Frais d'acquisition	-	1 370	4 377	2 196	-	28 547	-	643	24 110	15	241
6	Autres charges de gestion nettes	-	2 096	5 532	615	-	24 457	-	1 053	24 730	64	388
	B - Charges d'acquisition et de gestion nettes	-	**3 466**	**9 910**	**2 811**	-	**53 004**	-	**1 696**	**48 840**	**79**	**628**
7	Produits nets des placements	-	358	7 033	1 290	-	23 025	-	513	54 285	- 43	109
8	Participation aux résultats (et intérêts techniques)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	C - Solde financier	-	**358**	**7 033**	**1 290**	-	**23 025**	-	**513**	**54 285**	**- 43**	**109**
9	Part des réassureurs dans les primes acquises	-	581	8 108	2 337	-	292 512	-	15 747	128 569	250	1
10	Part des réassureurs dans les prestations payées	-	59	6 687	489	-	126 425	-	5 986	95 652	-	-
11	Part des réassureurs dans les charges de provisions	-	- 577	- 7 365	1 068	-	75 935	-	- 3 851	- 23 537	- 114	0
	pour prestations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Commissions reçues des réassureurs	-	58	552	250	-	21 696	-	1 126	9 485	7	1
	D - Solde de réassurance	-	**- 1 040**	**- 8 234**	**- 531**	-	**- 68 457**	-	**- 12 486**	**- 46 969**	**- 357**	**0**
	RÉSULTAT TECHNIQUE (A − B + C + D)	-	**- 973**	**14 636**	**- 2 423**	-	**5 673**	-	**10 521**	**85 093**	**1 416**	**- 3 848**
	Hors compte											
14	Provisions pour primes non acquises à la clôture	-	2 836	9 307	6 339	-	173 337	-	4 837	123 713	27	619
15	Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	-	1 963	10 824	2 072	-	136 945	-	4 014	103 749	1	281
16	Provisions pour sinistres à payer à la clôture	-	9 838	193 521	41 164	-	647 112	-	14 525	1 786 192	- 1 647	2 951
17	Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	-	5 400	208 890	6 436	-	544 861	-	31 050	1 865 840	- 212	2 357
18	Autres provisions techniques à la clôture	-	-	58 289	-	-	1 575	-	-	14 963	-	528
19	Autres provisions techniques à l'ouverture	-	-	58 813	-	-	1 536	-	- 2 526	18 597	-	138

2/2 - VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DES OPÉRATIONS TECHNIQUES PAR CATÉGORIES

(en milliers d'euros)

	Rubrique	Pertes pécuniaires diverses (31)	Transports (34)	Construction dommages (35)	Construction responsabilité civile (36)	Crédit Caution (37+38)	Acceptations en réassurance (39)	Totaux	
1	Primes acquises	50 135	493 728	10 987	12 370	2 074	858 638	2 319 348	
	1 a. Primes	43 641	493 692	9 207	12 286	3 682	911 812	2 426 854	
	1 b. Variation des primes non acquises	6 494	36	1 780	84	- 1 608	- 53 174	- 107 506	
2	Charges des prestations	15 531	292 066	921	3 957	1 064	674 434	1 597 356	
	2 a. Prestations et frais payés	14 838	322 016	11 970	11 477	954	655 646	1 570 985	
	2 b. Variation des provisions pour prestations et diverses	693	- 29 951	- 11 049	- 7 520	109	18 787	26 371	
	A - Solde de souscription	**34 604**	**201 662**	**10 067**	**8 413**	**1 010**	**184 204**	**721 992**	
5	Frais d'acquisition	3 019	60 835	1 226	835	601	108 931	236 947	
6	Autres charges de gestion nettes	3 580	42 479	1 081	1 216	20	51 346	158 656	
	B - Charges d'acquisition et de gestion nettes	**6 600**	**103 314**	**2 308**	**2 051**	**621**	**160 277**	**395 605**	
7	Produits nets des placements	4 053	21 201	2 014	5 201	83	56 367	175 489	
8	Participation aux résultats (et intérêts techniques)	-	-	-	-	-	-	-	
	C - Solde financier	**4 053**	**21 201**	**2 014**	**5 201**	**83**	**56 367**	**175 489**	
		-	-	-	-	-	-	-	
9	Part des réassureurs dans les primes acquises	8 603	188 976	- 2 412	5 339	2 003	406 700	1 057 312	
10	Part des réassureurs dans les prestations payées	5 633	92 408	- 182	1 103	954	239 002	574 214	
11	Part des réassureurs dans les charges de provisions pour prestations	- 5 361	- 19 418	- 1 484	350	- 138	32 047	47 554	
12	Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	
13	Commissions reçues des réassureurs	2 057	31 355	8	4	695	50 166	117 457	
	D - Solde de réassurance	**- 6 275**	**- 84 631**	**752**	**- 3 883**	**- 492**	**- 85 485**	**- 318 087**	
	RÉSULTAT TECHNIQUE (A − B + C + D)	**25 783**	**34 919**	**10 525**	**7 681**	**- 21**	**- 5 191**	**183 790**	
	Hors compte								
14	Provisions pour primes non acquises à la clôture	6 103	- 36	53	1	2 594	210 311	540 040	
15	Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	12 596	0	1 833	85	986	157 186	432 534	
16	Provisions pour sinistres à payer à la clôture	144 848	745 076	75 555	195 114	501	1 688 704	5 543 453	(*)
17	Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	134 678	775 407	86 522	202 633	- 6 447	1 662 421	5 519 836	
18	Autres provisions techniques à la clôture	0	28 700	-	0	-	62 933	166 989	
19	Autres provisions techniques à l'ouverture	1 445	28 700	-	-	-	57 586	164 289	

(*) dont 2 973 458 k€ de provisions pour sinistres à payer pour la France

2/3 - INFORMATIONS SUR DIVERS CHARGES ET PRODUITS

a) Charges de personnel

(en milliers d'euros)

Rubriques \ Exercices	2018	2017
Salaires	98 983	89 779
Pensions et retraites	-	-
Charges sociales	38 294	38 192
Autres	17 674	22 745
Total	**154 952**	**150 716**

Grâce au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), AXA Corporate Solutions a continué en 2017 de développer ses investissements dans les domaines visés par le CICE, en contribuant notamment :

- aux investissements informatiques
- à la formation

b) Montant des commissions

(en milliers d'euros)

Rubriques \ Exercices	2018	2017
Commissions affaires directes	129 275	139 078
Commissions acceptation	116 601	114 640
Total	**245 876**	**253 718**

c) Ventilation des primes brutes

(en milliers d'euros)

Rubriques \ Exercices	2018	2017
Primes d'assurance directe en France	733 510	784 256
Primes d'assurance acceptation	914 030	794 162
Primes d'assurance directe dans l'Espace Économique Européen (hors France)	668 580	612 206
Primes d'assurance directe hors Espace Économique Européen	110 734	94 072
Total	**2 426 854**	**2 284 696**

d) Mouvements de portefeuille

(en milliers d'euros)

Rubriques \ Exercices	2018	2017
Réassurance	-	-
Entrées de portefeuille	4 714	-
Sorties de portefeuille	22 668	-

Ces mouvements correspondent à des entrées et sorties de portefeuille en réassurance enregistrés en compte de résultat.

2/4 - ÉCART DE RÉSULTAT LIÉ À LA RÉGLEMENTATION FISCALE : Néant

2/5 et 2/6 - CHARGE FISCALE - ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT

(en milliers d'euros)

Exercices	2018			2017		
Impôt	**Afférent à l'exercice**	**Sur exercices antérieurs**	**Total**	**Afférent à l'exercice**	**Sur exercices antérieurs**	**Total**
Afférent aux opérations ordinaires	70 309	4 023	74 332	7 355	- 55 648	- 48 293
Afférent aux produits et charges exceptionnels						
Totaux France	70 309	4 023	74 332	25 571	- 4 420	21 151
Impôt DROM-COM	-	-	-	-	-	-
Totaux France	70 309	4 023	74 332	25 571	- 4 420	21 151

La société est membre du groupe fiscal constitué par le groupe AXA avec les sociétés dont il détient directement ou indirectement plus de 95 % du capital. L'intégration fiscale n'a pas d'incidence sur la charge d'IS de la société .

2/7 a - ANALYSE DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

(en milliers d'euros)

Rubriques / Exercice	2018	2017
Produits exceptionnels (total)	**-**	**-**
Charges exceptionnelles (total)	**0,9**	**-**

2/7 b - ANALYSE DES PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES

(en milliers d'euros)

Rubriques / Exercice	2018	2017
Produits non techniques (total)	**- 0**	**-**
- Effet fiscal lié à la réserve de capitalisation	- 0	-
Charges non techniques (total)	**-**	**-**
- Effet fiscal lié à la réserve de capitalisation	-	-

3 - AUTRES INFORMATIONS

3/1 - Liste des établissements

Les comptes présentés dans ce rapport incluent la France et les succursales situées au Royaume-Uni, en Italie, Espagne, Allemagne, Singapour, Hong-Kong, Suisse, Australie et en Autriche.

3/2 - Nom et siège de l'entreprise mère qui établit les comptes consolidés

La société AXA Corporate Solutions Assurance appartient au groupe AXA dont la société mère AXA, située au 25 avenue Matignon -75008 PARIS, est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 572 093 920. La société AXA établit les comptes consolidés dans lesquels les comptes de la Société sont inclus selon la méthode de l'intégration globale.

3/3 - Effectif et rémunération

Les données chiffrées ci-dessous concernent la France et les succursales Italie, Espagne, Allemagne, Singapour, Hong-Kong, Suisse, Australie, Royaume-Uni et Autriche.
Le montant de la masse salariale s'élève à 98 983 049 EUR.
L'effectif moyen était de 1 430 personnes en 2018.

3/4 - Honoraires des contrôleurs légaux - services autres que la cerrtification des comptes

En 2018, Les honoraires relatifs aux services autres que la certification des comptes s'élèvent à 10 120 euros hors taxes.
Les honoraires relatifs aux services autres que la certification des comptes correspondent essentiellement :
1) à des missions visant à émettre des rapports d'assurance sur de l'information de nature financière ou réglementaire, des lettres de confort, et
2) à d'autres prestations de conseils autorisés.

AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE
Entreprise régie par le code des assurances
Société anonyme au capital de 190 069 080 euros
Siège social : 61 rue Mstislav Rostropovitch – 75832 PARIS cedex 17
399 227 354 R.C.S. PARIS

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 MAI 2019

Le 24 mai 2019 à 16 heures, les actionnaires d'AXA Corporate Solutions Assurance, société anonyme au capital de 190 069 080 € divisé en 23 758 635 actions de 8 €, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social de la Société, sur convocation faite par le conseil d'administration suivant lettres adressées aux actionnaires.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

En l'absence de Madame Donia PALICI-CHEHAB, présidente du conseil d'administration, l'assemblée est présidée par Monsieur Arnaud SOREL représentant la société AXA SA, principal actionnaire, dûment habilité à cet effet par délibération du conseil d'administration dans sa séance du 16 avril 2019.

Le président appelle auprès de lui comme scrutateur la société AXA Assurances Iard Mutuelle représentée par Monsieur François-Xavier OVERSTAKE.

Le bureau ainsi constitué, désigne comme secrétaire Madame Elise PERICONE.

Monsieur Frédéric TROUILLARD-MIGNEN, représentant le Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS, commissaire aux comptes régulièrement convoqué est absent et excusé

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 23 758 635 actions, l'assemblée pourra donc valablement délibérer sur les questions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire, le quorum requis pour l'assemblée générale ordinaire étant de 4 751 727 actions.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

1) Un exemplaire des documents destinés à l'information des actionnaires.
2) La copie de la lettre de convocation adressée aux commissaires aux comptes.
3) La feuille de présence signée par les membres présents
4) Les pouvoirs des actionnaires qui se sont fait représenter par des mandataires.
5) Les comptes arrêtés au 31 décembre 2018.
6) Le rapport du conseil d'administration.
7) Les rapports des commissaires aux comptes.
8) Les projets de résolutions.

9) Un exemplaire des statuts

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais prescrits par la loi, et envoyés aux actionnaires qui en ont fait la demande

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations

Le président rappelle que l'assemblée générale ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 2018
- Approbation des comptes de l'exercice 2018, affectation du résultat, fixation du dividende
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

[ ]

- Pouvoirs pour les formalités

Première résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires, après avoir

- entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes de la Société,

- pris connaissance des comptes annuels,

approuve les comptes de la Société arrêtés au 31 décembre 2018 faisant apparaître un bénéfice net de 151 589 988,05 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale constate l'existence d'un bénéfice distribuable de 621 726 793,80 euros se composant de

- Résultat net de l'exercice	151 589 988,05 euros
- Report à nouveau avant affectation	470 136 805,75 euros

Elle décide de l'affecter comme suit

- Dividende	135 186 633,15 euros
- Report à nouveau après affectation	486 540 160,65 euros

L'Assemblée Générale décide en conséquence la mise en distribution aux 23 758 635 actions composant le capital d'un dividende net de 5,69 euros au titre de l'exercice 2018

Ce dividende sera mis en paiement au 29 mai 2019.

L'Assemblée Générale constate que les dividendes afférents aux trois exercices précédents ont été les suivants :

	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre d'actions	23 758 635	23 758 635	23 758 635
Dividende net par action	5,60 euros	4,63 euros	Néant
Dividende avec abattement	Néant	Néant	Néant
Dividende sans abattement	Néant	Néant	Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'Assemblée Générale donne acte aux commissaires aux comptes de leur rapport spécial sur les conventions réglementées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

[...]

Huitième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités juridiques ou administratives et satisfaire les obligations de dépôt, de communication et de publication imposées par la législation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Certifié conforme
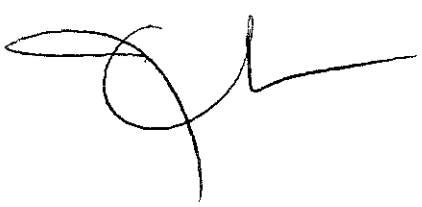
Le Directeur Général
Julien Guénot